Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

RAPPORT ANNUEL 2019
RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020
DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Sommaire

I. Rappel des principales orientations du Contrat de Ville et du projet de territoire 5
1. Cadre législatif 5
A. Rapport annuel 5
B. Contrat de Ville 5
2. Projet de territoire 5
3. Orientations stratégiques du Contrat de Ville 7

II. Présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés 10
1. Rappel de l'article 1 10
2. Quartiers prioritaires (QPV) de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) 11
3. Définition d'indicateurs 12

III. Description des actions menées en 2019 au bénéfice des habitants QPV 12
1. Principe de gouvernance et suivi du Contrat de Ville 12
A. Principe de gouvernance 12
B. Ingénierie dédiée au Contrat de Ville 13
C. Information et communication 14
2. Appel à projets 2019 dans le cadre des crédits spécifiques 14
A. Rappel du cadre 14
B. Bilan des demandes de financement sur l'appel à projets 15
C. Bilan des actions 2019 18
a. Mobilisation, suivi et évaluation des opérateurs/actions 18
b. Bilan des actions de l'appel à projets 2019 19
D. Bilan des actions sur la période estivale et dispositifs spécifiques 27
3. Bilan des actions conduites dans le droit commun 28
A. Actions conduites par les partenaires 28
a. CCIV 28
b. Département du Var 30
c. Pôle Emploi 31
B. Actions conduites par Dracénie Provence Verdon agglomération 31
a. Transports et mobilités durables 31
b. Affaires Juridiques 33
c. Culture 34
d. Animation Economique et Touristique 40
e. Habitat Cohésion Sociale et Emploi 40
f. Sports 40
g. Point d'Accès au Droit 41
4. Programme de réussite éducative 42
5. Conseils citoyens 42
6. Politique de la Ville et sécurité et prévention de la délinquance 45
A. Prévention spécialisée 45

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

B. Actions de formation des professionnels dans le cadre du CISPD 46
C. CISPD et CLSPD 47
7. Ecole de la deuxième chance 47
8. Maison de Services aux Public 48
9. Club Egalité du Var 49

IV. Avenant au Contrat de Ville de DPVa 2020-2022 49

V. Perspectives d'évolution et amélioration 50
1. Appel à projets 2020 50
A. Calendrier et objectif 50
B. Cadre général, thématique et critères retenus 51
2. CISPD-CLSPD 53
3. Les conseils citoyens 53

VI. Articulation entre les volets social, économique et urbain du Contrat de Ville 55
1. Projet urbain pour les communes 55
2. GSUP et autres dispositifs habitat-renouvellement urbain 57
3. Conventions d'abattement TFPB 58
A. Cadre réglementaire et conditions d'abattement TFPB 58
B. Priorité sur les 3 QPV 59
C. État des lieux et conventions sur le territoire 59
4. Fiches action des partenaires 60
SAIEM Draguignan 60
5. Dispositifs - mobilité 65
A. Groupe de travail mobilité – SENDRA 65
B. Etude Transdev 66

VII. Dotation de Solidarité Urbaine 66

VIII. Maquette financière 68
1. Synthèse 68
2. Détail maquette financière 70
A. Dracénie Provence Verdon agglomération 70
B. Draguignan 72
C. Le Muy 73

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Annexes

1 Liste des rues QPV

2 Appel à projets 2019

3 Délibérations d'attribution de subventions Politique de la Ville

4 Grille d'analyse 2019 pour les visites in situ

5 Bilan des visites in situ 2019

6 Tableaux détaillés du bilan des actions 2019 des bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB

7 Flyer de la commune de Draguignan pour les actions estivales en QPV

8 Fiche synthèse de l'étude sur la mobilité - Transdev

9 Avenant au Contrat de Ville de DPVa 2020-2022 et délibérations

10 AVIS ET CONTRIBUTIONS

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

I. Rappel des principales orientations du Contrat de Ville et du projet de territoire

1. Cadre législatif

A. Rapport annuel

Dans les EPCI signataires d'un Contrat de Ville, le maire et le président de l'établissement sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville (PLV), en précisant les actions menées sur leurs territoires, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation (art.11 de la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Le Décret du 5 septembre 2015 fixe le « contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville ».

Le projet de rapport est élaboré par l'EPCI compétent en lien avec les communes concernées, les conseils citoyens et, le cas échéant, les autres parties signataires du Contrat de Ville. Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport.
Le rapport comporte la maquette financière relative aux contributions de chaque partenaire signataire du Contrat de Ville (droit commun, crédits spécifiques), selon la méthodologie retenue pour l'élaboration des Contrats de Ville 2015 - 2020.

B. Contrat de Ville

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le vote de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, permet de concentrer le moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la Politique de la Ville.

La réforme est mise en œuvre par des Contrats de Ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés.

Le Contrat de Ville de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a été signé le 29 juin 2015 par 20 partenaires : Préfecture du Var, Villes de Draguignan et du Muy, Région, Département, Caisse d'Allocation Familiale du Var, Pôle Emploi, Caisse de Dépôts et Consignations, Tribunal Judiciaire, Éducation Nationale, Agence Régionale de la Santé, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var , Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var, Union Patronale du Var et les bailleurs sociaux -AR HLM PACA Corse, Var Habitat, SAIEM, Logis familial Varois et 3F Sud.

2. Projet de territoire

Le projet d'Agglomération de la Dracénie s'articule autour de trois axes principaux :

1. **Attractivité du territoire**
 - La nécessité de développer l'attractivité :

Face aux contraintes budgétaires, il convient de prioriser les investissements productifs c'est-à-dire créateurs d'emplois, de recettes fiscales. Il faut privilégier une approche globale et donc ne pas

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

envisager seulement l'angle développement économique, mais viser plus largement l'offre culturelle, sportive, l'enseignement supérieur, la formation.
Les facteurs de réussite passent par une volonté politique forte, une bonne articulation avec les politiques communales, le développement d'une politique de communication adaptée et la maîtrise des conditions de développement au travers des documents de planification.
Les axes à privilégier sont :

- ✓ La création de nouveaux espaces d'activités économiques
- ✓ Le tourisme
- ✓ L'agriculture
- ✓ Le sport
- ✓ La culture

2. Solidarité territoriale :

- Les transports : L'amélioration du service passe par l'optimisation de la desserte et des lignes ainsi que le développement des transports alternatifs et des modes doux comme par exemple le co-voiturage.
- L'équilibre territorial : La solidarité envers les communes rurales passe par l'attribution de fonds de concours versés sur des projets d'intérêt communautaire et en fonction de critères d'agglomération à définir (charges de fonctionnement restant à la commune) et par des actions de mutualisation (locaux notamment.
- Habitat et logement : Il convient de conduire une politique de l'habitat partenariale, répondant à la diversité des besoins des ménages mais aussi satisfaisant aux obligations légales des communes en termes de production de logements sociaux. Ainsi, DPVa devra intervenir à la fois sur la construction de logements sociaux relevant du parc public mais aussi au travers d'opérations d'amélioration de l'habitat privé. Enfin, le mandat 2014 / 2020 devra permettre la mise en œuvre des nouveaux Contrats de Ville.
- Sport et culture : il convient de maintenir les équipements de proximité et d'en optimiser les usages notamment au travers de procédés de mutualisation avec les communes et d'actions transversales avec les directions de DPVa (tourisme notamment). Ces actions de proximité sur les communes relèvent également d'une dimension d'attractivité.
- Environnement : Il convient de prévenir les risques naturels d'inondation dans une perspective de sécurisation du cadre de vie des habitants et des acteurs économiques. Il faut également poursuivre les actions contribuant à la préservation de l'environnement (biodiversité, eau, PIDAF, schéma d'assainissement, réseau des déchèteries).

3. Performance publique

Il s'agit d'optimiser la gestion des ressources en vue de maintenir un niveau de service de qualité au moindre coût ; élever le niveau de performance de l'organisation des administrations locales ; développer la proximité en partenariat avec les communes**.**

- La mutualisation : Les communes et DPVa sont engagées dans l'élaboration du projet de schéma de mutualisation des services dont l'objectif est de rationnaliser, faire des économies d'échelle, réduire les coûts, afin de pouvoir maintenir un service public de proximité, efficace, réactif et exemplaire malgré les baisses de dotations annoncées.
- La gestion financière : Il convient de mobiliser tous les leviers afin de garantir la soutenabilité des grands équilibres financiers et l'optimisation fiscale.
- Les ressources humaines : Maîtrise des coûts, recherche de solutions mutualisées : un partenariat est en cours de formalisation avec le CNFPT afin de proposer des formations délocalisées sur le territoire et destinées aux agents des communes et de DPVa. La maîtrise de la masse salariale passera par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.
- Achats et marchés publics : Les marchés publics sont un levier dont disposent les collectivités afin de contribuer au soutien des entreprises locales (cf pacte TPE / PME). Une politique d'achat éco-responsable permet quant à elle de veiller à une bonne utilisation des deniers publics et peut être source d'économies substantielles.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- Environnement : Il convient de diminuer les coûts de traitement des déchets. Cela passe par une optimisation du nombre de collectes et des points de collecte mais aussi à inciter les usagers à adopter un comportement vertueux au travers notamment de la redevance ou tarification incitative.

D'autres domaines peuvent également contribuer à la performance de l'action publique comme la mise en place d'une stratégie patrimoniale ou la simplification des démarches dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

3. Orientations stratégiques du Contrat de Ville

Dans le cadre du diagnostic partagé et des instances de pilotage avec l'éclairage du comité technique et des groupes thématiques, le Contrat de Ville entend décliner les enjeux et objectifs opérationnels suivants :

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Enjeu 1 : Engager une démarche de redynamisation des centres anciens et de résorption des désordres en matière d'habitat, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
2. Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
3. Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés

Enjeu 2 : Valoriser les centres anciens par le tourisme, la culture, et le patrimoine, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Redonner un attrait touristique et économique dans les centres anciens
2. Faciliter l'accès aux emplois induits par la démarche de valorisation des centres anciens aux habitants des quartiers PLV

Enjeu 3 : Valoriser les quartiers dans une approche d'ensemble de développement social et urbain et d'intervention de proximité, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés
2. Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat

Enjeu 4 : Faciliter la mobilité des personnes du quartier notamment vers l'emploi, la formation, la santé, la culture, le sport et les loisirs, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Valoriser et/ou créer des liaisons inter quartier en favorisant les modes doux
2. Faciliter et offrir les moyens d'accéder à la mobilité individuelle

Pilier Emploi et développement économique

Enjeu 1 : Favoriser l'attractivité des quartiers PLV par le développement économique du commerce, de l'artisanat, du tourisme, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Soutenir et revitaliser une activité économique organisée notamment par le soutien à la création d'entreprise, de commerces, de commerces de proximité et d'artisanat
2. Participer à l'amélioration des conditions de création d'un environnement favorable à l'entreprenariat
3. Aider à structurer et consolider l'économie sociale et solidaire présentes sur le quartier et impulser le développement de nouveaux services solidaires (restaurants associatifs, épicerie, garages solidaires)

Enjeu 2 : Soutenir le développement économique, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

1. Améliorer la communication sur l'offre existante en matière d'accompagnement à la création/reprise pour toucher les publics des quartiers prioritaires
2. Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV

Enjeu 3 : Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à l'insertion professionnelle (clause d'insertion, chantier d'insertion), décliné sous 1 objectif opérationnel :

1. Favoriser les moyens sur les territoires prioritaires pour développer l'insertion professionnelle

Enjeu 4 : Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à la formation professionnelle, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Permettre aux habitants des quartiers PLV en recherche d'emploi d'acquérir une qualification afin de faciliter leur insertion professionnelle

Pilier Cohésion sociale

Enjeu 1 : Agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et de la famille, décliné sous 4 objectifs opérationnels :

1. Développer les actions permettant aux parents d'exercer leur autorité parentale en identifiant et valorisant leurs compétences, afin de faciliter la réussite éducative de leur enfant et prévenir sur les conduites à risque
2. Favoriser la lutte contre le décrochage scolaire
3. Faciliter l'accès à l'offre socio-éducative, socio-culturelle et sportive des jeunes des quartiers PLV
4. Structurer une animation locale en centre ancien

Enjeu 2 : Assurer un accès à la santé égal pour l'ensemble des habitants et agir sur l'accès aux dispositifs de prévention et à l'offre de soins, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'accès aux dispositifs de santé
2. Renforcer les actions sur la souffrance psychique pour améliorer son repérage et sa prise en charge

Enjeu 3 : Agir en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Agir sur les champs de la prévention de la délinquance, de la santé, du logement et de l'accès au droit
2. Orienter les actions du Défenseur des discriminations en particulier vers les femmes victimes
3. Accompagner le réseau de professionnels qui prennent en charge les victimes de violences conjugales

Enjeu 4 : Renforcer le pilotage partenarial des politiques de prévention de sécurité et de la délinquance, décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Lutter contre le sentiment d'insécurité et diminuer l'insécurité sur les QPV
2. Rétablir un comportement citoyen
3. Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions
4. Repositionner clairement la notion de Droit et Devoirs
5. Permettre aux adolescents et jeunes adultes de prendre des responsabilités dans un cadre sécurisé (accompagnement de projet, débat...)

Enjeu 5 : Assurer un accès facilité au droit à l'ensemble des habitants des quartiers PLV , décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Pérenniser les espaces de proximité et d'accompagnement social et de soutien administratif
2. Développer les ateliers socio linguistiques
3. S'appuyer sur le lieu ressource Point d'accès aux droits intercommunal
4. Identifier les besoins des habitants des quartiers PLV
5. Informer les habitants

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Enjeu 6 : Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques
2. Promouvoir les offres sportives et d'expressions culturelles dans une perspective de vivre ensemble
3. Rendre les habitants acteurs du sport et de la culture de leur quartier
4. Faciliter la mixité et l'intégration entre les populations du centre ancien et d'ailleurs
5. Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, d'accès à l'emploi dans l'objectif national … « apprendre à nager »

Enjeu 7 : Agir en faveur de la veille sociale de terrain et l'insertion sociale des publics marginalisés, décliné sous 4 objectifs opérationnels :

1. Renforcer le partenariat associatif dans ce domaine d'action en faveur des publics vivant dans les quartiers PLV
2. Favoriser les conditions de sorties des publics SDF vivant dans les quartiers PLV de la grande précarité
3. Mener des actions de prévention auprès des publics des quartiers PLV
4. Augmenter et pérenniser le nombre de places d'accueil sur l'aire Dracénoise

Pilier Citoyenneté et valeurs de la République

Enjeu : Agir en faveur de la citoyenneté et des valeurs de la République, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Développer le sentiment d'appartenance et le respect des valeurs citoyennes à travers la connaissance de l'histoire et des principes fondamentaux de la République en lien avec l'école et la lutte contre la radicalisation
2. Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la république au sein des quartiers
3. Soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences

Enjeux hors pilier

Enjeu 1 : Observer pour agir, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Mettre en place et animer une fonction d'observation

Enjeu 2 : Prendre en compte les questions de l'égalité hommes/femmes, de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Observer l'état et l'évolution de la situation entre les hommes et les femmes, entre les différentes classes d'âge, des discriminations.
2. Favoriser l'accès égal entre les hommes et les femmes, l'accès des jeunes aux différentes actions du contrat de ville et les remontées de situation discriminantes
3. Veiller à systématiquement intégrer les plans de lutte contre les discriminations

Enjeu 3 : Animer et coordonner la démarche partenariale, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Partager la connaissance et les pratiques professionnelles

Enjeu 4 : Appuyer par la communication institutionnelle organisée la diffusion des actions mises en place auprès des publics des QPV par le tissu associatif

Le Contrat de Ville 2015-2020 est construit sur des principes structurant :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines, et économiques,
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Il s'appuie sur un diagnostic local partagé sur la situation des **3 quartiers prioritaires au sein des Villes de Draguignan et du Muy** et de l'agglomération. Il permet de définir les priorités locales qui structurent le contrat en articulation étroite avec le projet stratégique de territoire élaboré par les élus, et en cohérence avec, les autres plans, contrats, schémas, qui peuvent exister sur le territoire.

II. Présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville énoncés à l'article 1er de la même loi

1. Rappel de l'article 1 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.
Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :
1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics
3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Aussi, pour mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique de la Ville énoncés ci-dessus par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, un **Observatoire National de la Politique de la Ville** a été installé le 19 janvier 2016 par Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.
Cette instance est en charge de l'observation de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires, de l'évaluation des politiques publiques qui y sont déployées et a publié son premier rapport le 3 mai 2016 : niveau de vie, emploi, éducation, santé, sécurité… Elle décrit la situation dans les nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, définis par la loi du 21 février 2014, sans oublier des focus sur les anciennes ZUS, pour assurer ainsi la continuité d'appréciation. Une analyse contrastée, fruit de plusieurs mois de travaux, qui révèle une réalité économique et sociale difficile, notamment pour les femmes et les jeunes mais aussi une perception plus positive de leur cadre de vie, sur les aspects environnementaux (espaces verts, entretien des rues..).
Le rapport est structuré autour de trois thématiques, qui sont aussi les trois piliers des nouveaux Contrats de Ville : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, Le développement économique et l'emploi.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

2. Quartiers prioritaires de DPVa

La liste des quartiers prioritaires a été établie par Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014.
Cette nouvelle géographie prioritaire s'est appuyée sur un critère de sélection basé sur les revenus médians.
Les délimitations des quartiers, avec les rues concernées, ont été identifiées par les services des municipalités.
Sur le territoire de DPVa, 3 quartiers portant sur 2 communes ont été retenus et représentent 8370 habitants* répartis comme suit :

- Pour la **ville de Draguignan**, le nombre d'habitants identifié dans les territoires prioritaires est de **6 770** soit :
 - **le quartier centre-ville** 4 320 habitants enregistre un revenu médian annuel de 10 900 € soit 908 € par mois Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900 € par mois en centre-ville de Draguignan.
 - **le quartier les Collettes** 2 450 habitants enregistre un revenu médian annuel de 11 200 € soit 933 € par mois
- Pour la **ville du Muy**, le nombre d'habitants identifié dans le territoire prioritaire, **centre-ville**, est de **1 600**. Le quartier prioritaire centre-ville du Muy enregistre un revenu médian annuel de 8 800 € soit 733 € par mois. Aussi 800 personnes du centre-ville du Muy vivent avec moins de 733 € par mois.

Les communes ont fait part de leur souhait de maintenir en veille active les anciens quartiers prioritaires dans la cadre de la Politique de la Ville, à savoir :

- ✓ Sur le Muy : les Peyrouas, les Bellugues et le Quartier St Andrieu
- ✓ Sur Draguignan : Les Floralies et Saint Hermentaire

CARTOGRAPHIE DES TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES

Centre ancien- Draguignan | Les Collettes-Draguignan | Centre ancien- Le Muy



Le kit de données sexuées (février 2015 avec données 2010-2011) initial ainsi que le kit de données complémentaires sont annexés au contrat de ville 2015-2020

Après 2015, année d'écriture du Contrat de Ville et de programmation, la présentation de la situation des quartiers dans le contexte de l'agglomération n'a pu être actualisée par rapport au document du Contrat de Ville datant du 29 juin 2015.

Lors de l'écriture du Contrat de Ville des indicateurs ont été prédéfinis par pilier et par enjeux sans avoir de vue préalable sur ce que chacun des partenaires étaient en capacité de fournir et de suivre. Le kit de

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

données sexuées réalisé par les différents services de l'Etat a alimenté le diagnostic du territoire sur des données statistiques INSEE 2010-2011 qui ne sont pas actualisables annuellement.

3. Définition d'indicateurs

Dans la cadre du plan d'actions du Contrat de Ville, des groupes de travail ont été organisés avec les partenaires pour définir des indicateurs qui pourraient être suivi annuellement sur le pilier « développement économique emploi » en 2016 puis en 2017.

L'objectif était de définir quelques principaux indicateurs pertinents et un tableau de bord avec les partenaires mais les échelles divergeant, les travaux n'ont pu aboutir.

Dans le cadre de l'appel à projets, les actions des associations doivent pouvoir répondre à un minima d'indicateur tels que :

- nombre de bénéficiaires par QPV (adresse)
- nombre de bénéficiaires homme/femme, par adresse (QPV ou non)
- nombre de bénéficiaires par tranche d'âge, par adresse (QPV ou non)

sans quoi l'action ne pourra prétendre à un renouvellement.

En sus du bilan annuel, un bilan à mi-parcours est demandé à chaque structure financée dans le cadre des crédits spécifiques, sur la base d'un tableau d'indicateurs à compléter.

Depuis 2019, un questionnaire de satisfaction à diffuser auprès des bénéficiaires des actions doit être remis par les opérateurs.

Dracénie Provence Verdon agglomération a lancé un marché en fin d'année pour constituer un portrait de territoire des 3 QPV, afin de l'accompagner dans l'élaboration d'un outil simple, intuitif, à suivre annuellement et afin d'obtenir une clé de lecture de son territoire pour guider ses prochaines actions jusqu'en 2022. Une première réunion de cadrage a eu lieu le 5 décembre 2019 afin de définir les attendus de DPVa.

III. Description des actions menées en 2019 et par pilier au bénéfice des habitants des QPV

1. Principe de gouvernance et suivi du Contrat de Ville.

A. Principe de gouvernance

L'animation de la gouvernance pour la mise en œuvre du Contrat a été organisée et programmée comme suit sur 2019 :

<u>Dans le cadre de l'appel à projets 2019, pour l'attribution des crédits spécifiques :</u>

- Des réunions avec les conseils citoyens pour analyse et avis des dossiers respectifs en janvier-février ;
- Un comité de lecture le 7 février ;
- Un comité technique le 5 mars ;
- Réunions avec les Villes de 11 et 12 mars ;
- Un comité de pilotage le 26 mars ;
- Une délibération présentée en Conseil d'Agglomération du 20 juin 2019.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Dans le cadre de la mise en œuvre du suivi du Contrat de Ville :

- Des réunions de coordination et des groupes de travail ont été menées tout au long de l'année par DPVa et le Délégué du Préfet dans l'objectif du suivi des actions :
 - réunion de coordination des actions estivales le 30 avril ;
 - réunion de coordination avec l'Education Nationale le 4 février et le 9 mai ;
 - groupe de travail sur le pilier cohésion sociale sur les QPV de Draguignan et le QPV du Muy le 1er et 5 juillet ainsi que le 4 novembre ;
 - groupe de travail sur le pilier développement économique et emploi le 25 juin, le 24 septembre et le 12 novembre.

- Un comité technique/comité de pilotage annuel le 7 novembre.

B. Ingénierie dédiée au Contrat de Ville

Le Contrat de Ville porté par DPVa sur 3 QPV au bénéfice de 8357 habitants est animé et coordonné en son sein pour l'année 2019 par :

- 1 chargée de mission Politique de la Ville, également missionnée sur la coordination de sécurité et prévention de la délinquance (retour de congé maternité le 4 mars). Le poste est cofinancé à hauteur de 50% par l'État ;
- 1 cheffe de projet également missionnée sur la coordination de sécurité et prévention de la délinquance et la Cohésion Sociale avec notamment le Point d'Accès au Droit depuis novembre 2019 ;
- 1 directrice outre la Politique de la Ville, missionnée pour l'Habitat, la Cohésion Sociale, la Sécurité Prévention de la Délinquance, la santé en milieu rural.

En l'absence de la chargée de mission de fin octobre à mars 2019, un agent en CDD est venu en renfort de la cheffe de projet 3 mois de septembre 2018 à novembre 2018, puis un agent en mobilité interne à l'agglomération de décembre 2019 à février 2019. L'objectif étant de venir en appui sur des tâches administratives et l'appel à projet 2019.

La cheffe de projet et/ou la chargée de mission ont pu participer à des journées d'actualité et des formations sur le courant de l'année :

- Formation Laïcité et Valeurs de la République à Draguignan les 11 et 12 avril ;
- 1er Club Dév&co organisé par la DIRECTTE PACA avec le soutien de Cité Ressources à Manosque le 25 avril ;
- La CAF à la rencontre de ses partenaires à Toulon le 29 avril ;
- Journée thématique « Emploi femmes QPV » à Aix-en-Provence le 6 juin ;
- Journée d'actualité Politique de la Ville organisé par le CNFPT à Aix-en-Provence le 13 juin ;
- Club Dév&co « Revitalisation des centres anciens et QPV » à Grasse le 27 juin ;
- Journée thématique « Emploi et territoires : projets inspirants pour demain » organisée par la Direccte Paca, Espace Compétences et Cité Ressources à Marseille le 26 septembre ;
- Formation CNFPT « Prévention de la délinquance : acteurs et dispositifs » à Montpellier les 11 et 12 mars / 14 et 15 novembre.

L'équipe opérationnelle de l'EPCI fait le lien avec les communes. Le parallélisme des formes avec un agent dédié à la Ville de Draguignan, en charge de la Politique de la Ville, est une ressource qui facilite la bonne conduite des actions. Jusqu'en juillet 2019, un agent dédié de la même manière sur le Muy (Politique de la Ville, BIJ et CLSPD) facilite la mise en œuvre et l'échange d'information.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Pour l'année 2019, sur la commune du Muy, un adulte relais est présent sur la médiathèque communautaire et au BIJ, recruté par la commune. Sur Draguignan 3 postes adulte relais sont au sein de structures associatives (La fabrique, APS et le Centre Social et Culturel).

C. Information et communication

La Direction Habitat Cohésion Sociale et Emploi met en valeur les actions réalisées dans le cadre du Contrat de Ville (mise en place des conseils citoyens, prévention spécialisée, animation des associations dans le cadre de la période estivale, etc…) par la communication régulière en interne comme en externe via des **articles** sur :

- le site Internet de DPVa ;
- le magazine de DPVa « Dracénie Mag » distribué au grand public ;
- le rapport d'activité ;
- le rapport du développement durable.

Des **informations** en lien avec la Politique de la Ville ou encore la prévention de la délinquance, émanant de l'État, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou des partenaires sont **retransmises régulièrement aux différentes structures** du territoire (appels à projets, formation, communication par thématiques, colloque exposition ou tout événementiel).

2. Appel à projets 2019 dans le cadre des actions des crédits spécifiques

A. Rappel du cadre

L'appel à projets a été écrit dès le mois d'août 2018, après coordination avec les communes, la DDCS, le Délégué du Préfet et en appui du bilan à mi-parcours 2018 ou des actions TFPB. De plus les priorités des Conseils Citoyens ont été prises en compte.

Le Comité de pilotage fin 2018 a acté sur les points suivants pour l'appel à projets 2019 :

- Lancement de l'appel à projets sans passage en délibération par DPVa, contrairement à l'attribution des crédis spécifiques ;
- L'orientation prioritaire doit porter sur le pilier « développement économique emploi », pour répondre au cadre de loi de la Politique de la Ville, bénéficier au public des quartiers prioritaires afin d'augmenter leur niveau de revenu ;
- Une attention particulière sera apportée sur le vivre ensemble générationnel, la maitrise de la langue et la lutte contre l'illetrisme, l'amélioration du cadre de vie par des actions collectives, le renforcement des liens parentaux et des liens sociaux et le renforcement de l'accès aux droits des publics prioritaires.

Calendrier de l'appel à projets 2019 (annexe 2) :

- Le mercredi 7 novembre : lancement de l'appel à projets ;
- Du 7 novembre 2018 au 7 décembre 2018 : dépôt des dossiers ;
- Du 10 au 21 décembre 2018 : contrôle administratif pour complétude des dossiers ;
- Du 7 au 25 janvier 2019 : analyse pour instruction des dossiers ;
- De fin janvier à fin mars 2019 : instance des cofinanceurs et partenaires ;
- Juin à juillet 2019 : notification puis attribution de subventions suite à la délibération du Conseil d'Agglomération le 20 juin 2019.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

B. Bilan des demandes de financement sur l'appel à projets

En 2019, 62 dossiers ont été déposés sollicitant 390 590€ de subventions Politique de la Ville.
Le total du budget de ces 62 dossiers s'élève à 1 248 406€ comprenant 809 066€ de demande de subvention (tous partenaires confondus) dont 390 590€ en Politique de la Ville.

Cela représente 12 dossiers présentés en moins par rapport à 2018 (74 dossiers) et 131 249€ d'aides sollicités en moins (521 839€).

46 actions ont été retenues et financées à ce titre (3 actions de moins qu'en 2018). Ces 46 actions sont portées par 17 opérateurs.
En termes de crédits spécifiques (Etat et DPVa), ce sont 244 800 € alloués directement aux 17 structures retenues : 99 800€ pour l'Etat (hors dispositifs VVV-FDPH) et 145 000€ pour DPVa.

	Bilan 2017	Bilan 2018	Bilan 2019
Actions déposées en demande de subvention	78	74	62
Actions financées au titre de la Politique de la Ville	36	49	46
Nombres d'associations/opérateurs	19	20	17
Total crédits spécifiques Etat/DPVa	175 000€	233 900€	244 800€

Une somme de 22 000 € équivalent à 50% sur le poste de chargée de mission DPVa est octroyée par l'Etat, pour contribution à l'équipe opérationnelle.

Dans le détail :

- Pilier 1 Cohésion sociale : 45 dossiers
- Pilier 2 Développement économique et Emploi : 16 dossiers
- Pilier 3 Cadre de vie et Renouvellement urbain : 1 dossier
- Ville Vie Vacances : 3 dossiers

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Comparaison 2018-2019

	2018				2019			
Axes Contrat de Ville	Montants alloués	%	Actions	%	Montants alloués	%	Actions	%
Développement économique et emploi	92 200	39	14*	29	88 100	36	12	26
Cadre de vie et renouvellement urbain	4 000	2	1	2	4 000	2	1	2
Cohésion sociale	137 700	59	34	69	152 700	62	33	72
Citoyenneté et valeurs de la République	0	0	0	0	0	0	0	0
Hors pilier	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**233 900**	**100**	**49**	**100**	**244 800**	**100**	**46**	**100**
Répartition Etat / DPVa	**95 000 € / 138 900 €**				**99 800 € / 145 000 €**			
Actions VVV (ETAT)	7 000	0	3	0	9 700	0	3	0
FDPH (ETAT)	4 500**	0	2	0	**0**	**0**	**0**	**0**

** 1 autorisation de reporter l'action de la CCI financée en 2018 sur 2019 (ce qui fait donc un total de 47 actions mises en oeuvre en 2019).*

*** Dont 3 000€ de report en 2019*

Les crédits spécifiques ont permis le renouvellement de 32 actions sur 2019 dont 22 sur le pilier cohésion sociale et 9 sur le pilier développement économique-emploi. En 2019, 30% des actions sont donc nouvelles (14 actions).

Nous pouvons remarquer une dispersion du financement pour l'année 2019 dont 62% est attribué sur le pilier cohésion sociale et une petite baisse sur le pilier emploi par rapport à 2018, avec 36%.

Des financements complémentaires ont été attribués par l'Etat via des dispositifs annexes/soutien indirect (en augmentation de 13,6% par rapport à 2018) :

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

	2018	2019
	Montants alloués	Montants alloués
Mobilisation financière spécifique annexe	**98 920 €**	**99 976 €**
Cofinancement équipe PolVille Financement 4 adultes relais	22 000 € 76 920 €	22 000 € 77 976 €
Actions TFPB Bailleurs en pieds d'immeubles	**24 252 €**	**21 608 €**
3F Sud SAIEM Logis Familial Varois Var Habitat	5 165 € 10 000 € 2 540 € 6 547 €	6 203 € 7 980 € 0 7 425 €
Programme de Réussite Educative	**0**	**18 363€**

Pour les crédits DPVa, la clé de répartition des financements entre les communes de Draguignan et le Muy respecte le prorata du pourcentage d'habitants résidant en QPV.

	2019						
	Actions	Crédits DPVa	%	Crédits ETAT	%	Montant total CS PLV	%
CA Draguignan	18	62 500€	43	40 800€	41	105 300€	43
Collettes Draguignan	6	21 700€	15	13 500€	13	38 700€	16
2 QPV Draguignan	11	31 800€	22	23 000€	23	49 300€	20
Centre-ville Le Muy	11	29 000€	20	22 500€	23	51 500€	21
3 QPV	0	0	0	0	0	0	0
Total	**46***	**145 000€**	**100**	**99 800€**	**100**	**244 800€**	**100**

**Pour rappel, 47 actions réellement mises en oeuvre en 2019*

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

	Habitants	Taux
CA Draguignan	4 320	52%
Les Collettes Draguignan	2 450	29%
Draguignan	**6 770**	**81%**
Le Muy	**1 600**	**19%**
Total	**8 370**	**100%**

Annexe 2 : vous trouverez la délibération accompagnée du tableau détaillant l'ensemble des subventions attribuées par structure, par action et par commune.

C. Bilan des actions 2019

a/ Mobilisation, suivi et évaluation des opérateurs/actions

Le service Politique de la Ville est régulièrement en lien avec chaque association financée dans le cadre de l'appel à projets annuel, pour suivre au fil de l'eau les actions, en appui auprès des structures afin de leur apporter des informations générales sur la gouvernance du Contrat de Ville, leur proposer des formations, répondre à leurs interrogations.

Des **réunions de coordination** avec les opérateurs et quelques partenaires (Département, CAF, Villes…) ont été menées tout au long de l'année par DPVa et le Délégué du Préfet dans l'objectif du suivi des actions mais également pour avoir une meilleure connaissance des actions de chacun sur le territoire, ce qui permet de faciliter la coordination et l'orientation des publics :

- réunion de coordination des actions estivales le 30 avril avec l'objectif d'échanger/communiquer sur leurs actions et établir un planning sur les 2 mois d'été ;
- réunion de coordination avec l'Education Nationale le 4 février pour obtenir l'avis des écoles sur les actions proposées se déroulant en milieu scolaire et le 9 mai pour coordonner la mise en oeuvre de ces actions ;
- groupe de travail sur le pilier cohésion sociale sur les QPV de Draguignan et le QPV du Muy le 1er et 5 juillet ainsi que le 4 novembre avec l'objectif d'assurer un suivi régulier des actions financées, permettre la connaissance fine de chaque association et actions qu'elle propose et faciliter la construction des parcours individuels des bénéficiaires ;
- groupe de travail sur le pilier développement économique et emploi le 25 juin, le 24 septembre et le 12 novembre avec l'objectif d'assurer un suivi régulier des actions financées, permettre la connaissance fine de chaque association et actions qu'elle propose et faciliter la construction des parcours individuels des bénéficiaires .

En sus des contacts réguliers (téléphone, messagerie électronique, réunions) pour le suivi des opérateurs, les évaluations des actions sont établies sur la base :

1. De la feuille d'évaluation à mi-parcours complétée au 30 juin de l'année et au 31 août pour les actions estivales et envoyée par les structures financées (depuis 2017, une fiche simplifiée est demandée à mi-parcours avec les principaux indicateurs afin de faire un premier retour lors des instances d'octobre aux partenaires) ;
2. De la fiche d'évaluation annuelle et le dossier cerfa 15059*02 compte rendu financier de subvention (ces fiches permettent d'avoir des données et indicateurs sur le public bénéficiaire de l'action, sa mise en œuvre détaillée, les moyens humains utilisés, les partenaires et prestataires impliqués, ou encore le compte rendu financier) ;
3. D'une évaluation individuelle ou collective auprès des bénéficiaires de l'action via un questionnaire de satisfaction ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

4. Visites sur site par l'équipe opérationnelle sur la base d'une grille complétée sur place par la chargée de mission (grille en annexe). De juillet à décembre, l'équipe projet a pu se rendre sur 28 actions dont la **synthèse des observations de terrain** se trouve en **annexe 5.**

b/ Bilan des actions de l'appel à projets 2019

Bilan quantitatif

En 2019, **62 actions** ont été proposées par les opérateurs au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville. Les **aides sollicitées se montent à 390 590 €.**
In fine, **46 actions ont été financées** en crédits spécifiques Politique de la Ville pour un montant total de 244 800€, dont 99 800€ part Etat et 145 000€ part DPVa.

Cela représente 12 dossiers présentés en moins par rapport à 2018 (74 dossiers) et 131 249€ d'aides sollicitées en moins (521 839€). 3 actions de moins ont été financées en 2019 (49 en 2018).

Sur ces 46 actions, 32 sont des renouvellements par rapport à 2018 (Centre social, la Fabrique, BGE, Missions Locales notamment) dont 22 sur le pilier cohésion sociale, 9 sur le pilier développement économique et emploi et 1 sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain. En 2019, 30% des actions sont donc nouvelles (14 actions).

À ces 46 actions, se rajoute 1 action de la CCIV « Parcours prioritaire nouveau dirigeant Le Muy » qui a fait l'objet d'un financement en 2018 et reporté en 2019. Le nombre d'actions réalisées en 2019 se porte donc à 47.

Ces 47 actions sont classées **par pilier** du Contrat de Ville de la manière suivante :

- 33 sur le pilier Cohésion Sociale, soit 72%

Volets thématiques* = 22 « éducation-lien social » ; 16 « sport-culture-loisirs » ; 2 « veille sociale/santé » ; 6 « violences intra Familiales/prévention délinquance/accès au droit » ;

- 13 sur le pilier Développement économique emploi, soit 26% Volets thématiques = 9 « insertion formation emploi » ; 2 « développement économique » ;
- 1 sur le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain soit 2%

Volets thématiques = 1 « habitat logement » ; 0 « mobilité numérique » ; 0 « projet urbain/qualité urbaine ».

Sur ces 47 actions, 43 ont été effectivement réalisées et le bilan qui suit a été établi sur cette base.

4 actions n'ont pas été mises en œuvre pour les raisons suivantes :

- L'action "Mots d'ados" du Centre Social et Culturel de Draguignan" est toujours en cours (démarrage de l'action en octobre 2019) ;
- L'action « Conférences éducation au numérique au sein des Quartiers Politique de la Ville » de l'association MODE83 est toujours en cours. Les conférences au centre social et culturel, les conférences avec les partenaires de l'habitat et le médialab participatif n'ont pas encore eu lieu ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- Faute de bénéficiaires en centre ville du Muy, il a été acté que le parcours financé dans le cadre de l'action "Parcours prioritaire nouveau Dirigeant le Muy" de la CCI du Var bénéficierait à un habitant de Draguignan. L'action financée en 2019 est toujours en cours ;
- L'action « Accompagner les dirigeants d'entreprises à la transition numérique via le E-Commerce au niveau local, départemental voir national et international. Création d'une communauté B to B to C » menée par l'UPV fait l'objet d'un report sur 2020.

Le bilan « Parcours prioritaire nouveau Dirigeant » de la CCI est celui de l'action financée en 2018 et qui s'est déroulé de septembre 2018 à juin 2019. L'action financée en 2019 est quant à elle toujours en cours.

Il est important de préciser que les bilans des actions se déroulant en milieu scolaire ne sont pas intégralement renseignés faute de pouvoir recueillir les « indicateurs » des élèves (adresse, âge, sexe) . Ces actions, au nombre de 7, sont les suivantes :

- CIDFF « Education à l'égalité fille-garçon » sur Draguignan et le Muy au sein des écoles primaires et des collèges ;
- Ludothèque Lei Jougadou « la ludothèque en soutien des apprentissages » sur Draguignan et le Muy ;
- MODE83 « Conférences éducation au numérique au sein des établissements scolaires » sur Draguignan et le Muy.

De plus, en accord avec l'équipe opérationnelle Politique de la Ville, les actions « de rue » suivantes n'indiquent pas la répartition par âge, adresse et sexe du fait de l'impossibilité de comptabilisation :

- La Fabrique "Expression et participation citoyenne" ;
- Vivants et Associés "Animation d'un café inventé, café associatif de quartier" et "rendre accessible la création théâtrale en partage dans le centre ancien de Draguignan".

Enfin, il convient de préciser que le bilan du CDAD a été complété à l'aide des fiches de présence établies par l'adulte relais du BIJ du Muy (qui prends les rendez-vous) et le tableau bilan de l'écrivain public. Ces derniers n'indiquaient pas la répartition par quartier et par âge. Ce bilan comptabilise l'ensemble des permanences d'écrivain public et 4 permanences d'avocat. Les 8 dernières permanences d'avocat sont reportées en 2020 selon un planning déjà défini.

Sur les 43 actions réalisées, le **nombre de bénéficiaires potentiels** annoncé par les opérateurs **était de 5 250** réparti comme suit :

- Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » = 26 bénéficiaires (1%) ;
- Pilier « Développement économique-emploi » = 437 bénéficiaires (8%) ;
- Pilier « Cohésion sociale » = 4 787 bénéficiaires (91%).

En réalité, sur les 43 actions réalisées, le nombre de bénéficiaires effectivement touché est de 5966.

- Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » = 16 bénéficiaires (1%) ;
- Pilier « Développement économique-emploi » = 481 bénéficiaires (8%) ;
- Pilier « Cohésion sociale » = 5 469 bénéficiaires (91% du total des bénéficiaires touchés).

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Répartition par sexe des bénéficiaires sur les 43 actions réellement mises en œuvre : (5 questionnaires non renseignés dont les actions en milieu scolaire)

La majorité des publics sont des femmes :

- 3 013 femmes soit 56% : 5 femmes sur le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » (1%), 2 715 femmes sur le pilier « Cohésion sociale » (90%) et 293 femmes sur le pilier « Développement économique-emploi » (9%) ;
- 2 368 hommes soit 44% : 11 hommes sur le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » (1%), 2 169 hommes sur le pilier « Cohésion sociale » (91%), 188 hommes sur le pilier « Développement économique-emploi » (8%).

Répartition des âges des bénéficiaires sur les 43 actions réalisées : (6 questionnaires non renseignés dont les actions en milieu scolaire).

Les 2 tranches d'âges les plus représentées sont les jeunes de 6 à 11 ans et ceux de 26 à 49 ans. Les 2 tranches d'âges les moins représentées sont celle des 16-17 ans et les 65 ans et +. Sur le pilier développement économique et emploi, la catégorie d'âge la plus représentée est 18-25 ans, suivi des 26-49 ans.

- 0-5 ans = 696 soit 13% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 696) ;
- 6-11 ans = 1 715 soit 32% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 3, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 1712) ;
- 12-15 ans = 611 soit 12% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 5, Pilier « Cohésion sociale » 606) ;
- 16-17 ans = 139 soit 3% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 2, Pilier « Développement économique-emploi » 23, Pilier « Cohésion sociale » 114) ;
- 18-25 ans = 511 soit 10% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 347, Pilier « Cohésion sociale » 164) ;
- 26-49 ans = 1 268 soit 24% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 9, Pilier « Développement économique-emploi » 87, Pilier « Cohésion sociale » 1 172) ;
- 50-64 ans = 248 soit 5% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 2, Pilier « Développement économique-emploi » 18, Pilier « Cohésion sociale » 228) ;
- 65 ans et + = 77 soit 1% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 1, Pilier « Cohésion sociale » 76).

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Répartition des adresses de résidence des bénéficiaires. (11 questionnaires non renseignés).

68% des bénéficiaires résident sur un des 3 quartiers prioritaires ou en veille active, avec une majorité dans le centre ancien de Draguignan (39%). Les publics prioritaires du Muy représentent 12%. 29% des bénéficiaires résident donc sur DPVa mais hors QPV et 3% hors DPVa.

- Les Collettes = 565 soit 15% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 49, Pilier « Cohésion sociale » 516) ;
- Le centre ancien = 1494 soit 39% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 16, Pilier « Développement économique-emploi » 353, Pilier « Cohésion sociale » 1125) ;
- Quartier vécu Le Muy = 11 soit 0% (0,28) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 11, Pilier « Cohésion sociale » 0) ;
- Le Muy = 462 soit 12% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 35, Pilier « Cohésion sociale » 427) ;
- Les Floralies = 20 soit 0% (0,51) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 20) ;
- Les Bellugues = 8 soit 0% (0,20) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 2, Pilier « Cohésion sociale » 6) ;
- Les Peyrouas = 13 soit 0% (0,33) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 8, Pilier « Cohésion sociale » 5) ;
- St Hermentaire = 48 soit 1% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 3, Pilier « Cohésion sociale » 45) ;
- St Andrieu = 11 soit 0% (0,28) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 3, Pilier « Cohésion sociale » 8) ;
- Draguignan hors QPV = 670 soit 17% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 14, Pilier « Cohésion sociale » 656) ;
- Le Muy hors QPV = 157 soit 1% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 3, Pilier « Cohésion sociale » 154) ;
- Sur DPVa = 308 soit 8% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 308) ;
- Hors DPVa = 93 soit 2% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 93).

Depuis 2019, un nouveau critère est apparu dans les fiches d'évaluation, à savoir le nombre de **nouveaux entrants sur l'action** comparativement à l'année précédente et nous permettant de connaitre le taux de renouvellement de bénéficiaire dans le projet (22 questionnaires non renseignés dont les nouvelles actions). 1 269 nouveaux bénéficiaires répartis comme suit :

- 10 sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain ;
- 213 sur le pilier Développement économique et urbain ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- 1 046 sur le pilier cohésion sociale.

Les actions ayant **touchés le plus de bénéficiaires** (toutes adresses de résidences confondues) **sont sur le pilier Cohésion sociale :** une grande partie des actions se déroulent en milieu scolaire ou sont des actions collectives :

- PromSoins « Permettre, dans la Dracénie, l'accès aux soins aux personnes en situation de précarité, favoriser l'insertion par la santé et prévention santé » (643 personnes) ;
- La ludothèque Lei Jougadou « Le soutien aux apprentissages – Draguignan centre ancien et Les Collettes » (642 personnes) ;
- La Ludothèque Lei Joudagou Les vacances dans mon quartier – centre ancien de Draguignan » (632 personnes) ;
- Mode « Conférences éducation au numérique au sein des établissements scolaires » (585 personnes) ;
- La Ludothèque Lei Jougadou « La Ludothèque au coeur du Muy » (456 personnes) ;
- La Ludothèque Lei Jougadou « Soutien aux apprentissages – Le Muy » (311 personnes) ;
- La Fabrique « Soutien à la parentalité » (300 personnes).

Les actions **ayant touchés le moins de bénéficiaires** (toutes adresses de résidences confondues) **sont sur le pilier Développement économique et emploi** (toutefois l'objectif prévisionnel des bénéficiaires est moins élevé que sur le pilier cohésion sociale car il s'agit d'accompagnements individuels) :

- CCIV « Parcours prioritaire nouveau dirigeant Draguignan » (5 personnes) ;
- Face Var "Face à l'emploi – Draguignan et Le Muy » (10 personnes – objectif atteint) ;
- APS "Parcours visant à faciliter la mobilité des jeunes- Draguignan et Le Muy" (13 et 14 personnes) et « Remobilisation des jeunes à partir de chantiers éducatifs – Draguignan » (13 personnes-objectif atteint) ;

Les actions ayant **touché le plus de public habitant en QPV** (incluant les quartiers en veille) sont en **grande majorité sur le pilier Développement économique-emploi,** avec un public ciblé/orienté :

- **Pilier Développement économique-emploi** « Accompagnement de proximité en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes QPV » et « Mobilité vers l'emploi des jeunes QPV » de la Mission locale Dracénie Cœur Var (100% QPV), « Accompagnement dynamique à l'emploi Le Muy » de la Mission Locale et Var (100% QPV), « Parcours visant à faciliter la mobilité des jeunes Le Muy et Draguignan» et « Remobilisation des jeunes à partir de chantiers éducatifs – Draguignan » de l'Association de Prévention Spécialisée (100% et 93% QPV), « Face à l'emploi Draguignan et le Muy » de Face Var (100% et 80% QPV), « Parcours prioritaire nouveau dirigeant Draguignan » de la CCI (100% QPV) et « Soutien et accompagnement) l'élaboration de projets de quartier, entreprendre dans son quartier » de la BGE (100% QPV).
- **Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain** « Aide aux familles pour le traitement de leur logement infesté par les punaises de lit » Ville de Draguignan (100% QPV).
- **Pilier Cohésion sociale** « Activités et séjours pour les jeunes en QPV pendant les vacances » Ville de Draguignan (100% QPV), « Découvertes et

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

ouverture » La Fabrique (80% QPV) « Réalisation d'un reportage participatif sur la création en partage en centre ancien » Modes3 (79% QPV).

Les actions ayant **touché le moins de public QPV** (incluant les quartiers en veille) sont sur le pilier **Cohésion sociale** : « Café social et citoyen » et « Ateliers socio-linguistiques » La Fabrique (53% et 55% QPV), « Animation du Conseil Citoyen » Centre Social et Culturel (56% QPV), « Epicerie solidaire la Musette » Fratelli-UDV (56% QPV).

Bilan qualitatif

Les actions réalisées ont concouru à répondre à un ou plusieurs **objectifs transversaux** dans l'ordre suivant :

- À l'égalité femme/homme ;
- À la lutte contre les discriminations ;
- À la jeunesse ;
- À la participation des habitants.

Les bénéficiaires ont pu **participer** aux différents projets de la manière suivante, par ordre de priorité :

- Sous la forme d'une information (orale, lors de réunions, par mail ou sms…) ;
- Sous forme de consultation ou concertation avec participation et avis des bénéficiaires ;
- Sous forme de co-construction avec la participation des bénéficiaires à la mise en œuvre de l'action ;
- En dernier lieu en codécision via une participation directe des bénéficiaires aux décisions relatives à l'action.

Les actions réalisées ont permis de **répondre à des besoins** :

- Besoin de lien social, de soutien, de proximité, d'écoute des habitants des quartiers prioritaires à travers un accès aux loisirs gratuits et des structures ouvertes tout l'été ;

- Besoin d'accès à la culture, à la participation des habitants, à l'accès au soins et aux droits ;

- Besoin de prévenir les pratiques numériques dangereuses, de lutter contre les inégalités et les discriminations ;

- Besoins de formations, d'insertion sociale et professionnelle réussie, de création d'emploi et de valorisation des compétences et de l'image des bénéficiaires ;

- Besoin de se créer un réseau, d'obtenir un soutien et un accompagnement individualisé et de lutter contre les problèmes de mobilité.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Sur 43 actions, 10 opérateurs ont précisé qu'ils avaient **repérés de nouveaux besoins** suite à l'action menée (soit 17 actions). Il s'agit par exemple de développer des temps en direction des adolescents et des enfants, de proposer plus de sorties familles/sorties culturelles et d'améliorer la connaissance et l'accès à l'offre de soins. Ensuite, le besoin d'intervenir dans les écoles en quartier en veille active et de lutter contre les stéréotypes a été avancé. Enfin, le besoin de favoriser la mobilité, d'obtenir plus d'aides à la mobilité est récurrant chez les opérateurs.

En moyenne, 1 à 5 salariés interviennent sur les actions et des bénévoles, des services civiques et des adultes relais complètent le **dispositif humain** de réalisation de l'action.

Les principaux **partenaires** cités impliqués avec les opérateurs pour la réalisation de leurs actions sont :

- Les associations locales (La Fabrique, le centre social et culturel, Fratelli-UDV, la ludothèque, le café inventé, PromoSoins, APS, Mode83 …) ;
- L'E2C, les missions locales, Cedis, les chambres consulaires ou Pôle Emploi (pour le pilier développement économique emploi) ;
- Les communes, DPVa (médiathèque, musée, théâtre, BIJ…) ;
- Le Conseil Départemental dont l'UTS et les organismes sociaux (CAF, CPAM…) ;
- L'éducation nationale au travers des collèges et des écoles situés en quartier prioritaire.

De manière générale, les opérateurs ont **communiqué** sur leur action de différentes manières, dans l'ordre suivant :

- Sous forme indirecte à travers les partenaires et orale (échanges informels ou formels) ;
- Sous forme individuelle et collective ;
- Sous forme directe auprès des bénéficiaires ;
- Le moins souvent restant sous forme écrite.

En 2019, les opérateurs avaient l'obligation de proposer un questionnaire de satisfaction aux bénéficiaires de leurs actions. Sur 43 actions, 40 opérateurs ont répondu. Ainsi, sur un panel de 93% de réponse, 85% des opérateurs jugent les **résultats de leur action** très satisfaisants, 13% satisfaisants et 2% moyennement satisfaisants.

En termes d'objectifs atteints, les points forts à retenir sont :

- La très bonne fréquentation des permanences situées dans les quartiers prioritaires ;
- L'apport de réponses aux besoins identifiés sur les quartiers prioritaires en termes d'accompagnement et de remobilisation sur l'emploi, d'insertion et de développement personnel ;
- L'apport de réponses aux besoins identifiés en terme de lutte contre les discriminations et les stéréotypes, de création de lien social et d'entraide ;
- Le travail en réseau (avec l'éducation nationale, les associations locales etc.) ;
- Le changement de comportement des bénéficiaires dans leurs pratiques du numérique, dans leur relation parent/enfant, parent/enseignant et plus globalement le changement des mentalités ;
- La découverte de la culture, des spectacles permettant de sortir du quotidien et la mixité intergénérationnelle ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- Le taux de réussite important des projets (économies réalisées, retour à l'emploi ou la formation, acquisition des notions…) ;
- L'implication et la mobilisation des habitants ainsi que leur représentation dans les instances du Contrat de Ville.

En termes de difficultés rencontrées, les points faibles relevés sont :

- Des locaux inadaptés ou mal situés ;
- Le problème de la mobilité des habitants en quartier prioritaire ;
- La difficulté à déployer des actions sur la commune du Muy, faute de public ou de local adapté ;
- Le manque d'orientation et des difficultés de communication avec certains partenaires ;
- Les difficultés à capter le public QPV et à ce qu'ils soient assidus tout au long de l'action ;
- La barrière de la langue ;
- La difficulté à mobiliser les habitants, les parents, les adolescents et le public féminin sur certaines actions ;
- L'éloignement du public des « codes » des lieux de diffusion culturelle ;
- Le manque de places sur certaines actions (alphabétisation notamment) ;
- Le faible nombre d'écoles concernées par les actions en milieu scolaire ;
- Le manque de moyens et de visibilité sur les financements et la baisse de ces derniers.

Les perspectives et objectifs à mettre en œuvre selon les opérateurs, suite aux actions menées en 2019, sont :

- La poursuite, le renforcement et le développement des actions sur 2020 (toucher d'autres niveaux de classe, proposer de nouveaux ateliers, augmenter le nombre de bénéficiaires…) ;
- Le renforcement de la dynamique de partenariat ;
- L'amélioration et la valorisation du rôle du Conseil Citoyen ainsi que la mise en place d'actions d'information, d'accompagnement et de formation des membres ;
- La réorientation de certaines actions (APS, Fratelli-UDV, Vivants et associés) ;
- La recherche de moyens financiers, matériels et humains supplémentaires (intégrer de nouveaux membres/bénévoles par exemple).

<u>Autres crédits Politique de la Ville 2019</u>

D'autres crédits spécifiques Politique de la Ville se sont ajoutés :

- 3 actions financées sur les crédits **« Ville Vie Vacances »** (subvention Etat 9 700€ - Centre Social et Culturel pour les actions « activités ados 2 semaines » et « activités été ados séjour » et l'UFOLEP pour « animation socio sportive en horaires décalées »). Il s'agit de 2 renouvellements et d'une nouvelle action.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- 3 actions financées sur les crédits « Fonds de participation des **habitants »** (subvention de 3 000€ de l'Etat versée en 2018 ayant fait l'objet d'un report en 2019 pour le Centre Social « action graff et action contes » et la Fabrique « festival de quartier des pieds et des mains » via le financement de l'association Vivants et Associés) ;
- 4 actions financées par les bailleurs dans le cadre de l'abattement de TFPB : 1 action de l'association les Petits Débrouillards PACA - bailleur social 3F Sud « Cité Débrouillarde aux 3 Côteaux à Draguignan ». 1 action de l'association Ludothèque Lei Jougadou - SAIEM et Var Habitat « Le jeu dans ma rue ». 1 action de l'association Résine jardins « Les jardins de l'ilot de l'horloge » - SAIEM. 1 action de l'association MODE83 au Muy – Var Habitat.
 Le montant total alloué par la SAIEM a été de 13 201€, celui de 3F Sud de 6 203,6€ et 7 425€ par le bailleur Var Habitat.

Le bilan chiffré de ces 3 actions en « **Villes Vie Vacances** » (VVV) sur Draguignan sont :

- 163 bénéficiaires ;
- 115 garçons et 48 filles ;
- 28 bénéficiaires de 0-11 ans, 82 de 12-15 ans, 31 de 16-17 ans, 22 de 18-25 ans ;
- 61 bénéficiaires résident aux collettes, 1 en centre ancien, 33 aux Floralies, 20 à St Hermentaire, 47 sur DPVa hors QPV et 1 sur DPVa hors QPV.

À noter que les publics des actions VVV sont les 11-18 ans

Le bilan chiffré des 4 actions dans le cadre de l'abattement de la Taxe du Foncier sur les propriétés Bâties (**TFPB)** sur Draguignan sont :

- 841 bénéficiaires ;
- 408 garçons et 433 filles ;
- 607 bénéficiaires de 0-11 ans, 109 de 12-15 ans, 6 de 16-17 ans, 23 de 18-25 ans et 96 de 26-49 ans ;
- 815 bénéficiaires résident aux collettes, 6 en centre ancien de Draguignan, 19 sur Draguignan hors QPV et 1 sur DPVa.

D. Bilan des actions sur la période estivale et des dispositifs spécifiques

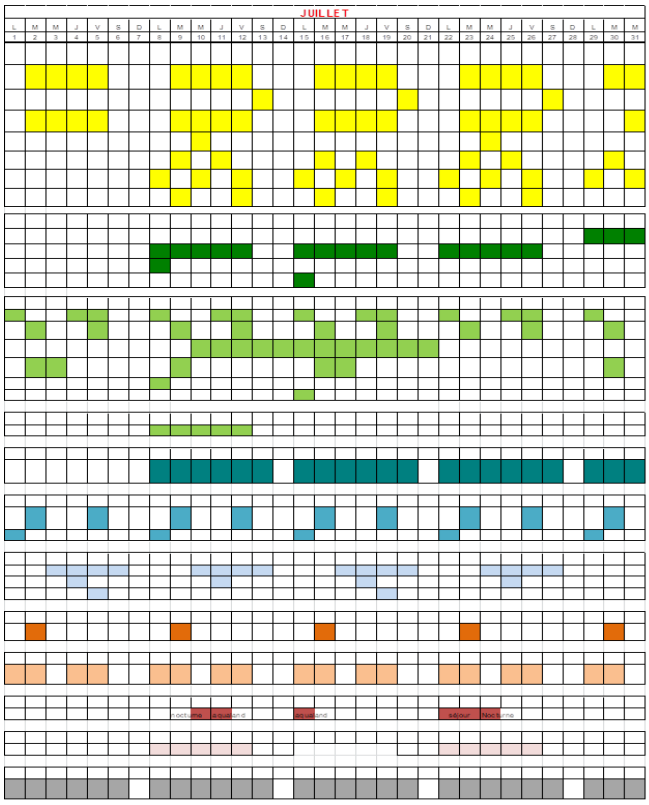
Jusqu'à 2015 la commune de Draguignan a relevé que peu de structures étaient ouvertes sur les périodes de vacances scolaires et notamment durant les deux mois d'été, pour le jeune public notamment qui ne partirait pas ou peu en vacances. Dans ce cadre, l'appel à projet 2019 a continué à privilégier des actions sur cette période notamment via le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) s'adressant prioritairement aux jeunes de 11 à 18 ans.

Une réunion de coordination a été organisée avec les structures et les communes afin d'établir un calendrier permettant de couvrir les deux mois d'été avec un programme d'actions dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de leur financement en VVV et/ou Politique de la Ville et intégrant les actions en pied d'immeubles financées dans le cadre des conventions d'abattement de la TFPB via les bailleurs sociaux.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

La commune de Draguignan et DPVa ont communiqué dans ce sens par des articles sur leur magazine respectifs, leur site Internet, des affiches et des flyers (voir annexe).

Ci-après un exemple du calendrier des actions 2019 sur la période estivale qui a été relayé par des supports de communication via les bailleurs, les communes et DPVa :



Ludothèque Lei jougadou
Centre social et culturel
La Fabrique
MODE83
UFOLEP
Fratelli-UDV
Vivants et associés
BGE
Mission Locale Est Var
Ville de Draguignan
Les petits débrouillards
APS

Outil de coordination pour répartir les actions sur les 2 mois. Support d'organisation de communication entre structures et auprès des publics.





Affiche de la Ville de Draguignan et article DPVa Dracénie Mag pour communiquer autour de ces actions estivales.

Le bilan de ces actions est présenté au paragraphe ci-dessus.

3. Bilan des actions conduites dans le droit commun

A. Actions conduites par les partenaires

a. La Chambre de Commerce de d'Industrie du Var (CCIV) :

En 2019, la CCI a porté une action financée dans le cadre des crédits spécifiques (appel à projet) qui a pour objectif de développer un environnement favorable à l'entreprenariat, via un accompagnement personnalisé et renforcé post-création dédié aux entrepreneurs implantés ou issus des QPV, sur 1 année. L'action a été engagée sur le dernier trimestre 2019 (courriers de promotion de l'opération expédiés auprès du public de jeunes créateurs ciblé par le dispositif (au maximum 3 ans d'activité), contacts téléphoniques, communication, et sélection des bénéficiaires) et les accompagnements ont démarré en février 2020.

En complément, des services sont proposés quotidiennement en Dracénie par l'antenne territoriale de Draguignan et le service Espace Entreprendre de la CCIV en qui concerne l'accompagnement des

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

porteurs de projet, des jeunes entrepreneurs (3 ans d'immatriculation maximum), et plus largement de tout entrepreneur immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le parcours méthodologique ci-dessous est modulable en fonction du projet pour lequel la CCIV est sollicitée : certaines prestations sont gratuites, d'autres payantes.

Entretien préalable : échange sur la détermination à entreprendre. Présentation de notre offre.

Entretien diagnostic des besoins : évaluation du profil entrepreneurial, appréciation de l'état d'avancement du projet et des moyens à mettre en œuvre.

Rendez Vous de la Création : réunion d'information abordant les facteurs clés de succès d'un projet de création, les principales étapes du parcours et la méthodologie d'élaboration d'un business model et d'un business plan.

CCI Business Builder : plateforme web permettant aux porteurs de projet de création de construire leur projet d'entreprise de façon structurée tout en bénéficiant de l'accompagnement expert des CCI adapté à la réussite de leur projet

90 minutes pour choisir ma forme juridique : réunion d'information et conseils pratiques pour choisir sa forme juridique et connaître la fiscalité appliquée au dirigeant et à son entreprise, ainsi que le statut social du dirigeant.

Entretien business model : accompagnement individuel par nos conseillers Entreprise sur la définition et la validation du modèle économique.

Entretien du projet au business plan : accompagnement individuel par nos conseillers Entreprise sur la construction du business plan.

Stage « 5 jours pour Entreprendre » : formation permettant de réaliser l'étude de faisabilité du projet en analysant notamment son marché, sa rentabilité et son montage juridique.

Entretien Spécialisé : accompagnement individuel par nos conseillers Entreprise et partenaires professionnels experts comptables : analyses et études personnalisées sur les aspects spécifiques du dossier.

Rendez-vous de l'Entrepreneur : rencontres thématiques sur des sujets variés qui permettront d'aborder certains aspects du parcours de l'entrepreneur de façon plus concrète et par la suite, de gérer au mieux le quotidien de chef d'entreprise.

90 minutes pour créer ma micro : accompagner dans les choix et les démarches, apporter une aide personnalisée pour le démarrage de l'activité

Notre Centre de Formalités des Entreprises pour l'immatriculation de l'entreprise au RCS.

Le suivi de tout ou partie de ce programme d'actions est fonction des spécificités du projet et en déterminera la durée.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

b. Le Conseil Départemental du Var :

Tableau de valorisation quantitatif concernant le Département du Var pour l'année 2019 :

BILAN FINANCIER CONTRAT DE VILLE 2015-2020 Dracénie Provence Verdon agglomération VALORISATION DROIT COMMUN EXERCICE 2019				
ETAT		DEPARTEMENT DU VAR	PRORATA	
DROIT COMMUN				
THEMATIQUES POLITIQUE DE LA VILLE	Type de Crédits	Montant Dpt/ou territoire/ou commune	Montant valorisé QPV	territoire pris comme référence
COHESION SOCIALE				
SPORTS				
SPORTS	Fonctionnement	4 292 417 €	35 627,00 €	
SPORTS	Investissement	3 279 989 €	27 224,00 €	
JEUNESSE				
JEUNESSE	Fonctionnement	353 863 €	2 937,00 €	
CULTURE				
CULTURE	Fonctionnement	14 627 030 €	121 404,00 €	
CULTURE	Investissement	7 488 936 €	62 158,00 €	
EDUCATION				
EDUCATION	Fonctionnement	54 178 051 €	449 678,00 €	
EDUCATION	Investissement	15 012 696 €	124 605,00 €	
ENFANCE – PREVENTION				
ENFANCE	Fonctionnement	109 222 286 €	906 545,00 €	
ENFANCE	Investissement	2 800 065 €	23 240,00 €	
PREVENTION	Fonctionnement	17 188 080 €	142 661,00 €	
SANTE				
Pmi et planification familiale	Fonctionnement	10 812 256 €	83 742,00 €	
ACTION SOCIALE				
ACTION SOCIALE	Fonctionnement	18 370 275 €	152 473,00 €	
ACTION SOCIALE	Investissement	7 638 407 €	63 398,00 €	
Autonomie				
Personnes handicapées	Fonctionnement	116 307 750 €	965 354,00 €	
Personnes handicapées	Investissement	364 200 €	3 023,00 €	
Personnes âgées	Fonctionnement	27 430 185 €	227 670,00 €	
Personnes âgées	Investissement	797 512 €	6 619,00 €	
Autonomie	Fonctionnement	57 505 028 €	477 292,00 €	
RENOUVELLEMENT URBAIN				
HABITAT				
ADIL	Fonctionnement	910 000 €	7 553,00 €	
EMPLOI ECONOMIE				
CEDIS	Prestations	5 125 576 €	42 542,00 €	
Insertion FSE	Fonctionnement	2 399 039 €	19 912,00 €	
Insertion IAE	Fonctionnement	1 648 640 €	13 684,00 €	
TOTAL 2019 VALORISATION DROIT COMMUN			**3 959 341 €**	
FINANCEMENTS DEPARTEMENTAUX CONCERNANT LES ACTIONS CO-FINANCEES PAR LES CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE				
Thématique	Type de Crédits		Montant valorisé QPV	
ECONOMIE EMPLOI				
Chantiers d'insertion	Fonctionnement		35 626,00 €	QPV
Accompagnement global	Fonctionnement		14 707,00 €	QPV
COHESION SOCIALE				
Epiceries solidaire	Fonctionnement		21 749,00 €	QPV
Accompagnement global social / santé	Fonctionnement		11 206,00 €	QPV
Jardins solidaire	Fonctionnement		1 000,00 €	QPV
Aide alimentaire	Fonctionnement		2 893,00 €	QPV
Centre social et culturel	Fonctionnement		37 688,00 €	QPV
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN				
Auto-réhabilitation accompagnée	Fonctionnement		15 200,00 €	QPV
TOTAL 2019 ACTIONS CO-FINANCEES POLITIQUE DE LA VILLE			**140 069 €**	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

c. Pôle Emploi :

Direction Territoriale Var

SERVICES DE DROIT COMMUN DE POLE EMPLOI EN 2019

Estimation du budget de droit commun dédié spécifiquement aux demandeurs en QPV

	Qpv Draguignan	Qpv Le Muy
	Budget	Budget
Prestations	14 366	4 710
Mesures	23 390	3 290
Développement Compétences	366 459	17 526
RH	38 139	15 278
TOTAL	442 354	40 804

Prestations	Prestations sous-traitées d'aide à la recherche d'emploi ou à l'orientation professionnelle
Mesures	Aides au permis ou à la mobilité en cas de reprise d'emploi ou d'entrée en formation
Développement Compétences	Entrées en formation sur les dispositifs AFC, AIF, POEI ou AFPR
RH	Prestations réalisées en interne ou temps supplémentaire (par rapport à un demandeur d'emploi non résidant en Qpv) dédié par les conseillers

B. Actions conduites par Dracénie Provence Verdon agglomération

a.Transports et mobilités durables

Dracénie Provence Verdon agglomération organise le transport public sur son territoire. La desserte est effectuée par des lignes régulières, du transport à la demande et des services scolaires. Dans le cadre du recensement des équipements et actions de droit commun en matière de transport public, le périmètre retenu est celui des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et les quartiers vécus. On distingue trois secteurs sur le territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération :

- Centre ancien, Draguignan
- Les Collettes, Draguignan
- Centre ancien, Le Muy.

Ces secteurs sont desservis par le réseau de transport communautaire.

En synthèse, Dracénie Provence Verdon agglomération a équipé son réseau de transport collectif en mobilier urbain destiné au transport à hauteur de 43 000€HT. À noter qu'il n'y a pas eu d'évolution du mobilier urbain.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

La fréquentation des quartiers prioritaires et des quartiers vécus représente 21,12% de la fréquentation totale du réseau en 2019.
Le coût des services sur ces quartiers est estimé à 654 363€HT pour 2019 dont 78 957€ de masse salariale.
DPVa propose également une tarification solidaire qui tient compte des conditions de ressources, d'âge et d'invalidité de la population de son territoire.

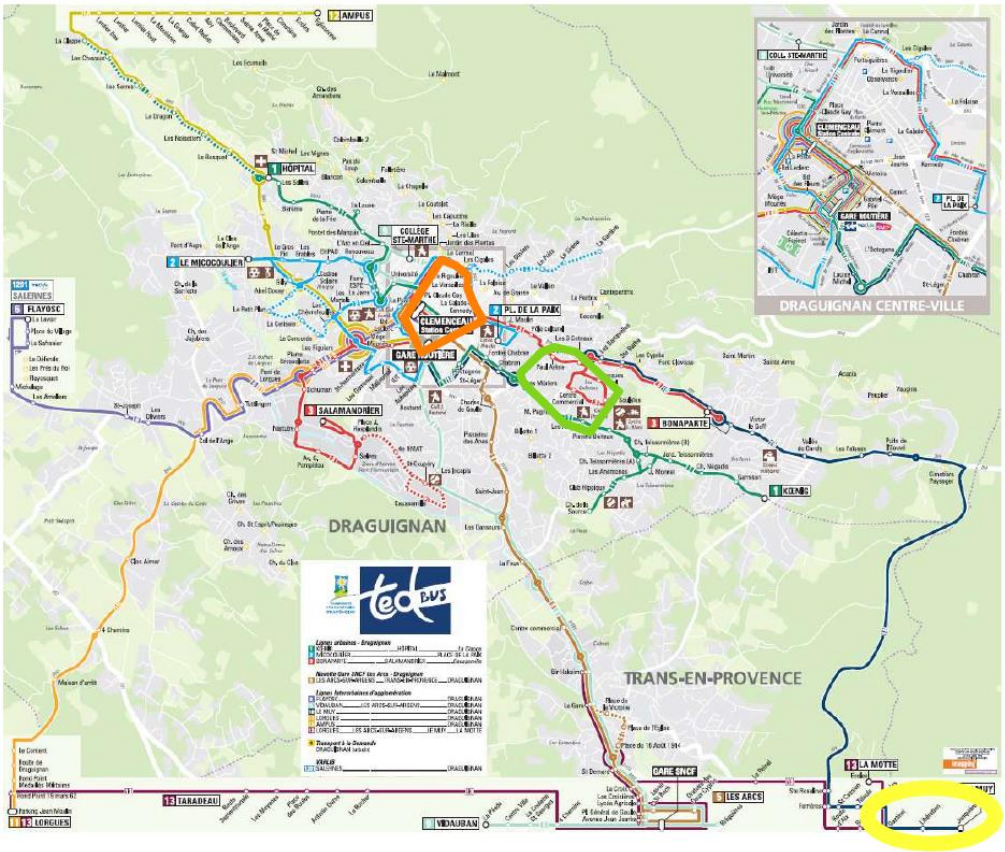
LE MUY : localisation du quartier prioritaire sur le plan du réseau de transport public :

Desserte du quartier prioritaire par le réseau de transport public :
Sont retenus les points d'arrêts situés dans le périmètre des quartiers prioritaires et ceux situés dans les quartiers vécus.

DRAGUIGNAN :

Desserte des quartiers prioritaires par le réseau de transport public :
Sont retenus les points d'arrêts situés dans le périmètre des quartiers prioritaires et ceux situés dans les quartiers vécus ; idem pour les informations concernant la gare routière.

Localisation des quartiers prioritaires sur le plan du réseau de transport public :
Draguignan Centre-ancien
Draguignan les Collettes
Le Muy Cenrtre-ancien



Actions en matière de tarification solidaire :
La gamme tarifaire du réseau des transports en Dracénie (TED BUS) intègre des tarifs solidaires sous conditions de :

- Ressources

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- Scolarité
- Handicap
- Age
- Couverture médicale (CMU)

Qui vont d'un tarif réduit correspondant à 50 % du tarif public constaté à la gratuité.

Nom du titre	Tarifs au 1/09/2014 (en €)
Ticket unitaire	1,3
10 voyages	9
10 voyages « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu ou CMU)	4,5
Pass 30 jours	22
Pass 30 jours « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu ou CMU)	12,5
Pass annuel	200
Pass annuel « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu)	120
Enfant – de 6 ans Invalides civils et militaires + 70 ans (exonération de l'impôt sur le revenu)	Gratuit

b. Affaires Juridiques

La mise en place de clauses sociales dans cette Direction a plusieurs objectifs :

- Mobiliser la commande publique pour lutter contre le chômage,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi par des dispositions juridiques existantes
- Répondre à un besoin de main d'œuvre exprimé par les entreprises des secteurs en tension,
- Offrir l'opportunité d'une collaboration et d'un rapprochement entre les entreprises privées et les structures d'insertion par l'activité économique (IAE).

Sur l'année 2019, 6 personnes en insertion ont pu bénéficier des clauses sociales dans le cadre des marchés publics, par des entreprises qui ont réservées un temps de travail minimum à ces personnes en insertion professionnelle, pour la réalisation de travaux ou de services.
Les 6 bénéficiaires résident sur le QPV de Draguignan et ont cumulé un total de 1 256 heures sur marché.
La valorisation financière, inclue dans la maquette financière, représente un total de 18 186 €.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

c. Culture

Le musée des Arts et Traditions Populaires, implanté en quartier prioritaire du centre-ancien de Draguignan, a mené diverses actions en 2019 :

- Des actions en direction de l'intergénérationnel :

« Des créations à 4 mains », action qui a débuté en 2018 et qui s'est terminée en 2019 avec l'intervention d'une céramiste locale avec la mise en commun d'un public de la petite enfance (enfants de moins de 3 ans) et les résidents des EHPAD de Draguignan : la crèche du petit prince, la crèche des vignerons, le RAM (Réseau d'Assistantes Maternelles) et la crèche eau des collines, l'EHPAD du Malmont, l'Ilot de l'horloge et le Centre Social et Culturel. Une rencontre intergénérationnelle pour créer en commun des poteries en argile. Le bilan a été positif avec de très jeunes enfants captivés et des personnes âgées plus dynamiques. Il s'agit de favoriser le lien social et les échanges entre ces publics (coût 750 euros).

- Des actions en direction d'un public défavorisé :

Mise en place d'ateliers enfants et de médiations jeunesse les mercredis durant le temps scolaires avec la Fabrique de Draguignan, autour de l'Archéologie et de l'Archéo-tissage avec l'intervention de Paul Bailet, l'Archéologue-Anthropologue du Musée. Puis 3 médiations autour de la vie de la ruche suivie d'une dégustation de miels ou de la découverte du patrimoine ancien pendant les vacances scolaires.
Mise en place également d'un « atelier famille » pour la population du centre ancien avec l'intervention d'une céramiste locale (coût 270 euros).

- Des actions en direction des Associations locales pour la jeunesse :

Mise en place de visites gratuites plus ciblées (en rapport avec les activités de l'association) comme l'association Lei Magnoti ; médiations sur la vie autrefois et les métiers d'antan (coût 240 euros).

- Des actions en direction de la petite enfance et des centres aérés (enfants de 3 à 12 ans) :

Mise en place de visites gratuites et guidées du musée pour les crèches, les centres aérés et le service jeunesse de la ville sous forme de jeu de piste dans le musée et de quizz ; des séances plus ludiques et didactiques (coût 1200 euros).

- Des actions en direction des seniors :

Mise en place de visites découverte du Musée et dégustations de produits locaux pour les résidents de l'ilot de l'horloge. Partenariat amplifié avec le CCAS de Draguignan avec la participation à la Semaine Bleue en octobre 2019. Mise en place d'ateliers jeux (avec La Ludothèque), d'ateliers d'initiation à la Généalogie sur deux matinées, et la dégustation de « Roustides », avec l'Association Histoire et Patrimoine de Figanières (coût 600 euros).

- Des actions envers un public de demandeurs d'emploi :

Mise en place de visites guidées en anglais pour les demandeurs d'emploi inscrits en formation à MODE 83 à plusieurs reprises sur l'année. Mise en place également d'ateliers d'archéologie pour permettre aux stagiaires d'apprendre à organiser des médiations culturelles (coût 120 euros).

- Des actions culturelles à destination d'un public qui se paupérise :

Le musée est, depuis plusieurs années, acteurs du quartier et participe à la fête du centre ancien ; cette action est importante pour revaloriser le centre ancien (mise en fonction du four à pain situé dans les jardins du musée, nombreux ateliers gratuits avec des artisans..). Ces ateliers permettent de sensibiliser un public potentiel situé dans le centre ancien, très peu habitué à fréquenter les lieux culturels.

Artothèque

L'Artothèque d'Agglomération œuvre depuis sa création à la vulgarisation de l'art contemporain.
C'est ainsi que depuis plusieurs années, des expositions hors les murs sont réalisées dans les établissements scolaires.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Le collège et le lycée du Muy participent activement à ce dispositif en recevant des expositions au sein de leurs établissements afin de permettre à ses élèves, pas toujours initiés à la culture, de travailler sur différents thèmes.

Médiathèque du Muy

Bilan des actions QPV au Muy pour l'année 2019-2020

Le Réseau de lecture publique de la Dracénie, via notamment la médiathèque du Muy (lieu ressource en quartier prioritaire) et la médiathèque d'agglomération de Draguignan (Quartier Chabran en quartier vécu) recevant des publics issus des quartiers prioritaires, répond à l'enjeu N°6 du plan d'action du Contrat de Ville 2015-2020 « Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale ».
La saison culturelle programmée par le Réseau de lecture publique se déroule chaque année de septembre à août. Aussi, ce bilan prend en compte les actions et projets menés sur l'année civile 2019, jusqu'à août 2020.

Outre le service d'emprunt de documents (livres, magazines et revues, CD et DVD) et une programmation culturelle saisonnière, le Réseau de Lecture de la Dracénie offre un service numérique gratuit, comprenant un accès à Internet, via des postes informatiques dédiés ou une connexion WI-FI et des imprimantes-scanners permettant l'impression de 15 copies par mois par personne.
À la médiathèque du Muy, le nombre de postes informatiques mis à disposition des publics est passé de 8 à 9 postes, en octobre 2019, sur lesquels les usagers disposent d'une session personnelle créée lors de leur inscription. Les publics ont aussi toujours accès à une imprimante-scanner, ainsi qu'un espace de travail de 25 places, équipé de prises de secteur.
Le Réseau de lecture publique est aussi partenaire de Pôle Emploi depuis 2015 pour l'accompagnement des publics dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Le Réseau de lecture publique dispose par ailleurs de consoles de jeux vidéo (WII et Xbox en alternance) sur tous les sites, ce qui permet de proposer des séances régulières de jeux variés et organiser des tournois pour les petits comme pour les grands.

La médiathèque du Muy est assez largement fréquentée par les habitants du quartier prioritaire, puisque ceux-ci représentent un bon tiers (31,4 %) des inscrits. Mais il faut garder à l'esprit que cette donnée ne prends pas en compte les usagers qui fréquentent la médiathèque sans être inscrits (parents qui accompagnent leurs enfants, personnes qui viennent lire le journal, etc.), dont il est difficile d'évaluer le nombre.

Concernant les usages à la médiathèque, les adultes résidents du QPV viennent surtout pour se faire aider dans leurs démarches administratives et pour la recherche d'emploi. Ils se déplacent rarement pour des animations ou des activités de loisirs pour eux-mêmes, s'il leur arrive d'y participer, c'est pour leurs enfants.
Les enfants utilisent les postes informatiques pour leurs devoirs scolaires et leurs loisirs. Beaucoup viennent chaque semaine faire leurs devoirs scolaires. Ils participent également aux différentes animations régulières proposées par la médiathèque et les ateliers programmés de la saison culturelle du Réseau de lecture publique, mais principalement sur les actions ayant lieu à la médiathèque du Muy, du fait de difficultés pour se déplacer en dehors de la ville. Beaucoup d'enfants et d'adolescents viennent non accompagnés d'un adulte.

Par ailleurs, des actions ont été mises en place spécialement pour les publics résidents du QPV.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

1. Actions spécifiques en direction des publics résidents du QPV

Actions proposées par la médiathèque

- Assistance numérique et accompagnement aux démarches administratives

Activité toujours en hausse en 2019 : 68 personnes en moyenne par mois.
Ce qui montre que le service répond à des besoins spécifiques de la population, sans doute du fait qu'elle est confrontée à des procédures nouvelles de la part des administrations du fait de la numérisation systématique des démarches à effectuer, comme nous le pointions l'an dernier. L'action quotidienne de M. Belmadani, adulte-relais de la ville du Muy, d'assistance numérique et d'accompagnement aux démarches administratives est donc toujours aussi pertinente au sein de la médiathèque du Muy.

- Aide aux devoirs

L'équipe de la médiathèque a répondu à une trentaine de demandes d'aide aux devoirs en moyenne par mois. L'essentiel de cette activité est concentrée sur les mercredis après-midi, et parfois également le samedi après-midi, et concerne des jeunes de tous âges et de tous niveaux scolaires.

- Lectures hors-les-murs

Depuis deux ans, l'équipe de la médiathèque a mis en place une action de lectures hors-les-murs en direction des enfants.
Pour diverses raisons, seulement 4 sorties ont pu être assurées en 2019 et 1er semestre 2020. Chaque séance touche une douzaine d'enfants en moyenne, et les parents présents reçoivent également à cette occasion l'information sur les différents services qu'ils peuvent trouver à la médiathèque et dans l'ensemble du Réseau de lecture publique.

- Accueil de public spécifique

Au printemps 2019, à la demande de Pôle Emploi, l'organisme de formation UFCM (Unité de Formation Cannes-Méditerranée) a mis en place une session de formation en Français – Langue - Étrangère (FLE), et accueillait un groupe d'une quinzaine de demandeurs d'emploi sur la commune du Muy.
Dans ce cadre, Mme Erika Le Blex, la formatrice de cette session de formation, nous a contacté afin d'organiser une ou plusieurs visites de la médiathèque pour ce groupe. Habitants du Muy pour la plupart, les 16 personnes du groupe ont bénéficié de deux séances distinctes :

- une visite découverte de la médiathèque, où ils ont pu découvrir le lieu, les espaces et les collections, ainsi que l'offre diversifiée de services proposée par le Réseau de Lecture publique.
- un atelier numérique, animé par M. Belmadani, autour de la recherche d'emploi et la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation.

Partenariats 2019

- Conseil citoyen du Muy

Le 15/06/2019, le Conseil citoyen du Muy a organisé un « Goûté citoyen » dans le but se faire connaître auprès des habitants du quartier prioritaire et d'informer sur son activité. Afin d'en faire un événement festif, était conviée la Ludothèque Leï Jougadou de Draguignan, pour faire jouer petits et grands. L'équipe de la médiathèque a également participé à cet événement en mettant en place une bibliothèque éphémère, qui a attiré une dizaine d'enfants.

- Quinzaine des familles

A l'occasion de la « Quinzaine des familles » proposée chaque année par le REAAP, coordonné par le BIJ du Muy, s'est organisé « Forum des familles » dans la salle polyvalente « L'Amicale muyoise » afin d'informer les habitants du Muy sur les différents services et associations dédiés à la parentalité présent dans la commune.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

La médiathèque étant voisine de la salle où se tenait le Forum, l'équipe a mis à disposition une sélection de documents sur la thématique de la parentalité, et accueilli les personnes venues au Forum, afin de les informer sur les services et animations proposés par le Réseau de Lecture publique.

- Partenariat avec l'association APS
 - Visites régulières des éducateurs de rue à la médiathèque

Les éducateurs poursuivent leurs visites hebdomadaires à la médiathèque, afin de vérifier que tout se passe bien, et intervenir en cas de tensions, ce qui leur permet également de rencontrer certains jeunes qu'ils suivent par ailleurs. Cela permet également de maintenir un lien entre nos services et montrer aux publics, et en particulier aux jeunes, que nous travaillons de concert.
Cela nous permet enfin d'imaginer et mettre en place des projets communs.

 - Projet « Accompagner les jeunes et leurs familles aux pratiques culturelles »

Initialement intitulé « Allons au théâtre », nous avons revu les objectifs et donc changé le titre de ce projet afin de proposer des pratiques culturelles plus variées.
Dans le cadre de ce projet, en 2019 et 1er trimestre 2020, ont pu être organisés :
- deux visites du théâtre et une visite du Pôle culturel Chabran, ce qui a donné aux jeunes participants l'occasion de rencontrer et d'échanger avec des professionnels du spectacle et de la culture,
- des sorties au Théâtre de l'Esplanade de Draguignan pour aller voir des spectacles,
- des spectacles tous publics dans la salle polyvalente « L'Amicale muyoise »
- plusieurs ateliers théâtre, ainsi que des ateliers d'écriture.

Une vingtaine de jeunes ont participé aux différentes activités proposées dans le cadre de ce projet cette année. La demande s'étant accrue au fil des mois, il est prévu de le renouveler et le poursuivre l'an prochain.

Bilan de cette action :

Comme nous nous en doutions, le projet ne s'est pas tout à fait déroulé comme nous l'avions prévu. Nous avons dû nous adapter à différents paramètres auxquels nous n'avions pas pensés au départ, allant d'un certain manque d'intérêt et de quelques préjugés au départ de la part des jeunes filles du groupe vis-à-vis du théâtre en général, d'abord par méconnaissance, aux difficultés pour certains parents d'accepter de laisser sortir leur fille un soir de semaine. Cela nous a amené à composer et orienter nos choix pour les spectacles, à la fois en fonction des goûts et des envies des jeunes, de nos objectifs par rapport au projet mais aussi du moment où les spectacles étaient programmés.
Malgré tout, l'ensemble du projet a pu être mené et a emporté de plus en plus l'adhésion et l'enthousiasme des jeunes filles du groupe, jusqu'à la crise sanitaire et la période du confinement qui a sonné l'arrêt de toute activité.

L'une des thématiques de la programmation culturelle du Réseau de lecture publique de la Dracénie pour cette année était celle de la lutte contre le racisme et les discriminations, à travers le projet d'Education Artistique et Culturelle (EAC) Tes différences, moi et les autres, qui proposait diverses actions tout au long de l'année, à destination de tous les publics, mais aussi en direction des scolaires. Aussi, ce fut également la thématique que nous avons choisi de travailler en toile de fond avec les jeunes à travers ce projet.

1. Déroulé des actions avec Théâtres en Dracénie

18/09/19 : Claire Okach, chargée des relations publiques de Théâtres en Dracénie, est venue à la médiathèque du Muy faire une présentation d'une sélection des spectacles de la saison 19-20, sur lesquels nous nous sommes mis d'accord au cours de l'été : une dizaine de spectacles a été retenu pour la présentation.
Les jeunes participantes ont pu échanger avec Claire sur les spectacles pendant environ 2h, et ont manifesté un certain intérêt surtout pour les spectacles musicaux et de danse.
Nous avons donc sélectionné 4 spectacles de la saison 19-20, en tenant compte des préférences des participantes, mais aussi en fonction des objectifs que nous nous sommes fixés pour le projet.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

26/10/19 : Atelier théâtre proposé par Théâtres en Dracénie autour de la pièce Bérénice et moi, de la Cie Attention fragile, sur la thématique “Oser, avoir le courage”, animé par Laurent Vignaux.
12 jeunes ont participé à cet atelier de 2h, quelques uns ne faisaient pas partie du groupe habituel de jeunes filles, car ont manifesté leur envie d’y participer au moment où l’atelier a commencé au sein de la médiathèque et toutes les jeunes filles du groupe n’étaient pas présentes. L’atelier s’est terminé par un goûter, durant lequel les jeunes ont pu échanger assez longuement avec Laurent Vignaux autour de la thématique, mais aussi sur les métiers du spectacle. Un moment très enrichissant pour tout le monde.

13/11/19 : Visite guidée du Théâtre de l’Esplanade de Draguignan 6 jeunes filles, parmi les plus jeunes du groupe (les plus âgées ayant déjà fait une visite avec nous au mois de janvier 2019) ont pu découvrir avec Claire Okach toutes les parties cachées du théâtre, et discuter longuement avec Christophe Cheldi, le directeur technique, qui leur a expliqué comment se passait l’organisation des spectacles, depuis leur sélection pour la saison suivante, conditionnée entre autres par les caractéristiques de la salle, jusqu’à la représentation.
L’équipe de techniciens était en train d’installer le décor du spectacle d’Abd Al Malik prévu 2 jours plus tard, dont nous avons également parlé à cette occasion.
Les jeunes ont également rencontré Marie Geus-François, collaboratrice de direction, qui leur a expliqué divers aspects des métiers du spectacle, notamment à travers son parcours personnel et ses activités actuelles.
Les jeunes filles ont montré beaucoup d’intérêt à tout ce qu’elles ont découvert lors de cette visite, notamment par leurs nombreuses questions.

15/11/19 : Spectacle Le jeune noir à l’épée, d’Abd Al Malik
Ce spectacle fait suite à l’exposition Le modèle noir de Géricault à Matisse, présentée du 26 mars au 21 juillet 2019 au musée du Quai d’Orsay à Paris, sur la thématique de la représentation de l’homme noir dans l’art. Abd Al Malik y aborde à travers ses textes les thèmes du racisme et des discriminations.
Nous avions prévu d’y emmener les lycéennes du groupe. Celles-ci ne s’étant pas mobilisées pour cette action, nous y avons emmené 3 des plus jeunes filles du groupe, âgées de 11 à 14 ans, qui faisaient également partie du groupe ayant visité le théâtre quelques jours plus tôt. Cette action a été l’occasion de discuter avec elles des problématiques liées au racisme et aux discriminations, mais aussi, pour les jeunes participantes, de découvrir un artiste majeur de la scène française, qu’elles ne connaissaient pas du tout. À la suite de cette soirée, elles ont emprunté à tour de rôles à la médiathèque le livre Le jeune noir à l’épée, publié aux éditions, reprenant les textes du spectacles et les photos des œuvres présentées dans l’exposition, et accompagné du CD.

12/02/20 : Spectacle Luce, par la Compagnie Marizibill
Ce spectacle se déroulait à l’Auditorium de la Dracénie, et ce fut donc l’occasion de faire une visite rapide de l’ensemble du Pôle culturel Chabran : Médiathèque d’agglomération, Artothèque (où les jeunes ont pu rencontrer et échanger avec l’artiste exposant ses œuvres à ce moment-là), Conservatoire et Archives départementales.
Le spectacle, qui mettait en scène des comédiens, mais aussi des marionnettes, abordait la thématique du handicap, autour d’une relation mère-fille complexe.
Les jeunes filles du groupe n’ont d’abord pas aimé la pièce. Mais elles ont pu ensuite poser des questions aux artistes, puisque le théâtre avait prévu un “bord de scène“ à la fin du spectacle. Plusieurs des points qu’elles n’avaient pas compris ont pu ainsi leur être expliqués lors de cet échange, ce qui leur a permis de mieux apprécier la pièce finalement.
Les questions ont également abordé le métier de comédien et de marionnettiste, ainsi que les aspects techniques du spectacle (décors, lumière, son). Nous avons senti que leur visite au théâtre quelques mois plus tôt avait sans doute permis de faire émerger des questions pertinentes.

Il était prévu d’aller à deux autres spectacles du théâtre, Everyness, un spectacle de danse, et Au-delà de la forêt, le monde, une pièce de théâtre sur la thématique de la crise des réfugiés en Europe, à travers le regard d’un enfant, mais l’annonce de l’état d’urgence sanitaire en raison de l’épidémidémie de COVID-19 et le confinement qui a suivi à partir du 17/03/20 ont arrêté net le projet pour cette année.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

2. Déroulé des actions avec la Médiathèque Intercommunale du Muy :

21/12/19 : Repas de fin d'année et projection du film : Les grands esprits, d'Olivier Ayache-Vidal.
Moment très convivial, organisé par les éducateurs d'APS et les jeunes participantes, qui ont elles-mêmes
proposé le film à projeter, après avoir consulté les bibliothécaires. Le film a été très apprécié par l'ensemble du groupe.

25/01/20 : Réunion de présentation de la double action de la Cie Peanuts, prévue au mois de février

31/01 et 1er/02 2020 : Spectacle Le Chameau, le lion, le léopard, le corbeau et le chacal de Bidpai, lu et joué par deux comédiens de la Cie Peanuts.
Spectacle tous publics, organisé dans la salle polyvalente l'Amicale muyoise, le vendredi 31/01 en fin de journée. Une séance scolaire a également eu lieu dans l'après-midi avec une classe de 3e du collège La Peyroua. Certains jeunes sont revenus à la deuxième représentation tous publics avec leur famille.
Suivi d'un atelier d'écriture et d'un atelier théâtre, le samedi 1er/02, matin et après-midi.
Le spectacle abordait la thématique du bouc émissaire, à travers la lecture théâtralisée d'une fable, mettant en scène des animaux, et qui a inspiré en son temps Jean de la Fontaine pour sa fable Les animaux malades de la peste. À la suite du spectacle, le public a pu échanger avec les deux comédiens sur l'histoire qui venait de lui être racontée, mais aussi sur les choix de la mise en scène.
Les deux ateliers du samedi, d'écriture et de théâtre, ont permis aux jeunes de réfléchir sur cette thématique du bouc émissaire et ont donné lieu le matin, à des textes et des témoignages personnels et l'après-midi, à des saynettes visant l'expression personnelle et l'improvisation, encadrées par les deux intervenants de la Cie Peanuts.
Cette action a été un succès, aussi bien le spectacle, qui a réuni 46 personnes (adulte, ado et enfants), que les ateliers du samedi qui ont réuni l'ensemble des 17 jeunes filles du groupe, ainsi que 3 garçons qui ont demandé à y participer, et où tous les participants se sont beaucoup impliqués et amusés, malgré certaines réserves timides initiales.

14 et 15/02/20 : Spectacle Les aventures d'Huckleberry Finn, de Mark Twain, lu et joué par la Cie Peanuts Spectacle tous publics à partir de 11 ans, organisé dans la salle polyvalente l'Amicale muyoise, le vendredi en fin de journée.
Suivi d'un atelier d'écriture et d'un atelier théâtre, le samedi matin et après-midi.
Ici la thématique était le racisme et les discriminations, en prenant appui sur la lecture théâtralisée du texte de Mark Twain, qui raconte l'histoire de l'évasion d'un esclave, Jim, aidé par Huckleberry Finn, jeune garçon marginal, dans le sud de l'Amérique d'avant la guerre de Sécession, et l'abolition de l'esclavage. Là aussi, un temps d'échange a été ménagé avec les deux comédiens, sur l'histoire d'Huckleberry Finn, ainsi que sur les choix de mise en scène et les caractéristiques de la lecture théâtralisée.
Comme pour l'action précédente, menée par les deux comédiens de la Cie Peanuts, les deux ateliers du samedi 15/02 ont permis aux jeunes de réfléchir et s'exprimer sur la thématique du racisme et des discriminations, à travers l'écriture de textes personnels, le matin, puis des saynettes et des mises en situation par le biais des techniques du théâtre, l'après-midi.
Succès également pour l'ensemble de cette action. Le spectacle a réuni moins de spectateurs que pour le premier spectacle de la Cie Peanuts, puisqu'il ne s'adressait pas à un public d'enfants : nous avons compté 35 personnes dont presque tout le groupe de jeunes filles et quelques autres, ainsi que des adultes. Les ateliers du samedi ont également attiré d'autres jeunes, en dehors du groupe de jeunes filles : 22 jeunes ont participé en tout.

Ces deux actions nous ont montré l'intérêt d'avoir plusieurs fois les mêmes intervenants, car cela permet de tisser des liens avec les participants, à travers une activité à la fois intéressante et ludique, ce qui leur donne envie de revenir. Les comédiens de la Cie Peanuts sont des professionnels ayant l'habitude de mener ce type d'actions par le biais du théâtre, notamment avec des jeunes des quartiers prioritaires. Ils interviennent également dans des établissements scolaires de Marseille et d'autres villes des Bouches du Rhône.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Bien que ce projet ait dû s'interrompre à la mi-mars du fait du confinement en raison de l'épidémie de COVID-19 cette année, il a donné lieu tout au long des mois précédents à des expériences nouvelles et de belles découvertes pour les jeunes du quartier prioritaire du Muy. Nous avons pu constater que pour plusieurs des jeunes participantes, était né un réel intérêt pour le spectacle vivant, et notamment pour les différents métiers qui le font vivre. C'est pourquoi nous allons le poursuivre l'an prochain, avec tous les jeunes du quartier prioriaire qui souhaitent y participer, car nous avons pu constater que d'autres jeunes étaient intéressés par cette action.

d. Animation Economique et Touristique

La direction subventionne et mène des actions avec des associations porteurs de projets pour les publics en quartiers prioritaires (QPV) :

- ADIE (4 personnes en QPV sur 37 porteurs soit 11%) ;
- Les missions locales (44 jeunes QPV ML Est Var sur un total de 175 soit 25%, et pour ML Dracénie Coeur du Var 345 jeunes QPV sur un total de 2 235 jeunes soit 15.4%) ;
- Var initiative (1 personne en QPV sur 23 porteurs soit 4,3%) ;
- Couveuse (1 personne en QPV sur 16 porteurs soit 6%) ;
- BGE (10 personnes en QPV sur 48 porteurs soit 21%).

e. Habitat Cohésion Sociale Emploi

Outre le service Politique de la Ville, le service Habitat subventionne des parcs privés et publics.

En 2019, DPVa a notifié le MAPA « Politique de peuplement » qui inclut un volet spécifique sur les attribuations de LLS dans les quartiers prioritaires pour un montant de 65 797,71€ TTC.

D'autre part, dans le cadre du parc public, la construction de 20 LLS en résidence étudiante au 63 rue de Trans a bénéficié de la part de DPVa d'un financement direct à hauteur de 84 000€. En ce qui concerne Le Muy, la construction de 9 LLS rues Carnot et RN7 a bénéficié de la part de DPVa d'un financement direct à hauteur de 213 850€.

Dans le cadre du parc privé pour les particuliers, 24 dossiers ont fait l'objet d'une subvention de DPVa sur le centre ville de Draguignan pour 178 dossiers déposés au total sur l'année 2019. 10 dossiers propriétaires bailleurs pour 435 024,10€ de travaux, 145 169€ de subvention Anah et 102 201€ de subvention DPVa. 14 dossiers propriétaires occupants pour 138 297,02€ de travaux, 72 426€ de subvention Anah et 6 200€ de subvention DPVa.

f. Sports

Comme pour la culture, la Direction des sports répond à l'enjeu du Contrat de ville « Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale » sur l'objectif 5/ Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, d'accès à l'emploi dans l'objectif national « apprendre à nager » via des **cours de natation dans les écoles en QPV à la piscine J Boiteux :**

- 271 séances de natation sur 6 établissements scolaires QPV Draguignan (35 classes) pour un montant de 12 147€ ;
- 37 séances de natation sur 2 établissements scolaires Quartier en veille Le Muy (4 classes) pour un montant de 2 350€.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Direction des Sports et la Direction Habitat Cohésion sociale emploi, ont proposé de conduire une **action en direction des habitants résidant en quartiers prioritaires Politique de la Ville via des ateliers d'apprentissage de la natation** pour un montant total de 2 418€ :

Finalités de l'atelier :

- Favoriser l'apprentissage de la natation et inciter à la pratique des activités aquatiques et nautiques, au bénéfice des publics des quartiers prioritaires de DPVa,
- Participer à la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive et éducatives,
- Mettre en place d'une action dans le cadre du contrat de ville sur le pilier cohésion sociale en lien avec les structures de proximité,
- Faciliter l'accès aux équipements et aux différentes pratiques répondant à l'objectif national

Public cible : Jeunes âgés de 6 à 12 ans, filles/garçons, hors club et hors licence

Dates : vacances de février et de printemps 2019, sur inscription.

L'organisation et la communication ont été lancées de novembre 2018 à janvier 2019 afin de mener à bien cette action de droit commun en QPV.

Bilan : 45 bénéficiaires au total sur les 2 périodes de vacances, avec respectivement 19 bénéficiaires en février et 26 bénéficiaires en avril.

g. Point d'Accès au Droit (PAD)

Le PAD de Dracénie Provence Verdon agglomération, repris par la Direction Habitat Cohésion Sociale et Emploi depuis novembre 2019, est un service judiciaire de proximité, qui a pour but de faciliter l'accès au droit de tous les citoyens, en mettant à disposition :

- un service d'accueil gratuit et confidentiel ;
- une aide pour l'orientation et l'information par une coordinatrice ;
- un accès à des associations spécialisées et à des professionnels du droit ;
- un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits, telles que la conciliation et la médiation.

Le rapport d'activité 2019 est présenté lors du comité de pilotage en septembre 2020 aux partenaires. Des permanences sont tenues par des experts comme les avocats, les huissiers de justice, les notaires, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), les conciliateurs, le Défenseur des Droits, ainsi que par des associations : d'aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV), Résonances et Autour de la médiation ou le médecin coordinateur expert auprès des tribunaux.

Au cours de l'année, 3 142 contacts (téléphoniques et physiques) sur le PAD ont été recensés, dont 54% de femmes, sachant que la tranche d'âge la plus représentée est 41-60 ans et la catégorie socio-professionnelle est celle des salariés à 32%.

1027 usagers ont été conseillés et orientés par les professionnels lors des consultations et permanences avec une majorité via les avocats (36%) puis les conciliateurs de justice (24%).

Les 3 thématiques les plus abordées sont la famille (21%), droit du travail/social (18%), le logement (12%).

Des publics de tout le territoire ont bénéficié des services du PAD en 2019. Pour l'heure, aucune comptabilisation précise n'est en place pour quantifier les usagers provenant des quartiers prioritaires.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Les usagers issus des communes de Draguignan et du Muy représentent à eux seuls 47% des publics accueillis.

Une cotisation est versée au CDAD et des subventions en matière de droit commun versé pour le CIDFF et l'AAVIV.

4. Programme de réussite éducative

Le programme de réussite éducative est un dispositif local et localisé ayant pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en fragilité, repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples. Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Sur Draguignan, le bilan de la mise en oeuvre du PRE est globalement positif avec une implantation territoriale de mieux en mieux identifiée. Il s'agit aujourd'hui de renforcer certaines actions, d'en développer d'autres et d'affiner les prises en charge au regard des missions du Programme de Réussite Educative. En effet, la proportion des prises en charge QPV reste encore trop faible à ce jour (59%) notamment avec une faible demande du quartier des Collettes (21%).

5. Conseils citoyens

Selon l'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, la Politique de la Ville (…) s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Pour se faire, selon l'article 7 de cette même loi, un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la Ville sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat Ville de DPVa. Ils favorisent l'expression des habitants aux côtés des acteurs institutionnels et participent à toutes les étapes de construction de la politique de la ville. Ils doivent être un tremplin pour l'initiative citoyenne.

<u>Dans ses rôles et missions, le conseil citoyen :</u>

- Favorise l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels : il sera fait appel à des méthodes actives dans un cadre rassurant et convivial (porteurs de paroles, forum ouvert …) ;
- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de Ville : des représentants des conseils citoyens participeront aux instances de pilotage du Contrat de Ville ;
- Stimule et appuie les initiatives citoyennes : élaboration et conduite, à leur initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par le contrat de Ville. Ces projets devront s'inscrire en cohérence et dans la complémentarité avec l'existant, se construire en partenariat avec les acteurs du territoire ;
- Communiquer aux différents acteurs du Contrat de Ville leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés.

La circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens précise les organisations et modalités de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Organisation des conseils citoyens sur le Contrat de Ville :

Le Contrat de Ville prévoit 3 conseils citoyens : un par quartier prioritaire. Ils sont composés des habitants et d'acteurs associatifs et économiques locaux.

Ville de Draguignan : 2 conseils citoyens, 1 en centre ancien + 1 aux Collettes
Sur 2019, le portage se fait par le centre social et culturel pour le conseil citoyen des collettes, puis celui du centre ancien par l'association l'espace de vie sociale La Fabrique, situé en centre ancien.

La liste du conseil citoyen du centre ancien est composé de deux collèges. Un collège habitants composé de 19 membres, 9 titulaires (dont trois ont démissionné en 2019, un en 2018), quatre nouveaux arrivants en 2019 et 10 suppléants (dont 3 ont démissionné en 2018). Un collège d'acteurs locaux composé de 7 membres dont 3 ont démissionné en 2018, un nouvel arrivant en 2019 et 5 membres invités.

La liste du conseil citoyen des Collettes est composé de 5 membres habitants et 4 membres acteurs (ASPTT, AFOC83, APS, Clarisse Environnement).

Certains membres du conseil citoyen de Draguignan sont aussi membres des conseils de quartier de la ville, et il est important de distinguer le rôle et objectif de chaque conseil, dans le respect de la loi et du cadre de référence.

Ville du Muy : 1 conseil citoyen en centre ancien
Date de constitution : Arrêté préfectoral du 23 octobre 2015.
Le Muy : portage par un adulte relais et attribution d'un local courant 2017, par la commune.

Sur 2019, les conseils citoyens ont participé aux instances du Contrat de Ville (comité de lecture, comités technique, comités de pilotage), aux « diagnostics en marchant » avec la DDTM, la Ville de Draguignan et les bailleurs sociaux dans le cadre du dispositif TFPB (le 16/09 pour les Collettes et le 18/09 pour le centre ancien)

Bilan du Conseil citoyen des collettes de Draguignan

11 rencontres sur 2019 et 9 bénéficiaires

Points forts en termes d'objectifs atteints 2019 :

- Les membres du conseil citoyen sont régulièrement représentés dans les instances du Contrat de Ville ;
- Bonne compréhension du Contrat de Ville et du rôle du CC ;
- Ambiance sereine et constructive ;
- Organisation de deux actions FPH ;
- Présence du CC lors de la fête de quartier afin de communiquer sur le CC.

Points faibles en termes des difficultés rencontrées :

- La mobilisation des habitants reste difficile ;
- Difficulté à être un acteur à part entière du contrat de ville : accès aux documents, calendrier des réunions en amont afin de préparer les interventions des représentants du CC et que ces derniers portent une parole collective, horaires des réunions ne favorisant pas l'implication de tous ;
- Manque de moyens financiers et logistiques.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Bilan du Conseil citoyen du centre ancien de Draguignan :

15 réunions sur 2019 dont deux spécifiquement sur la communication.

Points forts en termes d'objectifs atteints :

- Clarification du rôle et du sens donné par les textes ;
- Amélioration de la visibilité, de la communication, l'anticipation et meilleure visibilité du calendrier de la Politique de la Ville. Aussi, le conseil citoyen prend mieux sa place en tant qu'acteur de la Politique de la Ville. Ses membres ont été conviés à l'ensemble des réunions et groupes de travail (AAP, actions estivales, groupes de travail cohésion sociale et développement économique, diagnostic en marchant, Copil TFPB...) ; Pour la 1ère fois, les membres du CC ont examiné et pu émettre un avis sur les projets présentés dans le cadre de l'appel à projets 2019. Le CC a été consulté et fait remonter ce qu'il a pu constater au quotidien dans le quartier (AAP, avenant au Contrat de Ville). Par ailleurs il a été invité et questionné lors de l'évaluation à mi-parcours ainsi qu'à l'occasion de l'enquête sur la mobilité menée par le groupe Transdev ;
- Malgré une difficulté à mobiliser pour le conseil citoyen et des difficultés de fonctionnement soulevées l'année dernière, stabilisation et renforcement du conseil citoyen qui prend pleinement son rôle et sa place. 4 nouveaux habitants ont souhaité rejoindre le CC et 1 nouvel acteur local. Implication active des membres du CC ;
- Mise en place et programmation d'actions visant à favoriser l'expression citoyenne (en partenariat avec la Fabrique) : tenue d'un théâtre forum le 24 juin, un porteur de parole à l'occasion de la fête du Dragon le 21 septembre et de 3 pauses cafés. Le porteur de parole a été un véritable vivier de paroles exprimées et partagées, elles ont été un support conséquent pour les remontées qui ont été faites dans le cadre du Contrat de Ville ;
- Mise en place d'un calendrier de travail : mise en perspective du travail sur l'année et meilleure organisation des séances de travail ;
- Travail engagé autour de la communication qui a permis de faire connaitre le CC et de mobiliser de nouveaux habitants : création d'un tract informatif afin de participer à la mobilisation des habitants, participation à la journée des associations, goûter proposé durant la semaine bleue, groupe de travail communication ;
- Proposition faite aux membres du conseil citoyen de se former (Laïcité et Valeurs de la République).

<u>Points faibles en termes des difficultés rencontrées :</u>

- Difficulté à mobiliser de nouveaux membres ;
- Charge de travail importante pour les membres du conseil citoyen qui sont peu nombreux ;
- Calendrier de la Politique de la Ville très dense, leurs membres sont très sollicités donc difficultés à roganiser des manifestations en dehors ;
- Définir ce que pourrait être le rôle du CC en dehors de sa participation au Contrat de Ville ;
- Difficultés de compréhension du rôle du CC. Décalage entre les préoccupations quotidiennes des citoyens à court terme et la construction de la politique publique qui s'inscrit plutôt à moyen ou à long terme. Difficulté de compréhension également de son rôle dans le fonds de participation des habitants ce qui a été source de conflit ;
- Calendrier plus stable mais auquel il est parfois encore difficile de s'adapter dans des délais très courts.

Bilan du Conseil citoyen du centre-ville du Muy 2019 :

- Présentation de la chaine d'instruction de la programmation annuelle - Janvier 2019
- Conception support mobilité accessible aux habitants QPV - 14 Mars 2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- Conception et impression d'un nouveau flyer de présentation du conseil citoyen – Mars 2019
- Préparation de l'action « Goûter citoyen » conjointement avec la ludothèque / médiathèque/APS – Avril 2019
- Conception des affiches et des flyers pour l'action « goûter citoyen » - Mai 2019
- Participation à la journée goûter citoyen (stand) - Juin 2019
- Echanges sur le comité de pilotage du 07 novembre 2019 - Novembre 2019

Les – de l'année écoulée **Des besoins et une volonté de coconstruire**	**Les + de l'année écoulée** **Des avancées avec les institutions et le quartier**
Besoin d'un local dédié	Des échanges enrichissants avec les élus et les institutions
Le conseil citoyen n'a plus d'association Porteur pour la rédaction d'un dossier pour un appel à projets, l'élaboration d'une contre-proposition, la gestion d'un budget ou encore la maîtrise de la communication	Sentiment d'une volonté commune entre la ville, habitants, associations pour travailler ensemble
Le manque de clarté quant au rôle du conseil citoyen	Enthousiasme et volonté de changer les choses
Manque de visibilité et d'attractivité	Association du conseil citoyen à l'évaluation de mi-parcours du contrat de ville
Besoin d'assistance technique, de formations pour la compréhension du langage technique utilisé	Prise en compte de l'avis du conseil citoyen lors du dépôt les demandes de subvention des porteurs de projets
Besoin de recruter de nouveaux conseillers / renouveler les conseillers citoyens démissionnaires ou absents	Implication du conseil citoyen dans les réunions d'évaluation du contrat de ville
Difficulté de mobiliser les habitants mais aussi les associations	Participation aux instances d'attribution des demandes de subventions de l'appel à projets
Pas de moyens budgétaires et logistiques pour exercer en toute indépendance leurs missions	Mise au point régulière avec les acteurs Politique de la Ville / délégué du préfet

6. Politique de la Ville et sécurité et prévention de la délinquance

A. Prévention spécialisée

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité Prévention de la Délinquance comme du Contrat de Ville, il a été mis en place une action de prévention spécialisée sur Draguignan et Le Muy comprenant les territoires QPV.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Sur 2019 : poursuite du dispositif sur le Muy et Draguignan avec l'Association de Prévention Spécialisée (APS) (QPV, quartiers en veille, abords établissements scolaires) via :

- une convention et participation financière entre DPVa et APS pour action de prévention (3 éducateurs, 1 adulte relais médiateur)
- une convention et participation financière entre DPVa et APS pour action de prévention (3 éducateurs).

DPVa ayant financée les 2 actions à hauteur de 34 000€ pour Draguignan et 34 000€ pour le Muy.

B. Actions de formations des professionnels dans le cadre du CISPD

Depuis 2016, l'agglomération poursuit la communication et l'organisation de formations au « **phénomène de radicalisation** » (prise en charge par le Pôle Sécurité et Prévention de la Délinquance de la Préfecture) :
1 session a eu lieu les 9 et 10 décembre 2019, avec une vingtaine de participants sur la Dracénie (force de l'ordre, éducation nationale, agents DPVa, Service Pénitencier de Probation et d'Insertion).
En lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, des formations **« Valeurs de la République et Laïcité »** ont été organisés sur Draguignan pour les professionnels. Les intervenants sont des formateurs habilités par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).
4 sessions de 2 jours ont été organisées sur 2019 pour des agents du Département, de DPVa ou des communes, des missions locales, des associations et partenaires du territoire, services jeunesse, adultes relais, conseils citoyens…représentant environ 60 professionnels.

Dans le cadre de son CISPD, Dracénie Provence Verdon agglomération conduit des actions depuis 2011 en faveur de la **lutte contre les violences conjugales**, notamment en matière d'animation et formation du réseau de professionnels et de mise en oeuvre d'un dispositif d'hébergement temporaire
Suite aux cycles de formations des professionnels de la Dracénie organisés en 2018 par DPVa « partage de pratiques et d'approches dans le traitement des violences conjugales », l'agglomération poursuit en 2019 les réflexions engagées et facilite les conditions de bon échange du réseau de professionnels sur cette thématique, avec :
- l'organisation d'une journée de restitution en mars (évaluation partagée – émergeance de besoins collectifs). Les besoins ressortis sont de formaliser la coordination des professionnels du territoire, de constituer un travail de réseau, et d'apporter des réponses aux pistes d'actions et des thématiques phares repérées dans le but de d'améliorer l'efficacité de l'accompagnement des victimes de violences conjugales, des enfants co-victimes, et de l'entourage des victimes sur le territoire de DPVa, et proposer des pistes d'actions territorialisées.
- la mise en place d'une plateforme numérique comprenant un annuaire, des documents ressources (à venir cartographie des acteurs)
- le lancement d'un marché pour l'accompagnement à DPVa sur un projet de service territorial (projet de parcours d'hébergement, journées thématiques et groupes de travail, coordination, diagnostic)
- le co-financement d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie sur le dernier trimestre
- le suivi et mise en œuvre de la convention de logements de mise à l'abri pour les victimes de violences conjugales (partenariat avec le CD83, la commune des Arcs, la CAD et l'AVAF) Les objectifs de ce dispositifs sont de lutter contre la précarisation et fragilisation des conditions de vie des victimes, majoritairement contraintes de quitter leur logement, d'abandonner leur travail, de déscolariser les enfants en acceptant un hébergement hors Dracénie. Mais également de mettre à l'abri les victimes de violences conjugales, originaires de la Dracénie, devant quitter le domicile familial, avec ou sans enfants, sans solution d'hébergement, et contribuer à reconstruire le projet de vie dans un contexte protégé et un délais de 15 jours renouvelable.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

DPVa a voté la création d'un Conseil Intercommunal de Prévention de la délinquance (CISPD) par délibération n°2008-118 du 17 décembre 2008.
Les communes de Draguignan, Vidauban (en veille), Le Muy et Lorgues ont créé un CLSPD pour animer leur politique locale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'agglomération accueille **des personnes en TIG (Travail d'intérêt général)** via le SPIP et la PJJ.
En 2019, 8 accueils en TIG (sur 9 demandes) ont été organisés représentant 722 heures de travail, ainsi que 2 accueils en réparation pénale. Ces personnes sont principalement accueillies en interne par la direction des sports ou ponctuellement sur le réseau de lecture publique en médiathèque, à la direction des transports, de l'environnement ou en accueil sur les offices de tourisme. En 2019 l'État a créé l'Agence Nationale du T.I.G et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice, avec un référent territorial que nos services a rencontré, dans le but de mettre à jour et développer les postes de TIG.
La gestion/versement des demandes de **subventions** (droit commun) sur 2019 a permis de verser 92 200€ de subvention à des structures pour des actions de prévention spécialisée, relais enfants-parents, journée justice…et 24 000€ en cohésion sociale. Une partie des bénéficiaires étant en QPV, les financements sont valorisés via un ratio de 20% à 30% dans la maquette financière (droit commun).

L'agglomération participe également à des stages de citoyenneté. Instauré par la loi du 9 mars 2004, le stage de citoyenneté est une alternative aux poursuites. Il s'agit pour le parquet de proposer aux auteurs d'infractions pénales un stage qui a pour but de les sensibiliser aux « valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société » et lui « faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile ainsi que des devoirs qu'implique la vie en société » (article 131-5-1 du code pénal). L'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var (AAVIV) a été habilitée par le tribunal judiciaire de Draguignan pour animer ces stages de citoyenneté.
La durée du stage est fixée à 2 demi-journées, 6h par jour pour 1 groupe de 8 à 10 personnes. Ce stage se déroule à la maison des jeunes de Draguignan.
Durant ces stages, des partenaires institutionnels, Police, Gendarmerie, Pompiers, Parquet sont invités à venir se présenter et rappeler les valeurs précitées. Dracénie Provence Verdon agglomération y participe depuis 2012 dans le cadre du CISPD puis dans le cadre du PAD à partir de 2016 et repris par la DHCSE fin 2019. En 2019, le service Politique de la Ville a animé un stage de citoyenneté début décembre.

La tenue d'une **cellule de veille « transports** » en juin 2019, en lien avec la direction des transports et mobilités durables de DPVa, a permis une réflexion collégiale sur la situation des transports de l'agglomération (lignes régulières et transports scolaires) et d'échanger sur la thématique afin de coordonner les actions et de mieux répondre aux problématiques de délinquance dans les bus, avec les transporteurs (Bremond et Beltrame).

Autres fonctions : le lien et la coordination avec les structures associatives, les partenaires institutionnels et les 4 Conseils Locaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance (Draguignan, le Muy, Vidauban et Lorgues) : participation aux groupes de travail et plénières, information sur les formations/appels à projets, actions CISPD...

7. Ecole de la deuxième chance

Les E2C, dispositif institutionnalisé reconnu (loi de mars 2007), accueillent des jeunes de 16 à 25 ans, en voie d'exclusion, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, dépourvus de diplôme ou de qualification professionnelle. Elles proposent une formation sur la base d'un parcours personnalisé pour chaque élève, hors des schémas scolaires classiques et délivrent une attestation de fin de formation

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

indiquant le niveau de compétence acquis. Elles visent l'insertion professionnelle de cette cible de « décrocheurs ».
Le concept repose sur le principe de l'alternance en entreprise, véritable clé de voûte du dispositif et sur l'individualisation des apprentissages dans le cadre d'une remise à niveau des savoirs de base.

Le Préfet du Var a confié à l'Union Patronale du Var (UPV) le projet d'ouverture d'une école de la deuxième chance multi-sites sur les zones de Toulon, Draguignan, Brignoles et Fréjus-Saint Raphael.
L'ouverture du site en Dracénie a eu lieu le 23 octobre 2017 dans les locaux mutualisés de l'UPV / IMSAT.

Sur 2019 DPVa a soutenu financièrement l'E2C à hauteur de 10 000 €, et participé aux instances (coordination avec les partenaires, commissions de suivi des stagiaires, comité opérationnel local…). 86 stagiaires ont été accueillis sur l'année dont 22 % d'entre eux habitant en quartiers prioritaires.
Sur les 86 stagiaires accueillis par cet établissement :

- 56% d'entre eux ont été prescrits par la Mission Locale ;
- 46% sont des femmes ;
- 14% sont des mineurs (16-17 ans) ;
- 69% de jeunes sont non-diplômés (infra V).

Les résultats de l'E2C Var - DPVa sont les suivants :

- Sorties positives :67% dont :
 - En formation qualifiante ou diplômante :9%
 - En contrat de travail : 43%
 - En contrat d'alternance : 15%
- Sorties dynamiques (service civique, CDD de courte durée…) : 16%
- Sorties sans solution (abandon de parcours ou exclusion, fin de parcours sans solution) : 17%

8. Maison de service au public (MSAP)

La MSAP du Muy a été inaugurée le 22 juin 2017. Elle propose une offre de proximité de qualité à l'attention de tous les publics : faciliter les démarches au quotidien (information, orientation) et mise en relation, via un accompagnement sur des démarches administratives et aide à l'utilisation des services et outils numérique (aide prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès au droit, mobilité, vie associative…) les MSAP s'articulent entre présence humaine et outils numériques.
Un espace public numérique est ouvert à tout public sur réservation.

Les opérateurs partenaires du programme MSAP :

- Pôle emploi
- la caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (assurance-maladie)
- la caisse nationale d'assurance vieillesse (assurance retraite)
- la caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
- la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)
- la poste
- GRDF
- La ville du Muy
- Association MODE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Chaque maison de services délivre une offre de services en fonction des besoins locaux et des partenariats tissés notamment avec les acteurs locaux comme l'association MODE sur le territoire. Il s'agit d'un **lieu ressource** pour les structures de la commune et les partenaires.

La MSAP du Muy a été labellisée « Maison France service » en novembre 2019 et ouvrira en janvier 2020. L'ambition de France Servies en termes de qualité de service rendu à l'usager est nettement plus élevée que celle des MSAP : plus grande accessibilité, plus grande simplicité et qualité de service renforcée.

9. Club Egalité du Var

Le "hors pilier" du Contrat de Ville prend en compte les questions de l'égalité H/F dans les différents domaines concernés par le Contrat.

Sur ce sujet transversal, DPVa participe au Club Egalité du Var, lancé en juin 2018 par la Préfecture du Var, instance départementale sous la coordination de la Sous-Préfète Astrid JEFFRAULT, animé par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Madame Chantal MOLINES.
Historiquement créé en 2015 par l'association Alter-Egaux dans le département des Alpes-Maritimes, le Club Egalité consiste à accompagner la loi n°2014-873 du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » notamment dans le monde professionnel.

Les objectifs sont de :
- transformer les contraintes à l'insertion du monde du travail pour les femmes en opportunités,
- permettre aux femmes de développer leurs talents,
- faciliter l'insertion professionnel des publics les plus en difficulté (jeunes filles et garçons, femmes des QPV, séniors),
- réduire les inégalités au travail,
- aider les filles et les garçons dès le plus jeune âge à grandir sans stéréotypes de genre.

La démarche est de :
- fédérer, à l'échelle départementale, des partenaires qui souhaitent se mobiliser pour une égalité réelle,
- co-construire avec les partenaires un plan d'actions opérationnel à décliner sur le Var.

En 2019, l'agglomération a participé à l'atelier thématique « Orientation professionnelle tout au long de la vie », duquel a découlé la mise en place de 5 CAFEGALITE. Autour d'un café, les personnes en recherche d'emploi ou reconversion professionnelle étaient invitées au sein des entreprises Varoises engagées pour la mixité des métiers. Le but étant d'amener plus de femmes vers des métiers dits « masculins » et vice-versa. DPVa était présent sur 2 cafés dont un aux Arcs le 8/11/19 et un au Val le 10/11.

IV. Avenant de prolongation au Contrat de Ville de DPVa 2020-2022

La circulaire du premier Ministre du 22/01/19 prévoit la prolongation des 435 Contrats de Ville via :
- l'écriture d'un « protocole d'engagements renforcés et réciproques/avenant annexé au Contrat de Ville » ;
- le suivi des mesures du plan de mobilisation nationale des quartiers (tableau des indicateurs) ;
- les modalités de rénovation des Contrats de Ville et de déploiement du Pacte de Dijon.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

L'objet du protocole/avenant au Contrat de Ville est de :

- Prolonger le Contrat de Ville jusqu'à la fin de l'année 2022 ;
- Apporter une lisibilité aux intentions inscrites au Contrat de Ville ;
- Réviser et préciser les attendus du Contrat de Ville au regard des évolutions constatées annuellement et issues de l'évaluation à mi-parcours du Contrat ainsi que des évolutions législatives et règlementaires.

Le protocole entend :
- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville : l'amélioration du niveau de vie et de revenu des résidents des QPV et aider à l'inclusion sociale ;
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville dans leurs engagements, notamment en matière de droit commun et préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs ;
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée DPVa/Etat en associant les Conseils Citoyens.

L'annexe 3 de la circulaire est complétée en annexe de cet avenant, elle précise le suivi des mesures du plan de mobilisation nationale adapté au Contrat de Ville, par thématique, avec les indicateurs à suivre jusqu'à fin 2022. 23 des 40 mesures nationales sont repérées pouvant faire l'objet d'un suivi localement.

L'écriture du projet d'avenant par DPVa et l'État a été fait de manière co-construite. Il a été réalisé de juillet à août, avec la sollicitation des partenaires/associations/conseils citoyens (groupes de travail), actualisation des engagements des signataires (questionnaire). En octobre, il a été envoyé aux partenaires pour sollicitation de suivi des mesures/indicateurs, puis intégration des contributions de chacun. L'avenant et ses annexes a été validé le 7 novembre en Comité de pilotage, suivi jusqu'en 2020 de la signature ; en décembre les 2 communes et DPVa ont délibéré.

Les axes prioritaires à engager de juillet 2020 à décembre 2022 (amendés par les partenaires, opérateurs et conseils citoyens) portent sur les thématiques suivantes :
-Réaffirmer une stratégie politique en faveur des habitants en QPV ;
-Conforter la politique d'évaluation ;
-Mobiliser le partenariat et assurer la bonne coordination des dispositifs dans les quartiers ;
-Minimiser la lourdeur administrative ;
-Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ainsi que la création et le développement d'entreprise ;
-Favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité et le bien vivre ensemble ;
-Améliorer le cadre de vie des habitants.

V. Perspectives d'évolution et d'amélioration

1. Appel à projet 2020

A. Calendrier et objectifs

Sur l'exercie 2020, l'objectif poursuivi est de continuer l'effort fait sur **le pilier « développement économique emploi »**, sur l'évaluation des actions, de leurs impacts, du service rendu et des résultats obtenus.
9 thématiques prioritaires ont été retenus pour l'AAP 2020, à savoir :

- L'accès, le maintien et le retour à l'emploi ;
- La création, le développement et la cession d'entreprise ;
- La mobilité ;
- L'intégration sociale, la parentalité et le bien vivre ensemble ;
- Les actions collectives permettant d'améliorer le cadre de vie/habitat des habitants ;
- Le volet santé et prévention (psychique, mentale, physique, addictions) ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- L'accès aux droits et au numérique ;
- La lutte contre l'isolement ;
- La lutte contre l'illetrisme et l'illectronisme.

Ces objectifs ont été validés en comité de pilotage du 7 novembre 2019 ainsi que le calendrier prévisionnel suivant :

Calendrier prévisionnel :

Dépôt des dossiers complets	Du 12 novembre au 20 décembre 2019
Instruction des dossiers	Du 1er janvier au 29 février 2020
Comité technique	Du 1er au 30 avril 2020
Comité de pilotage	Du 1er au 30 avril 2020

Les actions déposées devront être spécifiques au bénéfice des QPV et ne pas porter sur le fonctionnement annuel global (Droit commun) des structures.

Coordination des actions :

Un travail d'accompagnement régulier est conduit chaque année par l'équipe opérationnelle pour obtenir une fiabilité des indicateurs de base auprès des structures.
Les **groupes de travail réguliers** seront relancés, par pilier et par QPV comme en 2019. Les objectifs sont multiples :

- accompagner et coordonner les actions financées ;
- permettre la connaissance fine de chaque structure et action proposée ;
- permettre un travail en réseau et faciliter la construction des parcours individuels des bénéficiaires.

Les réunions avec l'éducation nationale (inspection, CIO, directeurs d'écoles/principaux de collèges) seront maintenues afin d'évaluer les actions financées au sein des établissements scolaires par les équipes enseignantes et afin de recueillir les besoins priorisés de l'EN sur des actions à mettre en œuvre dans ce cadre.

B. Cadre général, thématiques et critères retenus

Un « guide pratique dépôt des dossiers à destination des porteurs de projets» accompagne l'appel à projet. Il a pour objectif de rappeler les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention pour répondre à l'appel à projets et présente de manière synthétique les différentes phases permettant aux partenaires financiers d'instruire leur demande de subvention.

Présentation et cadre légal de l'appel à projets 2019

Une attention particulière sera apportée sur les **publics** suivants :

- Les personnes qui sont âgées de 50 ans et plus ;
- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans ;
- Le public féminin.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Les **projets** doivent, pour être éligibles :

- porter sur des actions spécifiques non inclues dans le fonctionnement usuel du porteur ;
- répondre aux objectifs opérationnels concrets identifiés dans le présent appel à projets et mesurables ;
- être construits en articulation/en complément et non en doublonavec les services publics de droit commun ;
- cibler les habitantes et habitants des quartiers prioritaires et/ou quartiers en veille active, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large ;
- concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires et/ou quartiers en veille active et répondre à un besoin avéré du/des territoire(s) concerné(s) ;
- respecter la réglementation applicable en matière d'accueils collectifs de mineurs, y compris pour les séjours VVV ;
- se dérouler entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 (soit sur l'année civile en dehors des vacances scolaires, soit en période de vacances scolaires, soit sur l'année complète). Le budget prévisionnel de l'action est présenté sur l'année civile. Un calendrier de programmation devra accompagner le projet en vue d'une meilleure coordination sur les QPV, précisant les jours/périodes de permanences ou d'interventions, les périodes de fermeture de la structure… ;
- identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges et adresses à minima), les moyens humains (ETP, qualification, nature des contrats de travail), les moyens matériels (locaux propres ou mis à disposition, fréquence des permanences hebdomadaires) ;
- mettre l'accent sur la mobilisation du droit commun et la valorisation de celui-ci dans les budgets des actions.

Afin d'apprécier la qualité des projets, les dossiers éligibles sont examinés au **regard des critères** ci-après :

<u>Critères qualitatifs :</u>

- Caractère innovant ;
- Valeur ajoutée / non substitution / non redondance par rapport au droit commun ;
- Caractère spécifique versus fonctionnement global et missions statutairse déjà existantes ;
- Pertinence ;
- Articulation / complémentarité / cohérence avec le partenariat local et les dispositifs existants ;
- Coordination / lien / partage avec les adultes relais, les conseils citoyens et le partenariat local ;
- Plan de communication auprès des publics cibles ;
- Nombre de bénéficiaires ciblés / touchés par l'action.

En cas de renouvellement d'action, des critères additionnels sont analysés :

- Prise en compte des points d'amélioration indiqués par l'équipe opérationnelle ;
- Bilan quantitatif et qualitatif.

Ces critères généraux doivent permettre aux opérateurs d'établir une présentation rigoureuse de leur projet. Les candidats veilleront notamment à ce que le contenu de la demande de subvention corresponde à la fiche de synthèse en annexe et à ce qu'aucun champ ne soit oublié.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Critères financiers :

- Coût détaillé de l'action (budget prévisionnel) ;
- Charges (indirectes/de fonctionnement) spécifiquement lié à l'action ;
- Part des co-financements / saisine d'appels à projets complémentaires ;
- Non substitution / non redondance avec les financements de droit commun ou les dispositifs annexes.

Toute pièce justificative pour l'examen du dossuer pourra être demandée (factures fluides, conventions/baux, fiche de paie...).

Les financements seront alloués dans la limite des fonds disponibles et aucune action ne fera l'objet d'une reconduction systématique. L'aide publique intercommunale ne pourra dépasser 80% des dépenses éligibles retenues.

Dans le cadre de **l'évaluation des actions**, chaque projet fera l'objet de la remise, par l'opérateur, de :

- Un questionnaire de satisfaction à diffuser auprès de ses bénéficiaires qu'il devra remettre au moment du dépôt du dossier ;
- Une évaluation individuelle ou collective auprès des bénéficiaires de l'action à remettre au plus tard le 15 janvier 2021 ;
- La feuille d'évaluation à mi-parcours au 30 juin 2020 à remettre au plus tard le 15 septembre 2020 ;
- La fiche d'évaluation annuelle au moment du dépôt du dossier et au 15 janvier au plus tard et le dossier cerfa 15059*02 compte rendu financier de subvention au 6 mars 2020 au plus tard.

L'équipe projet DPVa/Etat pourra procéder à des observations/évaluations in situ. Les candidats retenus s'engagent à permettre ces visites terrain ainsi qu'à participer aux rencontres, réunions et groupes de travail réguliers qui seront proposés.

2. CLSPD – CISPD

L'organisation d'une séance plénière du CISPD permettra de faire un bilan d'activité et de se questionner sur les projets à venir.

L'année 2020 sera également le temps de l'écriture de la stratégie 2020-2025 du CISPD suite à la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance et l'installation d'une nouvelle mandature.

3. Les conseils citoyens

Le cadre de loi appuyé par les dernières circulaires montre que les Conseils citoyens constituent des acteurs incontournables de la Politique de la Ville.

Le délégué du préfet, en lien avec l'équipe opérationnelle de DPVa, poursuit la dynamique engagée en 2018 pour remobiliser les trois Conseils citoyens.
Perspectives pour le **conseil citoyen des collettes -Draguignan** :

- Intégrer de nouveaux membres ;
- Action d'information et de mobilisation des habitants lors de la fête de quartier ;
- Journée de réflexion avec le conseil citoyen du centre ancien.

Perspectives pour le **conseil citoyen du centre ancien Draguignan** :

- Amélioration et valorisation du rôle joué ainsi que l'action du conseil citoyen contribution à l'appel à projets, aux groupes de travail cohésion sociale et développement économique, étude de dossiers de candidature à l'AAP, Copil/Cotech, Copil TFPB etc ;
- Participation au diagnostic en marchant ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- Rendre le conseil citoyen plus visible et aller de plus en plus à la rencontre des habitants : construction d'une communication sur le CC du centre ancien pour le faire connaître et encourager la mobilisation et la participation. Les membres du CC ont sollicité une formation sur la communication ;
- Mobiliser d'autres personnes pour intégrer le CC et déposer une liste ;
- Obtenir d'avantage de moyens ;
- Le travail d'accompagnement et de formation des membres devrait continuer, pour faciliter la montée en compétence et en autonomie des membres du CC.

Perspectives 2020 conseil citoyen du Muy :

Le conseil citoyen commence à s'essouffler, la démobilisation de ces membres nous place dans l'obligation d'aller vers une dynamique plus attractive et donner envie à d'autres habitants d'y participer.
En prévision des comités de pilotage il faudra continuer à recueillir l'avis du plus grand nombre sur les grands thèmes du Contrat de Ville et du projet de territoire. L'idée étant d'être le plus représentatif possible lors des interventions de fin d'année.

Plusieurs axes de travail pour l'année 2020

- Travailler sur les freins qui entravent cette mobilisation
- Améliorer la communication sur la promotion des actions
- Rendre plus actif les membres du conseil citoyen lors des instances Politique de la Ville
- Rechercher des moyens matériels et humains supplémentaires (trouver un local par exemple, intégrer de nouveaux membres)
- Renforcer la dynamique de partenariat
- Rechercher des solutions aux difficultés rencontrées par les associations

Les Actions que souhaitent soutenir le conseil citoyen pour 2020

Soutien à la parentalité
- Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, chantiers éducatifs, actions de promotion de la citoyenneté
- Actions en milieu scolaire et en direction des décrocheurs
- Actions en faveur de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme (formation linguistique)

Favoriser la mobilité et l'accessibilité à la ville
- Actions favorisant l'acquisition d'une mobilité autonome, par l'information et l'apprentissage du code de la route
- Actions proposant une offre matérielle de mobilité, notamment pour permettre aux habitants du quartier prioritaire d'élargir leurs déplacements

Insertion et Emploi
- Action pour promouvoir l'insertion des jeunes QPV dit «invisibles»

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

VI.Articulation entre les volets social, économique et urbain du Contrat de Ville

1.Projet urbain pour les communes

Reconnaissant les efforts engagés par la commune depuis 2014 avec la mise en place du ***Projet Urbain Global (PUG),*** *le ministère de la Cohésion des territoires a retenu la ville de Draguignan pour bénéficier du plan national "Action cœur de ville".*
Le plan national "Action cœur de ville" a pour ambition de revitaliser les villes ayant une fonction de centralité telles que Draguignan. Il offre une approche transversale en matière d'innovation, de transition énergétique et environnementale, et de promotion de la ville durable et intelligente. La commune a établi un plan d'actions en lien avec sa politique de vitalisation de la ville-centre engagée depuis 4 ans.

Les multiples opérations instruites par la commune depuis 2014 ont porté leur fruit puisque Draguignan a été retenue pour bénéficier du dispositif Action cœur de ville parmi 222 villes françaises. Un levier de financement qui dès 2019 permettra de démarrer l'étude du développement d'un Pôle universitaire pour enclencher une dynamique sociale et culturelle, répondant ainsi à la question de l'accès à l'Université.

Afin de renforcer l'offre de logement pour étudiants et jeunes actifs, un ancien hôtel sera rénové pour offrir vingt-cinq T1 et T2 supplémentaires. Ce développement s'articulera également autour de la restructuration de certaines écoles du centre ancien. Par ailleurs, le pôle numérique de l'espace Millaud sera renforcé en développant un panel d'actions innovantes appuyé sur le numérique. L'objectif est de créer un espace convivial facilitant l'implication des associations et ainsi apporter des réponses dans les domaines économiques, de l'emploi, de la culture, de l'insertion et du bien vivre ensemble.

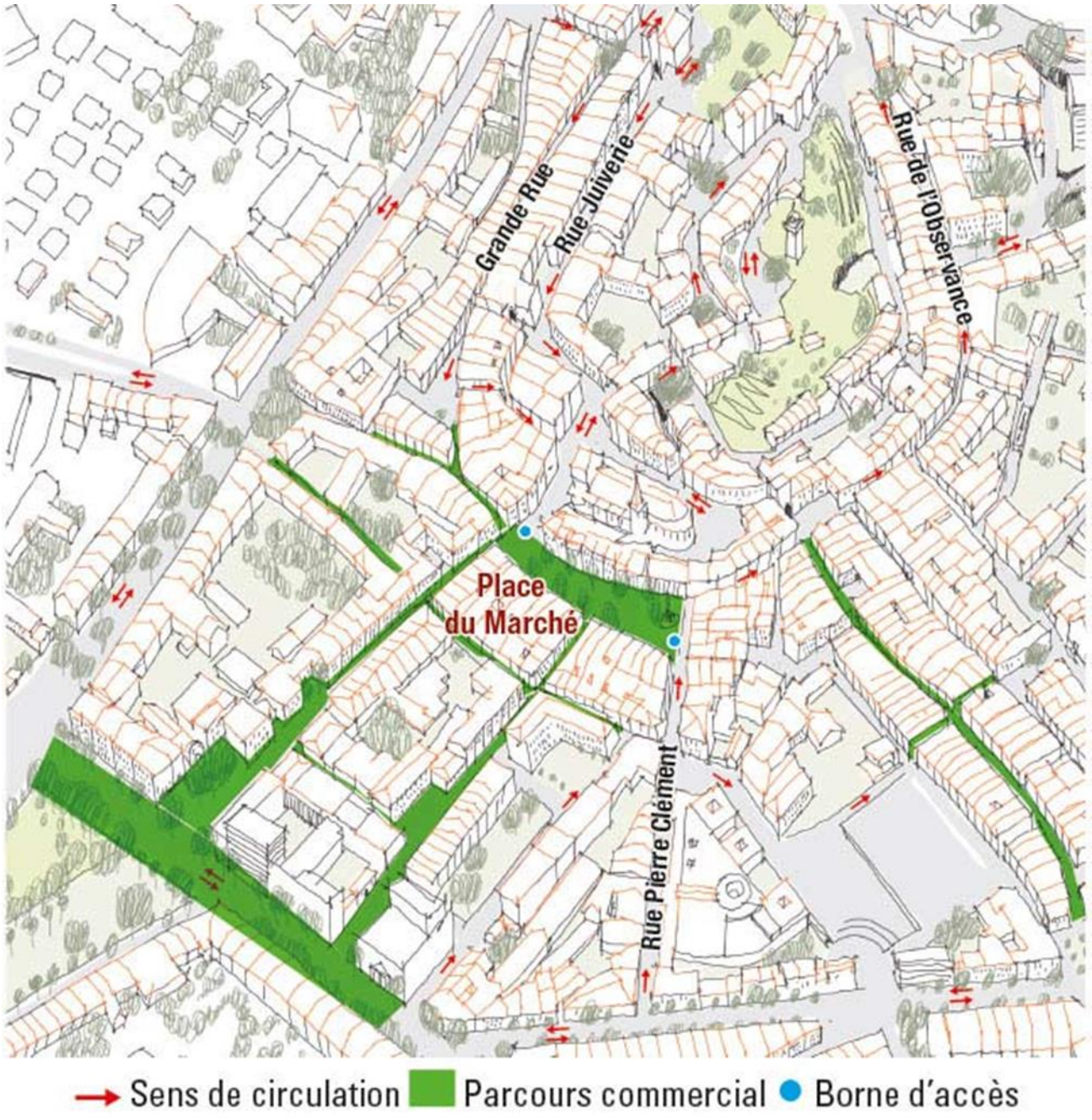
AUTRES AXES DU DISPOSITIF
Certaines rues du centre-ville profiteront de travaux d'embellissement afin de renforcer l'attractivité de cœur de ville. Ces rues bénéficieront d'une optimisation de la collecte des déchets visant à réduire la pollution visuelle et les dépôts sauvages. Un relampage sera également effectué dans le but de diminuer l'empreinte énergétique et écologique de l'éclairage public.
Le renouveau commercial est au cœur des priorités de la commune, et il commence par une restructuration de l'accessibilité du centre historique. De nouvelles places de parkings seront créées en périphérie, le parking de l'Îlot de l'Horloge sera remis aux normes et ouvert aux usagers afin de faciliter l'accès par le haut de la ville, et notamment à la place du Marché qui sera rendue totalement piétonne en 2019. Dans la même optique, une étude de faisabilité d'agrandissement sera lancée pour le parking des Remparts Observance.



Cette opération est engagée pour l'hyper-centre de Draguignan et représente plusieurs millions d'euros de financement subventionnés par l'État. Cet investissement dans le centre ville. Ce projet cohérent et

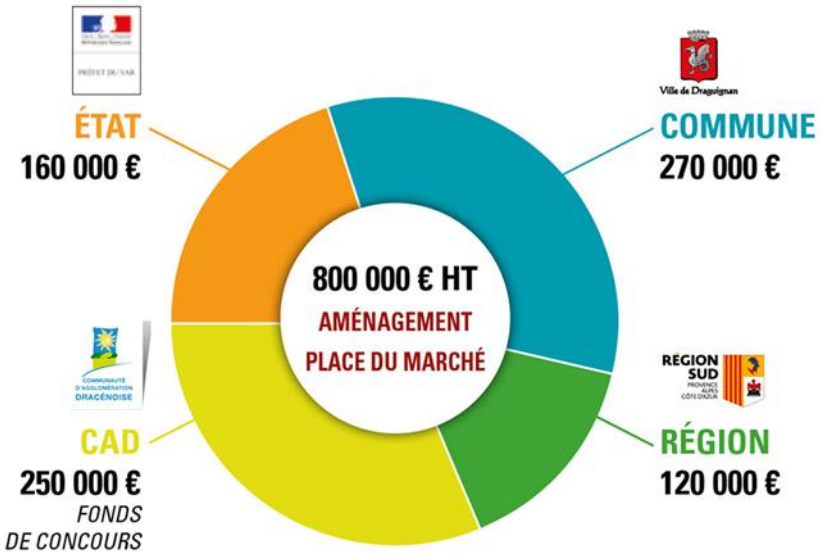
Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

équilibré se poursuivra jusqu'en 2022 avec en outre la réalisation d'un équipement sportif et de loisirs, la restructuration et l'acquisition de locaux commerciaux, ou encore l'aménagement et la valorisation paysagère d'espaces publics.



Aménagement de la place du Marché

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE



La piétonisation de la Place du Marché

- Création de 3 arrêts minute et 20 places de stationnement rue Pierre Clément,
- Création de 3 arrêts minute place de la Paroisse,
- Ouverture de 30 à 40 places de parking aux usagers horaires Parking de l'lot de l'Horloge,
- La Rue Pierre Clément est à sens unique
- Rue Juiverie devient un axe entrant majeur,
- Double-sens de la Place de la Paroisse qui devient une impasse.

Après l'aménagement du boulevard Clemenceau, les travaux de la place du Marché s'inscrivent dans une même dynamique de renforcement du parcours commercial du centre-ville et de soutien de sa fréquentation.

La municipalité a engagé des travaux place du Marché, et cela dans le but de restituer l'espace public aux piétons, créer un lieu aménagé et central dans le parcours commercial avec la création notamment de terrasses afin de favoriser le commerce alimentaire, tout en conservant le marché des mercredis et samedis. Débuté le 14 janvier, ce chantier s'achèvera à l'orée de l'été. À terme, la place sera totalement piétonne, tout en restant accessible pour les livraisons et la desserte locale entre 6h et 10h le matin. Ce projet de rénovation s'inscrit dans la politique menée pour la revitalisation du centre ancien et le développement de l'attractivité du cœur de ville, tout en proposant un lieu de vie agréable et sécurisé pour les piétons.

2. Gestion Sociale Urbaine de Proximité et autres dispositifs habitat/renouvellement urbain

La question de la mise en place d'une Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) est posée par les services de l'État à la communauté d'agglomération.
Le sujet est évoqué lors des groupes de travail « cadre de vie renouvellement urbain », en comité technique et en comité de pilotage du 29 septembre 2016. Lors de cette dernière instance il a été décidé **qu'une GSUP est un outil non adapté aux besoins relevés sur le territoire et ne sera pas retenu sur les quartiers prioritaires de DPVa,** par rapport à l'investissement important (moyens financiers et humains que cela nécessite avec diagnostic, mobilisation de partenaires…). Les GSUP dans les centres anciens sont compliquées à mettre en œuvre au vu d'une majorité de propriétaires privés (et non de bailleurs sociaux)

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- Par contre, le Plan urbain global de Draguignan répond très bien à cette action ou encore les balades urbaines en marchant pourraient être développées et paraissent plus adaptées au territoire ;
- Les actions doivent prendre en compte toutes les problématiques qui ont été relevées sur les groupes de travail, qui permettront de répondre concrètement aux problématiques des publiques en quartiers prioritaires. Nous pouvons citer les problèmes de logements insalubres, les punaises de lit (pilier cohésion social et cadre de vie, en lien avec le contrat local de santé de la ville de Draguignan), les problèmes d'incivisme, propreté et de gestion des déchets et encombrants sur les quartiers, le problème de mobilité, de sécurité, etc..) ;
- Programme de renouvellement et d'aménagement urbain via l'OPAH RU, avec une commission pour l'habitat indigne ;
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale : PLH 2019-2024 réhabilitation des centres-ancien sur le territoire (diagnostic par résidence n fonction de l'indice de fragilité des ménages).

3. Conventions Abattement TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)

A. Cadre réglementaire et conditions de l'abattement de TFPB :

Article 1388 bis du code général des impôts : application d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB lorsque les logements sont situés dans un des 1500 QPV.

- **Conditions de l'abattement**

✓ L'organisme doit être signataire du Contrat de Ville
✓ Déclaration d'identification des biens à transmettre aux services des impôts avant le 1er janvier 2016.
✓ Élaboration d'un plan d'actions triennal, articulé avec les démarches de GSUP si nécessaires et envisagées sur le territoire.
✓ Transmission d'un bilan annuel des documents justifiant du montant et du suivi des actions pour l'amélioration des conditions de vie des habitants.
✓ Deux grands types d'actions d'amélioration du cadre de vie éligibles :
✓ Les actions de droit commun relevant de la gestion classique des bailleurs mais qui font l'objet de moyens renforcés sur les QPV.
✓ Des actions spécifiques aux quartiers pour soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social.
✓ Les actions faisant l'objet de l'abattement ne doivent pas conduire à une augmentation de loyer ou de charges pour les locataires.

- **Champ d'utilisation :**

✓ Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)
✓ Formation/soutien des personnels de proximité
✓ Sur-entretien
✓ Gestion des déchets et encombrants / épaves
✓ Tranquillité résidentielle
✓ Concertation / sensibilisation des locataires
✓ Animation, lien social, vivre ensemble
✓ Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

B. Priorités sur les 3 QPV

DRAGUIGNAN/ Périmètre QPV – Les Colettes –
Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés lors du diagnostic effectué les 4 et 7 décembre 2015, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'État définissent les priorités à traiter pour les 3 ans à venir. Celles-ci sont au nombre de 5.
Les 5 priorités
- Priorité n° 1 : Gestion des déchets et encombrants / épaves, et sensibilisation des locataires
- Priorité n° 2 : Favoriser l'animation, le lien social et le « vivre ensemble »
-Priorité n° 3 : Actions de sur-entretien, et amélioration du cadre de vie
- Priorité n° 4 : Garantir la tranquillité résidentielle
- Priorité n° 5 : Favoriser, via l'insertion de clauses sociales dans les achats, l'accès à l'emploi en faveur de personnes en difficulté

Périmètre QPV – Centre ancien - Draguignan et Le Muy
Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés lors de l'élaboration du contrat de ville, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'État définissent les priorités à traiter pour les 3 ans à venir. Celles-ci sont au nombre de 5.
Les 5 priorités
- Priorité n° 1 : Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés
- Priorité n° 2 : Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat
-Priorité n° 3 : Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
- Priorité n° 4 : Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
- Priorité n° 5 : Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés

C. État des lieux et conventions sur le territoire

Les 8 conventions relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées le 30 décembre 2015 entre les bailleurs sociaux et l'État, suite à un diagnostic en marchant sur le QPV Les Colettes en date du 04 et 07 décembre 2015, avec l'ensemble des partenaires.

8 avenants ont été signés le 31 mars 2017 pour adjonction de DPVa et des communes du Muy et Draguignan comme signataires puis 8 autres avenants ont été signés le 31 décembre 2018 afin de prolonger la période de l'abattement fiscal pour prendre en compte les années 2019 et 2020 et arrêter le programme prévisionnel des actions 2019.

L'évaluation de la convention se réalise par points d'étape réguliers réalisés à partir du tableau de bord de suivi des actions, un bilan annuel à baser sur les actions réalisées, leur coût et une évaluation qualitative de leur efficacité.

Le suivi de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB fait l'objet d'un suivi par deux instances partenariales :

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

1. Un comité technique organisé par la DDTM qui évalue l'avancée du programme d'actions, son efficacité concrète sur le terrain, les limites opérationnelles rencontrées et le cas échéant les ajustements rendus nécessaires tant pour les organismes Hlm que pour l'ensemble des partenaires (2 ont eu lieu sur 2019 : 29 et 31 janvier)
2. Un comité de pilotage intercommunal (Contrat de Ville): présentation et validation du service fait (le 7/11/19)

Deux diagnostics en marchant ont été réalisés sur Draguignan avec la DDTM, le Délégué du Préfet, DPVa et les Conseils Citoyens les 16 et 18 septembre 2019.

Ci-dessous les dépenses réalisées en 2019, via l'abattement, qui représentent **221 304,45 €** et un **montant de l'abattement TFPB cumulé** sur DPVa (2 QPV) qui s'élève à **314 711 € .**

DPVA Draguignan Le muy

		2019					2 020				
		Abattement perçu	Report	Objectif	Réalisés		Programmés				
	Villes	Abattement (A)	Report manque 2018 (B)	Objectif 2018 (A+B)	Montant des actions réalisées	Taux d'atteinte objectifs 2016-2019	Montant abattement prévisionnel (A)	Report manque 2019 (B)	Montant des actions à programmer (A+B)	Montant des actions programmées proposées au COTECH du 03/02/2020	Taux prévisionnel d'atteintes des objectifs 2016-2020
Var Habitat											
Les Collettes	DRG	46 103,00	242	46 345,00	34 293,00	74,00 %	45 111,00	12 052	57 163,00	50 800,00	89%
Centre Ancien	DRG	11 809,00	0	11 809,00	8 184,00	69,30 %	11 568,00	3 625	15 193,00	14 800,00	97%
Centre Ancien	Le Muy	6 199,00	12 150	18 349,00	6 436,00	35,08 %	6 062,00	11 913	17 975,00	18 000,00	100%
Total		**64 111,00**		**76 503,00**	**48 913,00**		**62 741,00**	**27 590**	**90 331,00**	**83 600,00**	
Immo 3F Sud											
Les Collettes	DRG	45 844,00	253	46 097,00	50 721,00	110,03 %	45 591,00	0	45 591,00	46 560,00	102%
Total		**45 844,00**		**46 097,00**	**50 721,00**		**45 591,00**	**0**	**45 591,00**	**46 560,00**	
LFV											
Les Collettes	DRG	19 114,00	0	19 114,00	22 400,00	117,19 %	19 114,00	0	19 114,00	19 848,00	104%
Total		**19 114,00**		**19 114,00**	**22 400,00**		**19 114,00**	**0**	**19 114,00**	**19 848,00**	
SAIEM											
Les Collettes	DRG	71 506,00	74 068	145 574,00	75 158,00	51,63%	71 500,00	70 416	141 916,00	141 916,00	100%
Centre Ancien	DRG	22 245,00	0	22 245,00	18 902,45	84,97%	22 500,00	3 343	25 842,55	25 862,00	100%
Centre Ancien	Le Muy	5 178,00	0	5 178,00	5 210,00	100,62%	5 200,00	0	5 200,00	5 460,00	105%
Total		98 929,00		172 997,00	99 270,45		**99 200,00**	**73 759**	**172 958,55**	**173 238,00**	
TOTAL GLOBAL		**227 998,00**		**314 711,00**	**221 304,45**		**226 646,00**	**101 349**	**327 994,55**	**323 246,00**	

En annexe vous trouverez le bilan 2019 réalisé par chaque bailleur.

4. Fiches action des partenaires

SAIEM

<u>Travaux de « droit commun » pour 2019</u> :
Au cours de l'année 2019 la SAIEM a réalisé dans les trois quartiers en QPV pour plus de 620 000 € de travaux pour l'entretien de son patrimoine et pour améliorer le cadre de vie de ses locataires, selon la décomposition suivante. Ce montant n'intègre pas les dépenses d'entretien des parties communes.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Un effort particulier est porté sur les remises en état de logement, en particulier au moment de la relocation.

ANNEE 2019	COLLETTES	CENTRE VILLE DRAGUIGNAN	CENTRE VILLE LE MUY
Petits travaux courants	94 610 €	105 443 €	26 472 €
Gros travaux	77 470 €	95 782 €	10 450 €
Remise en état des logements	75 685 €	90 081 €	44 860 €
TOTAL	**247 765 €**	**291 306 €**	**81 782 €**

Principaux travaux réalisés dans le cadre du droit commun :

- Ravalement des façades de la résidence SAINT CLAIR – centre-ville Draguignan



- Remplacement des portes de halls a la résidence le LOUBET – quartier des collettes Draguignan
- Réfection de la toiture de la résidence LE CROS – centre-ville Draguignan
- Peinture des parties communes de l'ILOT 1 – centre-ville Le Muy
- Reprise de la façade du 52 rue de l'OBSERVANCE – centre-ville Draguignan

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE



<u>Actions réalisées dans le cadre de l'abattement de TFPB</u> :

Rénovation des espaces extérieurs des Négadis pour les Collettes



Ce réaménagement a démarré en avril 2019 et sera réalisé en plusieurs tranches pour géner le moins possible les résidents. Il s'achèvera en mai 2020. Il permettra :

- d'individualiser les places de stationnement ;
- de sécuriser les circulations piétonnes ;
- de réaliser un espace de jeux pour enfants ;
- d'embellir les espaces verts en cœur d'ilot ;
- de renforcer la présence végétale ;
- de traiter les jardinets privatisés en pieds d'immeubles.

Des <u>aires de stationnement</u> seront réalisées devant chaque immeuble (y compris devant les C6 /C7/C8). Les places de stationnement seront numérotées et attribués aux locataires.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Les places situées vers les containers à poubelles seront supprimées et réparties sur les autres espaces pour être au plus près des entrées d'immeubles.
A la fin des travaux les places seront proposées à la location aux locataires au tarif mensuel de 15 €/mois. Chaque locataire pourra disposer d'au moins une place si il souhaite en louer une et pourra en louer une seconde dans la mesure des disponibilités. La location ne sera pas obligatoire.
Les places de stationnement sont dimensionnées pour des voitures et ne seront pas accessibles aux camions et fourgons.
Les espaces verts au milieu des immeubles seront entièrement réaménagés et replantés avec arbres et arbustes. De nombreuses variétés d'arbres seront plantées, avec des espèces nécessitant peu d'entretien.
Un espace piétonnier sécurisé permettra de rejoindre, depuis chaque entrée d'immeuble le boulevard León Blum et l'escalier donnant accès à l'école Pagnol et au centre commercial.
Une aire de jeux pour enfants sera réalisée en position centrale, proche de la chaufferie.
Trois abris pour deux roues motorisés seront réalisés dans la résidence
A l'occasion des travaux de réaménagement les réseaux d'eau chaude entre la chaufferie et les bâtiments seront remplacés, ce qui améliorera le fonctionnement du chauffage.





Entrées et sorties du collège Thomas : le secteur avant l'entrée de la résidence des Négadis, où se situent les containers à ordures et quelques places de parking sera cédé à la ville de Draguignan et sera aménagé en placette publique avec places de stationnement pour faciliter la circulation.
Les containers à ordures ménagères seront installés sur cette future placette publique, à l'extérieur de la résidence
Dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs, la SAIEM a prévu de réaliser des jardins privatifs pour les locataires du rez-de-chaussée, afin de préserver l'intimité des logements et d'empêcher les autres locataires de s'approcher des portes fenêtres.
Il est prévu une clôture d'aspect identique pour tous les locataires et de supprimer toutes les installations existantes qui ont toutes été réalisées sans l'accord de la SAIEM. Le but est d'avoir une meilleure esthétique pour toute la résidence.
Cet espace deviendra officiellement un espace privatif qui devra par la suite être entretenu par chaque locataire. Il devra en faire un usage qui ne nuise pas à l'ensemble des autres locataires et notamment ne devra pas être utilisé pour devenir un lieu de stockage.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE







Action de lutte contre les pigeons – LE MUY

Ayant fait le constat de la présence importante de pigeons dans le centre-ville du Muy et des nuisances qu'ils provoquent à la fois pour le cadre de vie général du quartier (dégradations des façades) et pour la qualité de vie de ses locataires (accumulation de déjections sur certains rebords de fenêtre), la SAIEM a fait réaliser une campagne par une entreprise spécialisée (entreprise « la générale de désinfection ») qui a consisté à installer des dispositifs empêchant les pigeons de se poser sur les appuis de fenêtre.

Animation des jardins urbains de l'ilot de l'Horloge – DRAGUIGNAN

La SAIEM a réalisé en 2018 l'installation de 12 jardinières sur un espace délaissé au pied de l'immeuble de l'ilot de l'Horloge (40 logements locatifs sociaux) en partenariat avec Résine Jardins. Un contrat a été signé entre la SAIEM et Résine Jardins pour assurer une animation de cet espace jardins par l'organisation de permanences. Une jardinière a été réservée pour l'usage de la Fabrique pour réaliser des ateliers avec des enfants, une autre a été réservée pour des travaux communs aux jardiniers et 10 autres sont mis à disposition de jardiniers volontaires.

Le but de l'opération était à la fois de favoriser le lien social et de valoriser l'environnement urbain

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Cette action réussie, était au départ prévu à l'attention exclusive des locataires de l'ilot de l'Horloge. Du fait du départ de certains locataires et d'arrivées de locataires moins intéressés, cette action a été ouverte à tous les habitants du centre ville sans distinction, permettant ainsi de devenir un espace de rencontre

Locaux commerciaux – DRAGUIGNAN / LE MUY

La SAIEM a continué de mettre à disposition plusieurs locaux :

- Pour la Mairie du MUY dans le but d'accueillir l'association APS ;
- Pour l'association LA FABRIQUE dans le but d'implanter un espace de vie sociale ;
- Pour l'association CABOCH'ARTS pour implanter un espace d'exposition pour les artistes membres de l'association qui contribue fortement à l'animation de la rue de Trans.

Animations – DRAGUIGNAN

La SAIEM a depuis 2016 mis en place un partenariat avec la Ludothèque pour réaliser des animations pour enfants en pied d'immeuble au cours des vacances d'été, puis dès 2017 au cours des vacances de printemps et d'automne.

Chacune de ces séances attire entre 40 et 70 enfants plutôt dans la tranche d'âge des 6 /11 ans. C'est devenu un rendez-vous attendu par les familles qui apporte une animation de proximité.

5.Dispositifs – mobilité

La Politique de la Ville étant traitée dans le Pacte de Dijon de manière transversale, la mobilité sera aussi étudiée sous le prisme des autres domaines d'engagement, par exemple comme vecteur d'accès à l'emploi, à la formation, comme outil d'aménagement et de renouvellement urbain ou encore comme moyen d'accès aux différents services.

A. Groupe de travail mobilité – SENDRA

À l'initiative de Monsieur le sous-préfet de Draguignan, Eric de Wispelaere, une commission axée sur la mobilité s'est tenue en 2019. De cette réunion est ressortie la volonté explicite de l'Etat que les acteurs de terrain collaborent et fassent émerger un projet de Mobilité Inclusive.

Le groupement d'économie solidaire SenDRA a accepté la fonction d'animation d'un consortium d'acteurs composé du Conseil Départemental du Var, de DPVa, de Pôle Emploi, de la Mission Locale et de l'association Résine Média.

Un groupe de travail mobilité est alors mis en place et dont l'objectif est d'élaborer collectivement un projet commun permettant d'agir pour la mobilité inclusive.

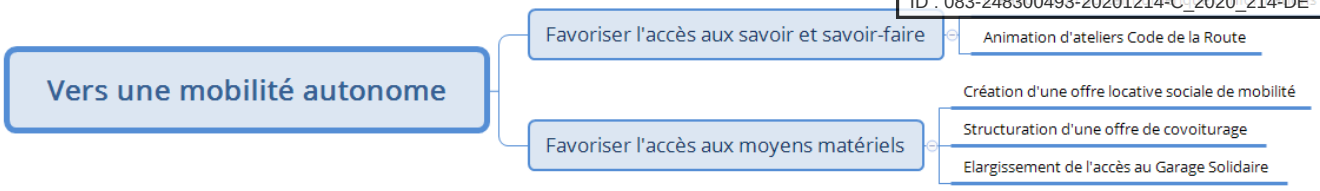
Le 4 décembre 2019 s'est tenu la 1ère rencontre et pour laquelle chaque participant avait du préalablement réfléchir sur ses besoins pour l'insertion professionnelle et ses moyens.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

« Etape 1 : comprendre les besoins
Etape 2 : Définition du problème à la source : état des lieux de l'existant, des manques
Etape 3 : Générer plusieurs idées pour solutionner le problème. »

Grâce à un brainstorming des besoins, un plan d'action a été défini :

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE



Sur 2020, l'ambition est de lancer le projet « Plateforme Mobilité Inclusive » qui doit être en mesure de produire de l'information sur les services existants, des services de mobilité propres ainsi que des mises en relation ou des réservations sur des services de mobilité partenaires.

B. Etude Transdev

Dans le cadre d'un partenariat entre France Urbaine, l'Assemblée des Communautés de France, **Transdev**, une **étude sur les enjeux de mobilité dans les Quartiers prioritaires a été réalisée et a interrogé les 86 signataires du Pacte de Dijon..** Notre collectivité a été sollicitée et a répondu favorablement à l'enquête.

La part qualitative de l'étude a été réalisée par des **entretiens** en allant à la rencontre des parties prenantes (partenaires/structures en lien avec la mobilité-QPV) avec 2 consultants de Transdev qui se sont déplacés sur le territoire pour auditionner un certains nombre de partenaires (APS, missions locales, élus...)

Les entretiens portaient d'abord sur des chiffres-clés puis sur les grands projets mobilité dans les QPV des interwievés , élargit ensuite sur les divers enjeux de l'étude.

Objectifs : Etudier les enjeux de mobilité dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) :

•Dresser un état de l'art dans les quartiers,
•Etablir un guide des bonnes pratiques pouvant être partagées et nourrir les projets et réflexions,
•Mesurer l'impact et la réplicabilité des initiatives en lien avec les engagements du Pacte de Dijon.

VII. Dotation de solidarité urbaine (DSU)

En 2019, la commune de Draguignan a perçu la somme de 1 320 583 euros au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Cette dotation constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficulté. Elle répond principalement aux problèmes posés par la concentration de pauvreté en milieu urbain.

Jusqu'à présent, l'article L. 1111-2 du CGCT imposait aux communes ayant contractualisé avec l'Etat en matière de politique de la ville (« contrats d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville ») ou ayant reçu de la DSU en année n-1 avaient à produire un rapport ad hoc avant la fin du 2e trimestre de l'année n+1.
L'article 80 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique rend ce rapport facultatif.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

La répartition 2019 s'établit comme suit :

Actions	***Montant***
Petite enfance et enfance	
Accueil périscolaire dans les quartiers prioritaires	90 023 €
Accueil de loisirs sans hébergement du mercredi en quartiers prioritaires	22 439 €
Lieux d'accueil enfants- parents en Centre Ancien	94 447 €
Crèche multi accueil des Collettes	271 232 €
Travaux dans les écoles des quartiers prioritaires	129 710 €
Sous total	***607 851 €***
Education-santé	
Ingéniérie Politique de la ville	10 910 €
Sous total	***10 910 €***
Subventions accordées aux associations intervenant en quartiers prioritaires	
Centre social et culturel	55 000 €
Café associatif	7 000 €
LUDOTHEQUE	10 000 €
DRACENIE SOLIDARITE	2 500 €
PROMOSOINS	3 000 €
LA FABRIQUE	40 000€
Ass. de Prévention Spécialisée	44 000 €
MODE 83	23 000 €
Sous total	***184 500 €***
Cadre de vie	
Acquisition foncière pour favoriser la redynamisation du Centre Ancien	220 781 €
Plantations et entretien des espaces verts en quartiers prioritaires	14 900 €
Sous total	***235 681 €***
Total	***1 038 942 €***

Ainsi, la somme de 1 038 942 €, soit 78.7% de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, a été affectée aux actions menées au profit des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, notamment en direction de l'enfance-jeunesse et du tissu associatif.
À noter que la somme de 281 641 €, soit 21.3% de cette dotation, contribue à la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale, pour la mise en œuvre de ces actions.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

VIII. Maquette financière

1. Synthèse

	ETAT		EPCI DPVA		VILLE DRAGUIGNAN		VILLE LE MUY		Conseil Départemental	
	CREDITS DE DROIT COMMUN SUR LES QPV									
Thématique	Montant	Types de Crédits	Montant	Type de crédits	Montant	Type de crédits	Montant	Type de crédits	Montant	Type de crédits
SPORT	15 000	CNDS Pas de financement sur le Muy. 1 emploi pour le RCD 12 000€ et 2*1500€ de subventions pour 2 associations.	16 915	Cours de natation dans les écoles en QPV (Action du CV/Pilier cohésion sociale/Enjeux 6/Objectif 5 : Séances de natation Etablissements scolaires QPV Draguignan = 12 147 € Séances de natation établissement scolaires Quartier en veille Le Muy 2350 € opération savoir nager : 2419€ Cours de natation ouvert aux enfants en au QPV/ sous forme de stage 2 operations durant les vacances de fevrier (19 beneficiaires) et avril (26bénéficiaires) TOTAL: 45 BENEFICIAIRES	1221	Educ sportif : EMILE Thomas section rugby	159 941	Divers, tennis et subvention aux associations	35 627	
SPORT ET JEUNESSE										
CULTURE	0	DRAC	216 378	Fonctionnement/masse salariale			28 912	Manifestation FL-association culturelle	121 404	
EDUCATION	0	CAF			1 106 189	Fonctionnement Ecoles QPV	700	Subvention aux associations	449 678	
JEUNESSE et vie associative	45 825	DDCS			7 551	Animation de proximité ecole QPV mireur	329 808	Salaires/couts fonctionnement BIJ, pôle ado, ALSH, crèche	2 937	
	14 328	FONJEP 2 postes soit 7164/ an pour chaque (CSC de Draguignan et LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU) : 14 328 euros.								
ENFANCE					112 462	Périscolaire et centre de loisir du mercredi en QPV			1 049 206	Enfance-prévention
PETITE ENFANCE					365 679	Lieux accueil enfant parents centre ancien + multi accueil les Collettes				
CITOYENNETE	35 967	SERVICE CIVIQUE données compilées sur la base d'une extraction ELISA des contrats débutés entre le 01/01/2019 et 31/12/2019, du lieu de résidence des volontaires (adresse QPV Draguignan/Le Muy uniquement - sur la base de SIG Ville), du nombre de mois de mission inscrits au contrat (allant de 7 à 9 mois), la structure d'accueil (OSBL ou service d'État - aucune collectivité en structure d'accueil ici) et le statut de boursier ou non.								
	0	BOP 104								
ACCES AU DROIT	0	CAF	5 100	Fonctionnement, salaire mobilisé et subventions (ratio)						
ACTION SOCIALE									152 473	
SANTE									83 742	PMI et planification familiale
AUTONOMIE									1 670 316	Personnes agees, hadicapees - autonomie
HABITAT									7 553	ADIL
URBANISME										
CADRE DE VIE PROPRETE/ESPACES VE	0				1 230 139	Espaces verts ; propreté 60% du cout du marché 2 QPV				
CADRE DE VIE ANIMATION	227 998	Montant abattement TFPB en QPV cumulé (DDTM)			66 293	Animations extérieurs été et hivers ouvertes à tous qui participent à la redynamisation du centre ancien (proratisation à 17% population QPV)				
CADRE DE VIE ACQUISITION					220 781	Locaux à vocation commerciale ou artisanale				
EMPLOI/ DEV ECO(ML)			41 244	Subventions MLEV et MLDV			3 632	Marché MODE EPN	76 138	CEDIS, insertion FSE, IAE
	483 158	PÔLE EMPLOI 442 354 pour Draguignan 40 804 pour Le Muy Prestations sous traitées d'aide à la recherche d'emploi/orientation pro, aides au permis/mobilité, entrées en formation, RH prestations réalisées en interne ou temps supplémentaire dédié par les conseillers	20 021	Clauses insertion/ subvention/ création d'entreprise						
TRANSPORTS			78 957	transport salaires équipe mobilisée en QPV						
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	14 000	MILDECA	35 600	fonctionnement/subventions/ salaire équipe mobilisée	148 611	Coût maintenance caméras et brones d'accès centre ville, investissement vidéo protection en centre ancien, ingénierie CLSPD	72 375	APS		
DROIT DES FEMMES	0	BOP 137								
AUTRES	18 363	PRE	113 492	Etat des allocations compensatrices dues à DPVa (Taxe sur foncier bati et CFE)	18 306	PRE Ingénierie				
Ingénierie(études)										
Associations « PDV-Cohésions sociale 2015 »			13 650	SUBVENTION	184 500	Subventions de droit commun				
1- TOTAL CREDIT DROIT COMMUN	854 639		541 357		3 461 732		595 368		3 649 074	
Autres crédits de droit commun (masse salariale pérenne, investissements particuliers...)	0	*DASEN (dispositifs particuliers, hors moyens d'enseignement)*	0	Transport salaires équipe mobilisée						

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

CREDITS SPECIFIQUES POUR LES QPV										
Thématiques	Montants	Types de Crédits								
PILIER ECONOMIE EMPLOI	30 000	BOP 147	58 100						50 333	chantier insertion et accompg global
PILIER COHESION SOCIALE	67 800	BOP 147	84 900						74 536	epicerie solidaire, accompg global socialisanté, jardins solidaires, aide alimentaire, CSC
PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN	2 000	BOP 147	2 000						15 200	autoréhabilitation accompagnée (fonct)
Ingénierie	22 000		72 140	Masse salariale chargée directeur ratio 30% + Chargée de mission /Ratio 90% + Cheffe de projet /Ratio 80 %	10 910	Masse salariale chargée 0,3 ETP				
VVV et FDPH	9 700	BOP 147								
FIPDI prévention de la délinquance	179 106	BOP 216 Programmes S-R et D								
ADULTES RELAIS	77 976	ASP								
2-TOTAL CREDITS SPECIFIQUES	388 582		217 140		10 910		0		140 069	
TOTAL 1+2	1 243 221		758 457		3 472 642		595 368		3 789 143	
TOTAL PARTENAIRES	9 858 871									
3-CREDITS MOBILISES EN INVESTISSEMENT SUR LES CONTRATS DE VILLE										
TRANSPORTS			43 000	Investissement équipement en mobilier urbain lié aux transports DFVA						
HABITAT	490 195	Participation Etat (parc public et privé)	406 251	programmes de construction en QPV (parc public et subv parc privé)						
SPORT									27 224	
CULTURE									62 158	
EDUCATION					129 710	Travaux écoles QPV			124 605	
ENFANCE									23 240	
SANTE										
ACTION SOCIALE									63 398	
AUTONOMIE									9 642	Personnes handicapées, agees
TOTAL CREDIT investissement	490 195		449 251		129 710		0		310 267	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

2. Détails maquette financière

A. Dracénie Provence Verdon agglomération

DETAILS DPVa

	DPVa	Commentaires	
CREDITS DE DROIT COMMUN SUR LES QPV			
Thématique	Montant	Commentaires	
SPORT			
séances natation	14 497	Cours de natation dans les écoles en QPV (Action du CV/Pilier cohésion sociale/Enjeux 6/Objectif 5 : Séances de natation Etablissements scolaires) QPV Draguignan = 12 147 € 271 Séances de natation établissement scolaires Quartier en veille Le Muy 2 350 € 37 séances	
Operation "savoir nager"	2 418	Cours de natation ouvert aux enfants en QPV sous forme de stage 2 operations durant les vacances de fevrier(19 beneficiaires) et avril (26 bénéficiaires) TOTAL : 45 BENEFICIAIRES	
CULTURE			
Pôle Culturel Chabran/ Médiathèque	25 175	fonctionnement/ratio 13,25%	Total usagers DRAGUIGNAN : 20 449 dont 2 707 habitants des 2 QPV (965 collettes et 1 742 centre A) soit 13,25% Budget : 190 000€ / ratio QPV 13,25% soit 25 175 €
Arthothèque	600		Exposition hors les murs de l'artothèque au sein du lycée Val d'argens du 22 janvier au 9 mars 2019 et 2 expositions au collège du Muy en janvier et novembre 2019.
Médiathèque du Muy	6 280	fonctionnement/ratio 31,4%	Total usagers : 2 277 dont 715 habitants QPV soit 31,4% des usagers. Budget 20 000€ / ratio QPV 31,4% = 6 280 €
Musée ATP	3 180	prestations actions en QPV 100%	cout des intervenants pour actions du musée
Patrimoine culturel	0	fonctionnement/ratio 0%	
Equipe mobilisée (patrimoine et PCC)	141 894	Masse salariale chargée/ratio 13,25%	30 agents soit 1 070 902 € x 13,25% = 141 894
Equipe mobilisée Médiathèque Le Muy	39 249	Masse salariale chargée/ratio 31,4%	5 agents soit 124 998€ x 31,4% = 39 249€
ACCES AU DROIT			
PAD, Dont cotisation CDAD	700	ratio 8%	BP DPVA 2019 = 54 749€ moins frais personnel 46 000€ = 8 749 € 4.000 € (augmentation de 1.000 € pour l'adhésion au GIP du CDAD)
Equipe mobilisée/ PAD	3 680	ratio 8%	1 personne à temps plein (BP= 46 000€) pour le point d'accès au Droit en Dracénie (23 communes) : 8 % de public issu des quartiers politiques de la ville . Le salaire est totalement pris en charge dans le budget de DPVA Toutes les communes de DPVA sont concernées par le PAD
Subvention CIDFF AVIV	720	ratio 8%	12.000 € suventions : 6.000 C.I.D.F.F. et 6000 € AAVIV
HABITAT			
Equipe mobilisée	0	Masse salariale chargée/ ratio 8, 15%	
URBANISME	0		
EMPLOI			
Subventions aux associations Missions locales	41 244	Ratio liés aux indicateurs specifiques QPV ML Dracénie Coeur du Var= 15.4% ML EV=25%	Pour les missions locales, sur les jeunes accompagnés : MI est var, 44 jeunes QPV sur 175 soit 25%, subvention versée 21 945€ ce qui fait 5486€ à valoriser au titre de la politique de la ville, pour la MLDracénie Coeur du Var 345 jeunes QPV sur un total de 2235 jeunes soit 15.4%, subvention versée de 232 189€ soit 35 758€ à valoriser au titre de la politique de la ville.
Clause d'insertion	18 186	100% des publics concernés sont issus des qpv	6 personnes en insertion (pour 1256 heures sur les marchés)
Subvention	1 835	Var Initiative 4.3%, Couveuse 6%; ADIE 11%; BGE 21%	Var Initiative : 25 000€ de subvention, 1 QPV sur 23 porteurs soit 4.3% soit 1075€ à valoriser au titre de la politique de la ville Couveuse : 2 000€ de subvention, 1 QPV sur 16 porteurs soit 6%, 120€ à valoriser au titre de la politique de la ville ADIE : 2 000€ de subvention, 4 QPV sur 37 porteurs soit 11%, soit 220€ à valoriser au titre de la politique de la ville BGE : 2 000€ de subvention, 10 QPV sur 48 porteurs soit 21% soit 420€ à valoriser au titre de la politique de la ville (permanence à la pépinière d'entreprises) Soit un total de : 31000€ accordés, 1835€ à valoriser au titre de la politique de la ville.
TRANSPORTS			
Equipe mobilisée	78 957	Masse salariale chargée transport public pour les quartier prioritaire et vécu ratio 8%	Coût du transport sur les QPV+ Quartiers vécus, dont 60% de masse salariale ratio régie sur base 986 964€ x 8 % = 78 957,12.
PREVENTION DE LA DELINQUANCE			
Subvention	19 140	fonctionnement/ratio estimation/ratio 20%	CISPD 2019 : AVAF 10 000€ ; AXIS 4 000€ + 4000€ ; ANVP 500 € ; FRATELLI-UDV 3000€ ; APS 68 000€ ; Anthea 3500 € ; CIDFF 2 700€ TOTAL 95 700€ dépensé en 2019 95 700€ X 20 % = 19 140€
Equipe mobilisée /CISPD	16 460	Masse salariale chargée/ ratios 20% et 10%	Chargée de mission 22 600€ : ratio 2019 à 10% (2260€) Chef de projet 46 000 : ratio 2019 à 20% (9200€) Directeur 50 000€ : ratio 10% (5000€)
FINANCES			
Allocations compensatrices	113 492	état des allocations compensatrices dues à DPVa en 2019	4298 € Sur Taxe foncier bâti QPV 109 194 € pour la contribution DPVA sur CFE en QPV
Politique de la Ville - Cohésion Sociale			
Subvention	13 650		EJC 10 000€ + 25 000€ ; PROMOSOINS 1 000€ ; FRATELLI-UDV 5 000€ ; EPEV 2 000€ + 2 500€ Total de 45 500€ dépensé en 2019 45 500 x 30%= 13 650€
TOTAL 1/ CREDIT DROIT COMMUN SUR QPV	541 357		

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

CREDITS SPECIFIQUES MOBILISES SUR LES CONTRATS DE VILLE			
PROGRAMMATION 2019			
Thématique/piliers			
EMPLOI ECONOMIE	58 100		
COHESION SOCIALE	84 900		
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	2 000		
VVV	0		
EQUIPE MOBILISEE	72 140	Masse salariale chargée : directeur/ratio 30% Chargée de mission /Ratio 90% Cheffe de projet /Ratio 80 %	Directeur 50 000€ Ratio 30% =15 000€ 1 Chargée de mission 22 600€ Ratio 90%= 20 340€ 1 Cheffe de projet 46 000 € Ratio 80% =36 800€
AUTRES			
TOTAL 2/ CREDIT SPECIFIQUE	217 140	0	0
TOTAL 1 + TOTAL 2= FONCTIONNEMENT	758 497		
CREDITS MOBILISES EN INVESTISSEMENT SUR LES CONTRATS DE VILLE			
TRANSPORT	43 000	Investissement équipement en mobilier urbain lié aux transports DPVa	En synthèse, DPVA a équipé son réseau de transport collectif en mobilier urbain destiné au transport à hauteur de 43 000€HT. A noter qu'il n'y a pas eu d'évolution du mobilier urbain. La fréquentation des quartiers prioritaires et des quartiers vécus représente 21,12% de la fréquentation totale du réseau en 2019. Le coût des services sur ces quartiers est estimé à 654 363€HT pour 2019. La DPVA propose également une tarification solidaire qui tient compte des conditions de ressources, d'âge et d'invalidité de la population de son territoire.
HABITAT			
Subvention Parc privé aux particuliers	108 401	Au total 178 dossiers Anah traités sur 2019 dont 24 en QPV. Aucun dossier pour Le Muy et Draguignan Les Collettes Draguignan centre ville : Propriétaire bailleur 10 dossiers, pour 435 024,10 € de travaux, 145 169 € sub Anah, 102 201 € sub DPVa. Propriétaire occupant : 14 dossiers, pour 138 297,02 € de travaux, 72 426 € sub Anah, 6 200 € sub DPVa. DPVa : 108 401€ et l'Etat : 217 595€	
Subvention Parc public	297 850	Draguignan : - 63, rue de Trans: 20 LLS en résidence étudiante - 84 000€ de DPVa - 0€ de l'Etat, - Terra Verde: 24 LLS Var Habitat - 68 600 € de l'Etat et 0 € de DPVa, - Chemin de Sainte Barbe: 26 LLS - 82 800 € de l'Etat et 0 € de DPVa. Le Muy : - Rues Carnot et RN7: 9 LLS - 213 850 € DPVa - 121 200 € de l'Etat. DPVa : 297 850€ et l'Etat : 272 600€	
CULTURE	0		
TOTAL CREDIT investissement	449 251		

Notice explicative 2019 Dracénie Provence Verdon agglomération

Le ratio de 8% est utilisé dans la maquette financière quand les indicateurs d'adresse n'ont pu être suivis, le reste des ratios correspond à la réalité des actions mises en œuvre à destination des habitants des QPV.

Le tableau présente les financements en direction des publics des QPV, affectés sur les quartiers spécifiques ainsi que ceux affectés aux quartiers vécus et quartiers en veille avec :

- une partie droit commun ;
- une partie crédit spécifique ;
- une partie investissement.

Il s'agit du détail des montants présentés dans le tableau de synthèse. Il intègre une approche par ratio des interventions des directions de DPVa directement affectés aux publics des quartiers prioritaires, sur les quartiers prioritaires et/ou sur les quartiers vécus et/ou sur les quartiers en veille.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Thématique	Montant	Notice explicative
PRE	18 306	Ingénierie PRE
investissement Ecoles QPV		
MIREUR	64 576	
MARRONNIERS	13 704	
PAGNOL	51 430	
Fonctionnement Ecoles QPV		
MIREUR 128 élèves	205 750	
MARRONNIERS 200 élèves	312 778	
PAGNOL 386 élèves	587 661	
JEUNESSE	7 551	Animation de proximité école Mireur
ENFANCE	90 023	Périscolaire dans QPV
	22 439	Centre de loisir du mercredi dans QPV
PETITE ENFANCE	94 447	Lieux d'Accueil Enfant Parents Centre ancien
	271 232	Multi accueil Les Collettes
SPORT	1 221	éduc.sportif Collège THOMAS section rugby
Sécurité	55 000	Coût de la maintenance caméras et bornes d'accès **Centre Ville**
	85 062	Investissement vidéoprotection en Centre Ancien
	8 549	Ingénierie CLSPD
INGENIERIE PdV	10 910	Masse salariale PdV chargée (0,3 ETP)
CADRE DE VIE: propreté	1 215 239	60.% du coût du marché pour le Centre ville et les Collettes
Espaces verts	10 400	Centre ancien
	4 500	Les Collettes
CADRE DE VIE: animations	66 293	Animations extérieurs « été » et « hivers » ouvertes à tous qui participent à la redynamisation du centre ancien (Proratisation à 17 %, population QPV)
CADRE DE VIE : **acquisitions foncières**	220 781	Locaux à vocation commerciale ou artisanale
Associations "PdV 2019"		
Subventions droit commun attribuées aux associations subventionnées par la PdV 2019		
Centre social et culturel	55 000	Valorisation annuelle du loyer : 24 000 euros
Café associatif	7 000	
LUDOTHEQUE	10 000	Valorisation annuelle du loyer : 37 500 euros
DRACENIE SOLIDARITE	2 500	Valorisation annuelle du loyer : 12 600 euros
PROMOSOINS	3 000	
LA FABRIQUE	40 000	
Ass. de Prévention Spécialisée	44 000	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

MODE 83	23 000	Valorisation annuelle du loyer : 35 200 euros
TOTAL ASSOCIATION "PdV 2019"	**184 500**	106 600 euros
TOTAL CREDIT DROIT COMMUN	**3 602 352**	

C. Le Muy

Crédits de droit commun - Le Muy - 2019

Thématique	Montant global	Ratio	Montant retenu	Notice explicative
CULTURE				
Manifestation FL	115 362	20%	23 072	
Association culturelle	29 200	20%	5 840	
SPORT				
Divers	5 926	20%	1 185	
Tennis	738 781	20%	147 756	
Subvention aux associations	55 000	20%	11 000	
EDUCATION				
Subvention aux associations	3 500	20%	700	
JEUNESSE				
BIJ	90 654	50%	45 327	Salaires
	4 129	50%	2 065	Coût de fonctionnement
Pôle Ado	142 840	33%	47 137	Salaires
	16 738	33%	5 524	Coût de fonctionnement
Alsh	595 888	20%	119 178	Salaires
	9 349	20%	1 870	Coût de fonctionnement
Crèche	510 551	20%	102 110	Salaires
	32 987	20%	6 597	Coût de fonctionnement
EMLOI/ML				
EPN	18 160	20%	3 632	MODE
Prévention de la Délinquance				
APS	72 375	100%	72 375	
TOTAL CREDIT DROIT COMMUN	2 441 440		595 368	

Notice explicative du Muy

Pour les thématiques ne pouvant être chiffrées précisément par manque d'indicateurs de fréquentation, la proratisation est faite à hauteur de 20%, c'est-à-dire une estimation légèrement à la hausse par rapport au ratio de 16, 52% des personnes habitant en QPV sur Le Muy.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

ANNEXES

1 Liste des rues en quartiers prioritaires (mise à jour en 2017)

LE MUY - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DU CENTRE ANCIEN	Numéros	Noms des bâtiments et numeros
ALLEES VICTOR HUGO	Pairs	
AVENUE DE LA TOUR	Tous	
Avenue jules Ferry	Tout pas de numéro	
AVENUE ST ANNE	145 Résidence St Anne	
Bd Charles De Gaulle	Tous (Résidence du stade)	
Bd du Bois de Bellugues	Tous (lot du bois des Bellugues)	
Boulevard du 8 mai 1945	Tous	
Chemin de la Peyrouas	Tous	
ESPLANADE SENES	Tous	
HLM ST. ANDRIEU	Tous	
IMPASSE BARBES	Tous	
IMPASSE FRANCOIS TAXIL	Tous	
Impasse le Galinié	Tous	
Impasse Paradou	Tous	
Place Amédée Bouis	Tous	
PLACE DE LA REPUBLIQUE	Tous	
PLACE DE L'EGLISE	Tous	ILOT 2 OUEST - 15 Rue de l'Eglise
PLACE GAMBETTA	Tous	DN7 + place Gambetta
PLACE JEAN JAURES	Tous sauf 1 - 3 - 5	
Place Pasteur	Impair de 9 à 23	
RN7	Tous jusqu'à 143 HLM St Andrieu	SAINT ANDRIEU : 3 Bat /6 entrées (A1-A2-B1-B2-C1-C2)
ROUTE DE LA BOURGADE	de 1 à 45 pair et impair	
Rue Aragon Trastour	1 à 23	
RUE BARBES	Tous	
RUE CARNOT	Tous	
RUE CAVALIER	de 1 à 9	Les 2 orthographes Cava(l)lier Pair+impair
RUE COURBET	Tous	ILOT 1 - rue Courbet Entrée 3 CPA DU MUY - 2 rue Courbet
RUE DE LA LIBERTE	Tous	
RUE DE LA PLACETTE	Tous	
RUE DE L'AVENIR	Tous	
RUE DE L'ECLAIR	Tous	
RUE DE L'HOTEL DE VILLE	Tous de 1 à 18	
RUE DES JARDINS	Tous	
Rue des Portiques	Impair de 9 à 25	ok/ Pancarte "passage des portiques"
RUE DES TANNEURS	de 1 à 6	
Rue des vergers	Tous	
RUE DROITE	Tous	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Rue du Bois des Bellugues	***Tous (lot du bois des Bellugues)***	
RUE DU FIGUIER	Tous	
RUE DU FOUR	Tous	
RUE DU MURIER	Tous	
Rue du Nord	Tous	
RUE FRANCOIS TAXIL	Tous	
RUE GAMBETTA	Tous	
Rue Gambetta	Tous	
RUE GRANDE	Tous	ILOT 2 EST - 25 rue Grande
RUE HEBREARD	Tous	
RUE HOCHE	Pairs	
Rue Joachim Ollivier	Tous	
RUE LATIL	Tous	
RUE LEDRU ROLLIN	Tous	
RUE LOUIS BLANC	Tous	
Rue Marceau	Tous	
RUE MAURICE LACHATRE	Tous	
Rue Paradou	Tous	
RUE PASTEUR	Tous	
Traverse Paradou	Tous	

Mise à jour 2017

DRAGUIGNAN LES COLLETTES

Type de voie	Nom de la voie		Totalité Partielle	Précisions n°
Avenue	de	Verdun	P	Résidence Les Colettes, ??Résidence Les 3 Côteaux (bât P,L,M) ??
Avenue	Paul	Arène	P	Résidence Etoile du Sud et n°138 Résidence Les Aludes.
Chemin	des	Collettes	P	??Résidence les 3 Côteaux (bât R) ?? Résidence Les Jardins de Pagnol bât J,K ???
Boulevard	Marcel	Pagnol	P	Résidence Le Temps des Cerises, Résidence Carré Topaze, jusqu'à lotissement n°194.
Chemin		Sainte-Barbe	P	Centre des Finances Publiques, Résidence Le Loubet.
Boulevard	Emile	Thomas	P	Collège, Résidence Les Négadis, Résidence Les Portiques.
Boulevard	Théodore	Aubanel	P	Résidence Les Souléiès.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Résidence Les Colettes
Avenue de Verdun

Var Habitat

Bâtiments	Entrées
A	1-2
B	1-3
D	
E	1-2

Résidence Etoile du Sud
234 Avenue Paul Arène

Bâtiments
Alpha
Bêta
Gamma
Delta

Résidence Les Aludes
138 Avenue Paul Arène

Bâtiments
La Farigulo
Lis Aludo
La Miougrano

Résidence Les 3 Côteaux

Groupe 3F

Bâtiments	N° de voie	Nom de Voie
E	399	
D		
F		
G		
H	411	
L		
M		
P		
R		

Résidence Le Loubet
284 Chemin de Sainte-Barbe

Bâtiments
A
B
C

Résidence Les Jardins de Pagnol
296 Chemin des Collettes

Bâtiments
K
J

Résidence Le Négadis
141 Boulevard Emile Thomas

Bâtiments	Entrées
A	1-5
B	1-7
C	1-8

Résidence Les Portiques
44 Bd E. Thomas / Bd Blum

Bâtiments
A
B

Résidence Les Souleiès
379 Boulevard Théodore Aubanel

Bâtiments
A
B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N

Résidence Le Temps des Cerises
32 Boulevard Marcel Pagnol

Résidence Le Carré Topaze
114 Boulevard Marcel Pagnol

DRAGUIGNAN - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DU CENTRE ANCIEN	Numéros et noms résidence
Traverse du Jeu de Paume	tous
Impasse du Jeu de Paume	tous
Montée de la Roque	tous
Rue des Endronnes	tous
Rue des Tanneurs	Résidence Etudiants - 1 rue des Tanneurs TOUR DES TANNEURS. 21 rue des Tanneurs
Rue des Tanneurs	tous
Place des tanneurs	parking
Rue de la Roque	tous

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Place de l'Horloge	**tous (sans habitation?)**
Place René Cassin	**tous**
Rue Pierre Clément	**tous**
Rue du Dragon	**tous**
Rue des Potiers	**tous**
Place Vieille Halle	**tous**
Rue Vieille Halle	**tous**
Impasse du Chapitre	**tous**
Trav. du Palais	**tous**
Rue des 3 Pigeons	**tous**
Rue d 'Arménie	**tous**
Traverse Joseph Bernard de Trans en provence	**tous (sans habitation?)**
Boulevard Joseph Bernard de Trans en provence	**Résidence Bernard Trans: 1 bâtiment / 6 entrées (de 1 à 6), N° 47 Maison de la solidarité-Avaf**
Boulevard Joseph Bernard de Trans en provence	**tous**
Place Portaiguières	**PORTAIGUIERES/MENDUDIERES. 21 rue Ménudières - 15 place PortaiguièresILOT DE L'HORLOGE - Place Portaiguières**
Place Portaiguières	**tous**
Rue du Jeu de Ballon	**tous**
Place des Comtes de Provence	**Tous (sans habitation?)**
Montée de la Porte de Grasse	**tous**
Rue du Courtiou	**tous**
Rue des Moulins	**tous**
Place des Moulins	**tous**
Place du Souvenir Français	**tous (sans habitation?)**
Traverse des Jardins	**tous**
Rue des Jardins	**tous**
Rue Grande	**tous -dont ILOT 2 EST - 25 rue Grande**
Rue Lou Fabriguié	**tous**
Place Lou Fabriguié	**tous**
Montée du Rigoulier	**tous**
Rue de la Menudière	**PORTAIGUIERES/MENDUDIERES. 21 rue Ménudière. 15 place Portaiguières MENUDIERE HORLOGE - 23 rue Ménudières**
Rue de la Menudière	**tous**
Traverse Eugène Guiguès	**Tous**
Rue des Chaudronniers	**CHAUDRONNIERS - 12 rue des Chaudronniers**
Rue des Chaudronniers	**tous**
Trav. du Piquet Vieux	**tous**
Rue du Piquet Vieux	**tous**

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Rue du Jeu de Paume	**tous**
Rue Adolphe Giraud	**tous**
Place Pasteur	**tous**
Place de l ' Observance	**tous**
Rue de L'Observance	**Observance 1 - 51 rue de l'ObservanceObservance 2 - 52 rue de l'Observance-Observance 3 - 58-64 rue de l'Observance**
Rue de L'Observance	**tous**
Rue de la République	**tous**
Boulevard Jean Jaurès	**côté pair N° 2 à 40**
Rue du Père Eouzan	**Tous**
Place Claude Gay	**tous**
Trav.des Minimes	**tous (sans habitation?)**
Place des Minimes	**REHAB 6 PLACE DES MINIMES: 1 bat /1 entrée**
Place des Minimes	**tous**
Rue des Minimes	**tous**
Rue de Trans	**Les Chaudronnniers - 7 rue de TransL'Etoile - 10 bis rue de Trans**
Rue de Trans	**tous**
Montée des Ouillères	**tous**
Place du Marché	**tous**
Rue Juiverie	**Résidence Personnes Agées**
Rue Juiverie	**tous**
Rue de la Visitation	**tous**
Place St Clair	**tous**
Rue Saint Clair	**tous**
Montée St Clair	**tous**
Traverse St Clair	**tous**
Impasse Blancherie	**tous**
Impasse des Augustins	**tous**
Traverse du Cros	**tous**
Rue du Cros	**tous**
Place des Tonneliers	**tous (rebaptisé Place Cogordan)**
Place Cogordan	**tous**
Rue du Jardin des Plantes	**tous**
Boulevard du Jardin des Plantes	**côté pair**
Rue Edmond Poupé	**tous**
Rue de la Tête de Boeuf	**tous**
Rue de l ' Horloge	**tous**
Place Roger Fréani	**tous**
Place aux Herbes	**tous**
Place des Augustins	**tous**
Rue de l' Ancien Théâtre	**tous**
Imp. Capesse	**tous**

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Rue Capesse	**tous**
Rue du Combat	**tous**
Boulevard des Remparts	**côté pair-L'Observance: 1 batiment /1entrée**
Rue de la Halle	**tous**
Boulevard de la Liberté	**côté pair**
Traverse de la Liberté	**tous**
Rue Frédéric Mireur	**tous**
Rue de la Blancherie	**tous**
Rue de l' Etoile	**tous**
Rue Joseph Roumanille	**tous**
Rue Georges Cisson	**tous**
Trav. Juiverie	**tous**
Place Georges Brassens	**tous**
Montée du Four de Peisse	**tous**
Rue Beauvezer	**tous**
Place du Dragon	**tous**
Boulevard John Kennedy	**-N° 9 à 47 Impair**
Traverse des Dominicains	**tous (habitations?)**
Rue des Dominicains	**tous**
Boulevard Maréchal Foch	**coté pair**
Rue des Marchands	**tous**
Square Mozart	**Tous**
Place de la Paroisse	**tous**
Montée de l 'Horloge	**tous**
Boulevard Georges Clémenceau	**côté impair jusqu'au Bd J. JAURES et N°3 à 13C -Théatre**
Ressources: service urbanisme Draguignan/Géoportail/Bailleurs sociaux/DDCS	

Mise à jour 2017

2- Appel à projets 2019

I. Présentation et cadre de référence de l'appel à projets 2019

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le vote de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine permet de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

La circulaire du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat de ville unique conclu à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ce contrat est signé par l'ensemble des partenaires,
- Un contrat qui mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres,
- Un contrat qui s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens.

La circulaire du 6 février 2018 relative aux orientations de la politique de la ville pour 2018 vient notamment rappeler et entériner ces dispositions générales.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) concentre tous les crédits de l'État dédiés au financement de l'axe « prévention de la délinquance ». En conséquence, toute demande de subvention sur cet axe devra répondre aux orientations d'un appel à projets spécifique « FIPD » qui sera lancé et diffusé par le cabinet du Préfet du Var.

Le Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, tel que prévu dans la loi et piloté par l'agglomération, a été signé le 29 juin 2015. Il regroupe 20 partenaires rassemblés autour d'une idée commune de gestion de proximité et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants.

Le pilotage par l'Agglomération est attendu comme facilitateur et facteur de rationalisation et d'harmonisation de l'action indispensable au développement des 3 quartiers prioritaires.

Le Département du Var (délibération du 09/03/2015) et la Région PACA (délibération Région du 12/12/2014) sont signataires du Contrat de ville et valorisent leurs financements de droit commun au titre des politiques départementales et régionales.

Le Contrat de ville est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération. Il repose sur un travail préparatoire réalisé par un ensemble de partenaires, des conseils citoyens, ayant abouti à la production de diagnostics thématiques territoriaux.

II. La géographie prioritaire

Quartiers prioritaires, territoires éligibles au Contrat de ville intercommunal 2015-2020

La liste des quartiers prioritaires a été établie par Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Cette nouvelle géographie prioritaire s'est appuyée sur un critère de sélection basé sur les revenus médians.
Les délimitations des quartiers**,** avec les rues concernées ont été identifiées par les services des municipalités.

La DDCS a mis à jour en 2017 les voies composant chaque quartier prioritaire en les recensant intégralement afin de renseigner avec précision les personnes éligibles.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Aussi, vous trouverez la **liste des rues, mise à jour** en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Dracénoise, en annexe 1 du présent document et téléchargeable sur le site de la CAD : http://www.dracenie.com/index.php/7-actu/667-signature-des-contrats-de-ville-2015-2020.
Il est à noter que lorsque la limite d'un quartier correspond à une voie publique, elle est réputée suivre l'axe central de cette voie.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, 3 quartiers portant sur 2 communes ont été retenus et représentent 8370 habitants[1] répartis comme suit :

Pour la ville de Draguignan, le nombre d'habitants identifié dans les territoires prioritaires est de 6 770 réparti entre le centre-ville, 4 320 habitants, et le quartier les Collettes, 2 450 habitants.

Le quartier les Collettes à Draguignan enregistre un revenu médian annuel de 11 200 € soit 933 € par mois. Celui du centre-ville de Draguignan de 10 900 € soit 908 € par mois. Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900 € par mois en centre-ville de Draguignan.

Pour la ville du Muy, le nombre d'habitants identifié dans le territoire prioritaire, centre-ville, est de 1 600. Le quartier prioritaire centre-ville du Muy enregistre un revenu médian annuel de 8 800 € soit 733 € par mois. Aussi 800 personnes du centre-ville du Muy vivent avec moins de 733 € par mois.

[1] Le kit de données sexuées (février 2015 avec données 2010-2011) initial ainsi que le kit de données complémentaires sont annexés au contrat de ville 2015-2020, téléchargeable sur le site de la CAD : http://www.dracenie.com/index.php/7-actu/667-signature-des-contrats-de-ville-2015-2020

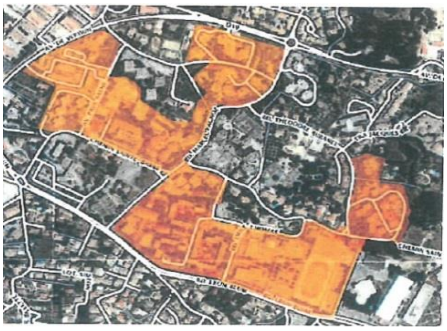
Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE



Centre ancien-Le Muy



Centre ancien Draguignan



Les Collettes Draguignan

Il apparait nécessaire qu'il puisse y avoir sur ces territoires une continuité dans les interventions. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, les communes ont fait part de leur souhait de maintenir en veille active les anciens quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.

Quartiers en « veille active » :

Sur le Muy : les Peyrouas, St Andrieu et les Bellugues
Sur Draguignan : Les Floralies – Saint Hermentaire

III. Le Cadre Général de l'appel à projets 2019

Les projets déposés dans le cadre du présent appel à projets devront s'inscrire dans les orientations définies par le contrat de ville 2015-2020 et bénéficier exclusivement aux habitants des quartiers prioritaires.

Des opérateurs qui ne sont pas situés dans les quartiers, mais proposent de conduire des actions bénéficiant directement et concrètement à leurs habitants, peuvent émarger aux crédits spécifiques.

L'appel à projets 2019 est structuré suivant les 4 piliers du contrat de ville :

Le pilier « développement économique et emploi » :

- Développement économique/Accompagnement aux porteurs de projet
- Insertion/Formation/Emploi

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :

- Projet urbain/Qualité urbaine
- Mobilité /Numérique
- Habitat logement

Le pilier « cohésion sociale » :

- Éducation et lien social,
- Veille Sociale et Santé,

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- Sport et culture,
- Violence intra familiales/Prévention de la délinquance/Accès au droit.

Le pilier « citoyenneté et valeurs de la république » :
- Agir en faveur de la citoyenneté et valeurs de la République

De façon transversale, une attention particulière sera portée à la prise en compte dans les projets de :
- la jeunesse,
- l'égalité femmes/hommes,
- la lutte contre les discriminations,
- la participation des habitants.

Pour plus de détail :

Les piliers/enjeux/orientations stratégiques/opérationnels/actions et indicateurs de réalisation sont consultables dans le contrat de ville (page 28 à la page 32) sur le site de la Communauté d'agglomération
www.dracenie.com – rubrique « vivre en Dracénie » / solidarité / politique de la ville

IV. Les critères d'éligibilité à l'appel à projets 2019

4.1 Les porteurs de projets

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé (associations, établissements publics autonomes…), est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

4.2 Les projets

Les projets doivent, pour être éligibles :

- porter sur des actions spécifiques et non sur le fonctionnement annuel global de l'association ;
- répondre aux objectifs opérationnels concrets identifiés dans le présent appel à projets, et mesurables.
- être construits en articulation, et non en doublon, avec les services publics de droit commun ;
- cibler les habitantes et habitants des quartiers prioritaires, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large ;
- concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires et répondre à un besoin avéré du/des territoire(s) concerné(s) ;
- respecter la réglementation applicable en matière d'accueils collectifs de mineurs, y compris pour les séjours VVV ;
- se dérouler entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 (soit sur l'année civile en dehors des vacances scolaires, soit en période de vacances scolaires, soit sur l'année complète). Le budget prévisionnel de l'action est présenté sur l'année civile. Un calendrier de programmation devra

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

accompagner le projet, en vue d'une meilleure coordination sur les QPV, précisant les jours/périodes de permanences ou d'interventions, les périodes de fermeture de la structure…)

- identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges et adresses à minima), les moyens humains (ETP, qualification, nature des contrats de travail), les moyens matériels (locaux propres ou mis à disposition, fréquence des permanences hebdomadaires) ;

- mettre l'accent sur la mobilisation du droit commun et la valorisation de celui-ci dans les budgets des actions

4.3 Les thématiques et les publics cibles à privilégier dans les candidatures de l'appel à projets :

Sur l'exercice 2019, une attention particulière sera apportée sur les thématiques suivantes :

- Les actions permettant de favoriser le retour à l'emploi dans le but d'améliorer le niveau de revenu des publics QPV ;
- Les actions favorisant la parentalité et l'intégration sociale ;
- L'accès aux droits ;
- La lutte contre l'isolement ;
- La lutte contre l'illettrisme ;
- Les actions collectives permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants.
- Les volets santé (psychique, mentale et physique), mobilité et l'axe de la parentalité

De plus, une attention particulière sera apportée sur les publics suivants :

- Les personnes qui sont âgées de 64 ans et plus ;
- Les enfants âgés de 3 à 14 ans ;
- Les adolescents de 14 à 25 ans ;
- Le public féminin

4.4 L'évaluation des actions

- Chaque projet fera l'objet de la remise, par l'opérateur, de :
 - Un questionnaire de satisfaction à diffuser auprès de ses bénéficiaires qu'il devra remettre au moment du dépôt du dossier ;
 - Une évaluation individuelle ou collective auprès des bénéficiaires de l'action à remettre au plus tard le 15 janvier 2020 ;
 - Compléter et remettre la feuille d'évaluation à mi-parcours au 30 juin 2019 qui sera demandé en cours d'année ;
 - La fiche d'évaluation annuelle et les fiches 6-1, 6-2, 6-3 (compte rendu financier d'action) au moment du dépôt du dossier ou au 15 janvier 2019 au plus tard.

- L'équipe projet Communauté d'Agglomération Dracénoise/Etat pourra procéder à des observations/évaluations in situ. Les candidats retenus s'engagent à permettre ces visites ainsi qu'à participer aux rencontres ou réunions qui seraient proposées.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

N.B : Ne rentre pas dans le cadre de cet appel à projets les actions ciblant d'autres territoires que ceux énoncés plus haut, les actions de formation et les actions d'animations.

4.5 Le calendrier prévisionnel de programmation

Dépôt des dossiers complets	Du 12 novembre au 7 décembre 2018*
Instruction des dossiers	Du 10 au 28 décembre 2018
Comité de lecture	Du 28 janvier au 1er février 2019**
Comité technique	Du 25 février au 1er mars 2019**
Comité de pilotage	Du 25 au 29 mars 2019**

* Les dossiers déposés après la date limite de retour fixée au plus tard au 07/12/18, ne seront pas examinés.
Des pièces complémentaires pourront être déposées sur demande de l'équipe projet du 02 au 18 janvier 2019.

**Ces dates sont susceptibles de faire l'objet d'une modification.

Le détail des modalités de candidature est présenté dans le **guide pratique,** et disponible sur le site de la Communauté d'agglomération :

www.dracenie.com – rubrique « vivre en Dracénie » / solidarité / politique de la ville

V. Les critères d'appréciation des projets

5.1 Critères qualitatifs des projets

Afin d'apprécier la qualité des projets, les dossiers éligibles sont examinés au regard des critères ci-après.

- Caractère innovant du projet ;
- Valeur ajoutée du projet / non substitution / non redondance par rapport au droit commun ;
- Caractère spécifique de l'action ;
- Pertinence de l'action ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- Articulation du projet / complémentarité / cohérence avec le partenariat local et les dispositifs existants ;
- Plan de communication ;
- Nombre de bénéficiaires ciblés / touchés par l'action ;
- Valorisation de la participation de la CAD et de l'Etat au financement de l'action dans le cadre du Contrat de Ville.

En cas de renouvellement d'action, des critères additionnels sont analysés :

- Prise en compte des points d'amélioration vus en fin d'année ;
- Bilan quantitatif et qualitatif fourni par le porteur de projet

Ces critères généraux doivent permettre aux opérateurs d'établir une présentation rigoureuse de leur projet. Les candidats veilleront notamment à ce que le contenu de la demande de subvention corresponde à la fiche de synthèse en annexe et à ce qu'aucun champ ne soit oublié.

5.2 Critères financiers des projets

- Coût détaillé de l'action (budget prévisionnel) ;
- Charges (indirectes/de fonctionnement) spécifiquement lié à l'action ;
- Part des co-financements / saisine d'appels à projets complémentaires ;
- Non substitution / non redondance avec les financements de droit commun ou les dispositifs annexes ;

Les financements seront alloués dans la limite des fonds disponibles et aucune action ne fera l'objet d'une reconduction systématique. L'aide publique intercommunale ne pourra dépasser 80% des dépenses éligibles retenues.

VI. Identification des domaines d'intervention du dispositif « Ville Vie Vacances »

Le programme « Ville Vie Vacances » contribue à la prévention de l'exclusion, à un égal accès aux loisirs éducatifs, aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté.

1- Les publics et les territoires bénéficiaires
Le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Dans le cadre de la promotion de l'égalité filles/garçons, les projets qui reposeront sur une offre d'activités assurant une mixité effective seront privilégiés. Un seuil minimum de 45 % de la part des jeunes filles dans les projets est un objectif réaffirmé par l'ACSE.

2- Les périodes : l'ensemble des vacances scolaires, particulièrement et prioritairement durant la période estivale.

3- Les actions éligibles
Le programme VVV n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de droit commun pendant les vacances scolaires. Les actions soutenues porteront sur les axes suivants :

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

- L'ouverture au monde extérieur : sorties et séjours en dehors du quartier de résidence des jeunes, activités permettant le brassage des publics et la découverte d'autres environnements notamment culturels
- Les actions à « contenu citoyen et civique » : meilleures connaissances des institutions de la République, acquisition des règles de vie collective, promotion des comportements civiques, approfondissement du sens de l'engagement
- Les travaux d'utilité sociale : stages ou chantiers éducatifs jeunes basés notamment sur la réhabilitation ou sur l'entretien d'espaces ou d'équipements

Les actions devront respecter la réglementation applicable en matière d'accueils collectifs de mineurs.

Ces actions devront favoriser chez les jeunes la prise de responsabilité, et mettre en valeur des notions telles que le respect, la citoyenneté, la tolérance, l'engagement et l'éducation à l'environnement durable. L'implication des parents dans la préparation et le suivi des activités.
L'aide financière du CGET est un complément et doit permettre de faire face aux dépenses spécifiques liées aux particularités du dispositif. Les co-financements sont obligatoires, une action déjà soutenue sur les crédits du CGET dans le cadre des contrats de ville ne sera pas financée sur le dispositif.

VII. Identification des domaines d'intervention du dispositif « Fonds de participation des habitants »

Le Fonds de participation des habitants (FDPH) permet de financer des projets ponctuels qui contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Objectifs :

- donner les moyens aux habitants, constitués ou non en association, de participer à la vie de leur quartier ;
- construire des projets qui contribuent à l'animation du quartier ;
- améliorer le cadre de vie ;
- développer des échanges intergénérationnels entre les habitants.

VII. Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties

L'Article 1388 bis du code général des impôts précise l'application d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB lorsque les logements sont situés en quartier prioritaire, avec la condition que l'organisme soit signataire du contrat de ville.

Dans ce cadre 8 conventions relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées le 30 décembre 2015, entre la DDTM et les bailleurs (SAIEM, Var habitat, Immobilière M. 3F et Logis Familial Varois) puis par avenants (signés au 31 Mars 2017), avec les collectivités locales (Communauté d'Agglomération Dracénoise, communes de Draguignan et du Muy),

Deux grands types d'actions d'amélioration du cadre de vie éligibles :

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Les actions de droit commun relevant de la gestion classique des bailleurs mais qui font l'objet de moyens renforcés sur les QPV et des actions spécifiques aux quartiers pour soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social.

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB fait l'objet d'un suivi par deux instances partenariales, en sus de point d'étape régulier à réaliser à partir du tableau de bord de suivi des actions par bailleur.

Toute action bénéficiant de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dans le cadre des conventions ne pourra pas prétendre à un double financement Etat.

3 – Délibérations d'attribution de subventions Politique de la Ville-Programmations 2019

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le 27/06/2019
ID : 083-248300493-20190620-C_2019_095-DE

C_2019_095

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Appel à projets 2019 - Attribution de subventions Politique de la ville

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Anne-Marie COLOMBANI, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Christian TAILLANDIER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Bernard CHARDES pouvoir à Françoise LEGRAIEN, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine NICCOLETTI pouvoir à Sophie DUFOUR, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Brigitte DUBOUIS

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Caroline COLLOMBAT, Florence LEROUX, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Affiché le 27/06/2019
ID : 083-248300493-20190620-C_2019_095-DE

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté.

Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, Dracénie Provence Verdon agglomération s'est engagée dans une politique de cohésion sociale en signant un contrat de ville (2015-2020). Ce contrat engage 20 partenaires dont l'État, les collectivités territoriales, les services et opérateurs publics (organismes d'emploi et de protection sociale...), les acteurs économiques et des représentants de la société civile (associations, habitants...) en vue de réaliser des actions au profit des habitants des quartiers identifiés comme prioritaires.

Le territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération possède 3 quartiers prioritaires. Ils sont situés à Draguignan et au Muy et comptent 8 370 habitants :

- Pour la commune de Draguignan, il s'agit du quartier « Centre-ville » avec 4 320 habitants au revenu moyen mensuel de 908€ et du quartier « Les Collettes » avec 2 450 habitants au revenu moyen mensuel de 933€.
- Pour la commune du Muy, il s'agit du quartier « Centre-ville » avec 1 600 habitants et un revenu moyen mensuel de 733€.

La mise en œuvre du contrat de ville comporte des actions de droit commun et des actions spécifiques.

Les actions de droit commun concourent à la réalisation des objectifs de la Politique de la ville autour de cinq grands domaines d'intervention. Les actions spécifiques sont financées en partie par l'État et renouvelées chaque année.

Les crédits dédiés aux actions spécifiques sont attribués après publication d'un appel à projets annuel.

L'appel à projets a été lancé le 7 novembre 2018 par Dracénie Provence Verdon agglomération en collaboration avec l'État. L'instruction des projets a été réalisée par les comités de lecture et comités techniques ouverts aux membres signataires du contrat de ville et aux conseils citoyens.
Les membres du comité de pilotage, réunis en séance le 26 mars 2019, ont émis un avis favorable sur :

- les projets détaillés en annexe, par pilier,
- la répartition des participations financières par action, entre l'État et Dracénie Provence Verdon agglomération.

Il en résulte que le montant des subventions proposées par pilier est réparti comme suit :

- pour le pilier « Développement économique / emploi » : 58 100€ par Dracénie Provence Verdon agglomération et 30 000€ par l'État,
- pour le pilier « Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain » : 2 000€ par Dracénie Provence Verdon agglomération et 2 000€ par l'État,
- pour le pilier « Cohésion sociale » : 84 900€ par Dracénie Provence Verdon agglomération et 67 800€ par l'État,
- pour le pilier « Citoyenneté et valeur de la République », aucun projet n'a été retenu.

Au delà, l'État participe au dispositif ville vie vacances à hauteur de 9 700€.

Ainsi pour l'appel à projet 2019, Dracénie Provence Verdon agglomération participera à hauteur de 145 000€ et l'État à hauteur de 109 500€.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2019
Reçu en préfecture le 28/06/2019
Affiché le 27/06/2019
ID : 083-248300493-20190620-C_2019_095-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la ville réunie le 6 juin 2019, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les projets retenus par le comité de pilotage et listés en annexe,
- approuver le montant de chacune des subventions consenties pour chacune des actions listées en annexe,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent,
- dire que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget principal 2019, au chapitre 65 (article 6574).

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 25/06/2019
Qualité : Président de Draciénie Provence Verdon agglomération

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 083-248300493-20190620-C_2019_095-DE

ATTRIBUTION DES CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE 2019

STRUCTURE	ACTION	Communes	Renv/ Nouv	Coût de l'action	Montant demandé Polville	DPVA 2019 (€)	ETAT 2019 (€)
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI							
MISSION LOCALE DRACENIE CŒUR VAR	Accompagnement de proximité en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes QPV issus des quartiers du Centre Ancien de Draguignan et des Collettes	DRAGUIGNAN	R	10 576	7 800	**4 800**	3 000
MISSION LOCALE DRACENIE CŒUR VAR	Mobilité vers l'emploi des jeunes QPV	DRAGUIGNAN	N	3 800	3 800	**1 500**	1 500
MISSION LOCALE EST VAR	Accompagnement Dynamique à l'Emploi CAD (Le Muy)	LE MUY	R	29 585	20 000	**11 500**	8 500
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	DRAGUIGNAN - Parcours visant à faciliter la mobilité des jeunes	DRAGUIGNAN	R	9 035	4 300	**2 300**	2 000
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	LE MUY - Parcours visant à faciliter la mobilité des jeunes	LE MUY	R	8 164	4 000	**2 000**	2 000
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	DRAGUIGNAN - Remobilisation des jeunes à partir de chantiers éducatifs	DRAGUIGNAN	R	9 333	6 000	**2 500**	2 500
FACE VAR	FACE A L'EMPLOI	DRAGUIGNAN	R	10 475	5 900	**2 500**	2 500
FACE VAR	FACE A L'EMPLOI	LE MUY	N	10 475	5 900	**2 500**	2 500
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR	Parcours prioritaire nouveau dirigeant Draguignan	DRAGUIGNAN	R	15 000	7 500	**7 500**	-
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	Service d'accompagnement individualisé pour l'emploi des femmes	DRAGUIGNAN	R	6 250	5 000	**2 500**	2 500
BGE PROVENCE ALPES MED ACCES CONSEIL	Soutien et accompagnement à l'élaboration de projets de quartier, entreprendre dans son quartier	DRAGUIGNAN	R	20000	10000	**7 000**	3 000
UNION PATRONALE DU VAR	Accompagner les dirigeants d'entreprises à la transition numérique via le E-commerce au niveau local, départemental voir national et international. Création d'une communauté B to B to C	DRAGUIGNAN	N	14310	14310	**11 500**	-
					TOTAUX	**58 100**	**30 000**
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN							
VILLE DE DRAGUIGNAN	Aide aux familles pour le traitement de leur logement infesté par les punaises de lit	DRAGUIGNAN	R	7 675	4 000	**2 000**	2 000
					TOTAUX	**2 000**	**2 000**
PILIER COHESION SOCIALE							
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Actions de proximité Collettes Familles	DRAGUIGNAN	R	21 600	10 000	**2 000**	2 000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Animation du Conseil Citoyen des Collettes	DRAGUIGNAN	R	5 940	5 000	**-**	2 500
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Parcours culturel	DRAGUIGNAN	N	12 700	10 000	**5 000**	5 000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Un été en familles	DRAGUIGNAN	R	8 550	4 000	**2 000**	2 000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Actions de proximité Collettes Enfance Jeunesse	DRAGUIGNAN	R	74 800	12 000	**2 000**	2 000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Action spécifique ado	DRAGUIGNAN				**9 000**	-
VIVANTS ET ASSOCIES	Animation du Café Inventé, café associatif de quartier	DRAGUIGNAN	R	77 000	10 000	**-**	5 000
VIVANTS ET ASSOCIES	Rendre accessible la création théâtrale en partage dans le centre ancien de Draguignan	DRAGUIGNAN	N	5 400	4 100	**4 100**	-
LA FABRIQUE	Animation du Conseil Citoyen du Centre Ancien de Draguignan	DRAGUIGNAN	R	5 875	4 000	**-**	3 500
LA FABRIQUE	Ateliers socio-linguistiques	DRAGUIGNAN	R	26 120	8 000	**4 000**	4 000
LA FABRIQUE	Café social et citoyen	DRAGUIGNAN	R	32 020	7 000	**3 500**	3 500
LA FABRIQUE	Soutien à la parentalité	DRAGUIGNAN	N	49 920	14 000	**1 500**	4 000

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 083-248300493-20190620-C_2019_095-DE

ATTRIBUTION DES CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE 2019

STRUCTURE	ACTION	Communes	Renv/ Nouv	Coût de l'a	Montant Polville	Propositions	Propositions 2019 (€)
LA FABRIQUE	Action spécifique	DRAGUIGNAN	N			**10 000**	-
DRACENIE SOLIDARITES - UDV	Centre d'initiation à la langue française	LE MUY	R	23 140	4 000	**3 000**	1 000
DRACENIE SOLIDARITES - UDV	Epicerie solidaire La Musette	DRAGUIGNAN	R	140 365	5 000	**3 500**	-
DRACENIE SOLIDARITES - UDV	Les jardins solidaires de la Nartuby	LE MUY	R	54 685	3 000	**1 500**	1 500
MEDITERRANNEE ORDINATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI	Conférences éducation au numérique au sein des établissements scolaires	DRAGUIGNAN	N	4 548	4 000	-	3 500
MEDITERRANNEE ORDINATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI	Réalisation d'un reportage participatif sur la création en partage en centre ancien	DRAGUIGNAN	N	4 049	4 000	-	3 500
MEDITERRANNEE ORDINATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI	Conférences éducation au numérique au sein des Quartiers Politique de la Ville et médialab	DRAGUIGNAN/LE MUY	N	5 601	5 500	**3 500**	2 000
MEDITERRANNEE ORDINATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI	Vacances numériques à la fabrique	DRAGUIGNAN	N	7 512	5 000	-	3 800
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	L'éducation à l'égalité Filles - Garçons DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	R	2 200	1 730	**1 700**	-
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	L'éducation à l'égalité Filles - Garçons DRAGUIGNAN (ECOLES PRIMAIRES)	DRAGUIGNAN	R	2 500	2 000	-	2 000
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	L'éducation à l'égalité Filles - Garçons collège Le Muy	LE MUY	R	1 450	1 150	-	1 000
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	L'éducation à l'égalité Filles - Garçons LE MUY (ECOLES PRIMAIRES)	LE MUY	R	1 250	1 000	-	1 000
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	Permanence d'accès aux droits, de prévention des discriminations et de lutte contre les violences faites aux femmes	DRAGUIGNAN	R	6 250	5 000	**5 000**	-
VILLE DE DRAGUIGNAN	Activités et séjours pour les jeunes en QPV pendant les vacances	DRAGUIGNAN	N	6 655	6 100	**3 600**	2 500
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	Le soutien aux apprentissages - quartier prioritaire du Muy	LE MUY	R	7 978	2 000	**1 000**	1 000
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	Le soutien aux apprentissages - Draguignan centre ancien et collettes	DRAGUIGNAN	R	15 532	8 500	**2 500**	6 000
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	Les vacances dans mon quartier - centre ancien de Draguignan	DRAGUIGNAN	R	29 222	9 000	**6 000**	-
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	La Ludothèque au cœur du Muy	LE MUY	N	27 888	13 500	**3 500**	4 000
PROMO SOINS DRAGUIGNAN	Permettre, dans la dracénie, l'accès aux soins aux personnes en situation de précarité, favoriser l'insertion par la santé et Prévention Santé	DRAGUIGNAN	R	149 322	4 500	**3 000**	1 500
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT	Permanences juridiques avocats et écrivains publics	LE MUY	R	7 000	4 000	**4 000**	-
					TOTAUX	**84 900**	**67 800**
				TOTAL DES	**3 PILIERS**	**145 000**	**99 800**
VILLE VIE VACANCES							
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Activités été ados 2 semaines	DRAGUIGNAN	R	11250	3000	-	**2 000**
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	VVV séjour ados	DRAGUIGNAN	R	13900	3000	-	**3 000**
UFOLEP	Animation socio sportive en horaires décalées durant la période de vacances scolaires d'été DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	N	9700	4700	-	**4 700**
						TOTAL	**9 700**
						145 000	**109 500**
DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION	Equipe opérationnelle Polville CAD	LE MUY DRAGUIGNAN				**84 000**	**22 000**

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

4 - Grille d'analyse 2019 pour évaluation des actions/visites in situ

Nom de l'association :

Nom de l'action :

Date et heure :

Les participants (combien, nouveaux venus/habitués, participation, flux entrées/sorties, problématiques et besoins des bénéficiaires, combien en QPV) **:**

Le lieu (ouvert/fermé, entrée libre/privée, lieu peuplé ou non, aménagement du lieu) **:**

L'action (que font les bénéficiaires, qu'est ce qui est proposé, comparaison besoins action/activités proposées, objectifs et impacts de l'action) **:**

L'ambiance (atmosphère, que disent les gens) **:**

La communication (circuit de l'information, comment avez-vous été orienté, implication des AR et Conseils Citoyens ?) :

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Moyens humains sur l'action (combien et comment sont-ils) **:**

Conformité avec le cerfa :

Points + :

Points – :

Si action renouvelée, comparaison observation 2018 :

Pistes d'amélioration :

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

5 – bilan des visites in situ 2019

Poins positifs :

- Pilier cohésion sociale :

Les actions réalisées sont source de convivialité, de partage, de bonne humeur et d'entraide. Les bénéficiaires font régulièrement part de leur satisfaction quant à ses actions « occupationnelles » et gratuites. Globalement, les animateurs sont professionnels et sympathiques.
Ces actions, plus ou moins innovantes, permettent d'aborder les sujets/problèmes du quotidien, de lutter contre les inégalités et de faire ressortir les besoins des quartiers.
Une communication plus importante et un affichage des flyers des partenaires plus systématique a été constatée par rapport à 2018.
Le travail en réseau s'est accentué entre les opérateurs, de part leur propre initiative et par la mise en place de groupes de travail.

- Pilier développement économique et emploi :

Les actions réalisées permettent des échanges constructifs dans une ambiance globalement studieuse et positive. En grande majorité, les conseillers ont une bonne connaissance du territoire, de ses freins et de ses réussites permettant un meilleur accompagnement.
Le travail en réseau s'est accentué entre les opérateurs, de part leur propre initiative et par la mise en place de groupes de travail.

Points d'amélioration :

- Pilier cohésion sociale :

Le manque de dynamisme constaté de certains animateurs peut être pénalisant pour la réalisation des actions (manque d'aller-vers). De plus, selon les actions, le temps d'intervention est jugé trop cout ou trop long avec trop peu de bénéficiaires ou au contraire un nombre trop important ne permettant pas un travail approfondi (interventions dans les écoles primaires notamment).
Certains lieux sont encore inadaptés ou anciens pour la réalisation des actions financées.
Enfin, il a été constaté à plusieurs reprises une non conformité, pour partie, au cerfa déposé en fin d'année.
Un manque de moyens matériels et financiers est régulièrement soulevé par les opérateurs.

- Pilier développement économique et emploi :

Lors des visites de terrain, il a été de nouveau constaté un absentéisme fort durant la période estivale et une difficulté de captation du public QPV.
Pour certaines actions, le temps des permanences est en baisse et les conseillers « font à la place de » ce qui laisse poser la question de l'efficacité de l'accompagnement des bénéficiaires.
Sur ce pilier également, il a été constaté une non conformité, pour partie, au cerfa déposé en fin d'année.

Perspectives :

- Pilier cohésion sociale :

Nécessité de revoir l'accompagnement global de certaines actions, de proposer un canevas des interventions de l'association intervenant en milieu scolaire.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Le lien parents-enfants nécessiterait d'être accentué sur certaines actions : proposer un jeu collaboratif commun par exemple en fin d'action. De plus, le manque d'action en direction des papas et le manque de travail « d'aller-vers » a été constaté.
Lors des visites terrain, le besoin d'ouverture plus large des structures sur l'été et des besoins de consultations spécifiques en terme de santé ont été remontés.

- Pilier développement économique et emploi :

Une fois encore le manque général de cours d'alphabétisation sur le territoire a été exprimé.
Un travail collectif doit être entrepris pour résoudre/palier au problème de motivation et d'assiduité des bénéficiaires.

Globalement sur les 2 piliers, il faudrait accentuer l'implication des adultes relais et des conseils citoyens notamment dans le circuit de l'information.
Lors des visites terrain, le besoin d'une journée des associations, pour les associations, a été remonté à plusieurs reprises. Cette journée permettrait de mieux se connaitre, d'échanger et discuter sur leur pratique.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

6 - Tableaux détaillés du bilan des actions 2019 des 4 bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB

VAR HABITAT - Draguignan

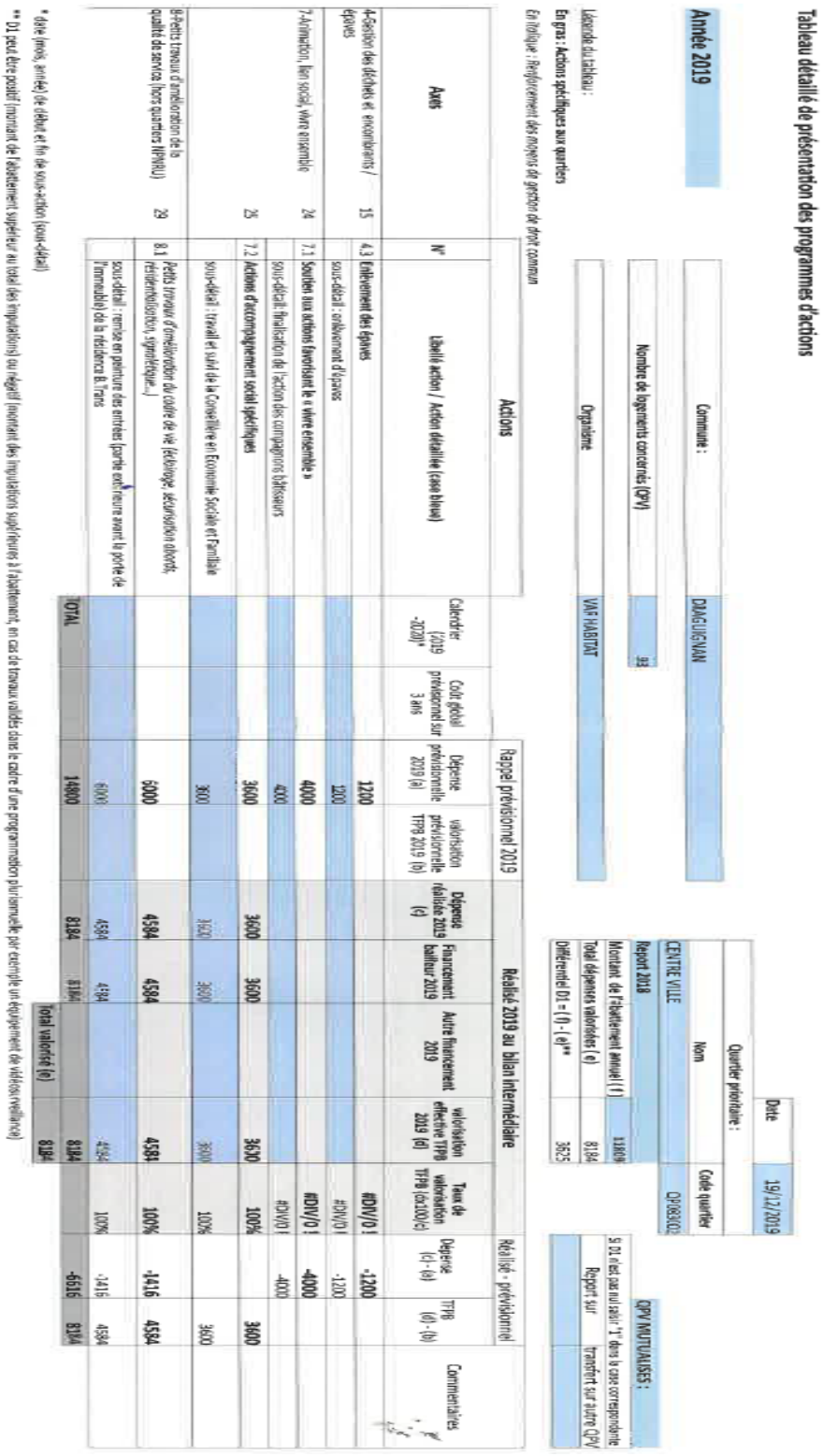


Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

Année 2019 | Commune : DRAGUIGNAN | Quartier prioritaire : Nom : CENTRE VILLE, Code quartier : QP083002 | Date : 19/12/2019

Nombre de logements concernés (QPV) : 93 | Report 2018 | Montant de l'abattement annuel (1) : 13869 | Total dépenses valorisées (e) : 8184 | Différentiel D1 = (f) - (e)** : 3625

Organisme : VAR HABITAT

Légende du tableau : En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

QPV MUTUALISÉS : Si D1 n'est pas nul saisir "1" dans la case correspondante | Report sur | Transfert sur autre QPV

Actions					Rappel prévisionnel 2019		Réalisé 2019 au bilan intermédiaire						Réalisé - prévisionnel		
Axes	N°	Libellé action / Action détaillée (cases bleues)	Calendrier (2019 -2020)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Dépense prévisionnelle 2019 (a)	Valorisation prévisionnelle TFPB 2019 (b)	Dépense réalisée 2019 (c)	Financement bailleur 2019	Autre financement 2019	Valorisation effective TFPB 2019 (d)	Taux de valorisation TFPB (dx100/c)	Dépense (c) - (a)	TFPB (d) - (b)	Commentaires	
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	15	4.3 Enlèvement des épaves			1200						#DIV/0 !	-1200			
		sous-détail : enlèvement d'épaves			1200						#DIV/0 !	-1200			
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1 Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »			4000						#DIV/0 !	-4000			
	25	7.2 Actions d'accompagnement social spécifiques			3600		3600	3600		3630	100%		3600		
		sous-détail : travail et suivi de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale			3600		3600	3600		3630	100%		3600		
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1 Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)			6000		4584	4584		4584	100%	-1416	4584		
		sous-détail : remise en peinture des entrées (partie extérieure avant la porte de l'immeuble) de la résidence B.Trans			6000		4584	4584		4584	100%	-1416	4584		
		TOTAL			14800		8184	8184	Total valorisé (e)	8184		-6616	8184		

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

** D1 peut être positif (montant de l'abattement supérieur au total des imputations) ou négatif (montant des imputations supérieures à l'abattement), en cas de travaux validés dans le cadre d'une programmation pluri-annuelle par exemple un équipement de vidéo-surveillance)

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

Année 2019

Commune :	DRAGUIGNAN
Nombre de logements concernés (QPV)	205
Organisme	VAR HABITAT

Date	19/12/2019

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
LES COLETTES	QP083003

Report 2018	242
Montant de l'abattement annuel (f)	46103
Total dépenses valorisées (e)	34293
Différentiel D1 = (f) - (e)**	11810

QPV MUTUALISES :

Si D1 n'est pas nul saisir "1" dans la case correspondante	
Report sur	transfert sur autre QPV

Rappel du tableau :
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes		Actions N°	Actions Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2019 -2020)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2019 Dépense prévisionnelle 2019 (e)	Rappel prévisionnel 2019 valorisation prévisionnelle TFPB 2019 (b)	Réalisé 2019 au bilan intermédiaire Dépense réalisée 2019 (c)	Financement bailleur 2019	Autre financement 2019	valorisation effective TFPB 2019 (d)	Taux de valorisation TFPB (dx100/c)	Réalisé - prévisionnel Dépense (c) - (e)	Réalisé - prévisionnel TFPB (d) - (b)	Commentaires
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	15	4.3	Enlèvement des épaves			2300		320	320		320	100%	-1980	320	
			sous-détail : enlèvement d'épaves			2300		320	320		320	100%	-1980	320	souleies et portiques
6-Concertation / sensibilisation des locataires	23	6.3	Enquêtes de satisfaction territorialisées			2500						#DIV/0 !	-2500		
			sous-détail : enquête locataires sur dispositif jardins partagés			2500						#DIV/0 !	-2500		
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »			7000		4416	4416		4416	100%	-2584	4416	
			sous-détail : animation ludothèque/petits débrouillards/autres opérateurs			7000		4416	4416		4416	100%	-2584	4416	
	25	7.2	Actions d'accompagnement social spécifiques			19000		19000	19000		19000	100%		19000	
			sous-détail : travail et suivi de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale			19000		19000	19000		19000	100%		19000	
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*			12000		10557	10557		10557	100%	-1443	10557	
			sécurisation halls : changement de la porte d'accès au parking en sous-sol sur la résidence des Portiques			12000		10557	10557		10557	100%	-1443	10557	
			TOTAL			42800		34293	34293		34293		-8507	34293	
										Total valorisé (e)	34293				

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

** D1 peut être positif (montant de l'abattement supérieur au total des imputations) ou négatif (montant des imputations supérieures à l'abattement, en cas de travaux validés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle par exemple un équipement de vidéosurveillance)

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Le Muy

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

Année 2019

Commune :	LE MUY
Nombre de logements concernés (QPV)	40
Organisme	VAR HABITAT

Date	19/12/2019

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
CENTRE VILLE	QP083004

Report 2018	12150
Montant de l'abattement annuel (f)	6199
Total dépenses valorisées (e)	6436
Différentiel D1 = (f) - (e)**	-237

QPV MUTUALISES :	
Si D1 n'est pas nul saisir "1" dans la case correspondante	
Report sur	transfert sur autre QPV

Légende du tableau :

En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes		N°	Actions : Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2019 -2020)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2019 : Dépense prévisionnelle 2019 (a)	valorisation prévisionnelle TFPB 2019 (b)	Réalisé 2019 au bilan intermédiaire : Dépense réalisée 2019 (c)	Financement bailleur 2019	Autre financement 2019	valorisation effective TFPB 2019 (d)	Taux de valorisation TFPB (d*100/c)	Réalisé - prévisionnel : Dépense (c) - (a)	TFPB (d) - (b)	Commentaires
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	15	4.3	Enlèvement des épaves			2000						#DIV/0 !	-2000		
			sous-détail : enlèvement d'épaves			2000						#DIV/0 !	-2000		
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »			3000		3009	3009		3009	100%	9	3009	
			sous-détail : soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"			3000		3009	3009		3009	100%	9	3009	
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*			13500		3427	3427		3427	100%	-10073	3427	
			sous-détail : action sur les sols des parties communes : décapage/métallisation ou remplacement : en cours d'évaluation			13500		3427	3427		3427	100%	-10073	3427	
				TOTAL		18500		6436	6436		6436		-12064	6436	
										Total valorisé (e)	6436				

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

** D1 peut être positif (montant de l'abattement supérieur au total des imputations) ou négatif (montant des imputations supérieures à l'abattement, en cas de travaux validés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle par exemple un équipement de vidéosurveillance)

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

BILAN AU : 31/12/2019

Cellules à renseigner

Date	31/12/2019

Année 2019

Commune :	DRAGUIGNAN
Nombre de logements concernés (QPV)	316
Organisme	SAIEM DRAGUIGNAN

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
COLLETTES	QP083003
Report 2018	74 068
Montant de l'abattement annuel (f)	71506,7
Total dépenses valorisées (e)	75158,47
Différentiel D1 = (f) - (e)**	70 416

QPV MUTUALISES :	
Si D1 n'est pas nul saisir "1" dans la case correspondante	
Report sur	transfert sur autre QPV

Légende du tableau :
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	N°	Actions			Rappel prévisionnel 2019		Réalisé 2019 au bilan intermédiaire					Réalisé - prévisionnel		Commentaires
		Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2019 -2020)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Dépense prévisionnelle 2019 (a)	valorisation prévisionnelle TFPB 2019 (b)	Dépense réalisée 2019 (c)	Financement bailleur 2019	Autre financement 2019	valorisation effective TFPB 2019 (d)	Taux de valorisation TFPB (d*100)/c)	(dépense (c) - (a)	TFPB (d) - (b)	
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	1.1 *Renforcement du gardiennage et surveillance*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
	2	1.2 Agents de médiation sociale		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
	3	1.3 Agents de développement social et urbain		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
	4	1.4 Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
	5	1.5 Référents sécurité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
2-Formation/soutien des personnels de proximité	6	2.1 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
	7	2.2 Sessions de coordination inter-acteurs		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
	8	2.3 Dispositifs de soutien		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
3-Sur-entretien	9	3.1 *Renforcement nettoyage*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
	10	3.2 *Enlèvement de tags et graffitis*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
	11	3.3 *Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
	12	3.4 *Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)*		0	3000	3000	1256,47	0	0	1256,47	100%	-1743,53	-1743,53	
					3000	3000	1256,47			1256,47	100%	-1743,53	-1743,53	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	13	4.1 Gestion des encombrants		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		...									#DIV/0!	0	0	
	14	4.2 *Renforcement ramassage papiers et détritus*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

													#DIV/0!	0	0	
	15	4.3	Enlèvement des épaves		0	2000	2000	0	0	0	0	#DIV/0!	-2000	-2000		
						2000	2000	0			0	#DIV/0!	-2000	-2000		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	16	4.4	*Amélioration de la collecte des déchets*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
5-Tranquillité résidentielle	17	5.1	Dispositif tranquillité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	18	5.2	Vidéosurveillance (fonctionnement)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	19	5.3	Surveillance des chantiers		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	20	5.4	Analyse des besoins en vidéosurveillance		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
6-Concertation / sensibilisation des locataires	21	6.1	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	22	6.2	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	23	6.3	Enquêtes de satisfaction territorialisées		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »		0	10000	10000	10701	0	0	10701	100%	701	701		
			animations enfants pied d'immeuble			10000	10000	10701			10701	100%	701	701		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	25	7.2	Actions d'accompagnement social spécifiques		0	4000	4000	0	0	0	0	#DIV/0!	-4000	-4000		
			action intergénérationnelle sur la transformation des negadis			4000	4000	0			0	#DIV/0!	-4000	-4000		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	26	7.3	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	27	7.4	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	28	7.5	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*		0	853786	124000	421342,96	3581141,96	0	63201	15%	-432443,04	-60799		
			aménagement des espaces exterieurs des Négadis et mise en palce aire de jeux			853786	124000	421342,96	3581141,96		63201	15%	-432443,04	-60799	travaux valorisé a hauteur de 184 000 € 11 465 € déjà valorisé en 2018	
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	30	8.2	*Surcoûts de remise en état des logements*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		
	31	8.3	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0		
												#DIV/0!	0	0		

													#DIV/0!	0	0	
													#DIV/0!	0	0	
			TOTAL		0	872786	143000	433300,43	3581141,96		0	75158,47		-439485,57	-67841,5	
												Total valorisé (e)	75158,47			

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

** DL peut être positif (montant de l'abattement supérieur au total des imputations) ou négatif (montant des imputations supérieures à l'abattement, en cas de travaux validés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle par exemple un équipement de vidéosurveillance)

Document certifié conforme à la comptabilité de la SAIEM DE DRAGUIGNAN
M. RAPHAEL VIVES - COMPTABLE

S.A. d'Economie Mixte de Construction
DE DRAGUIGNAN
247 rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN
Tél. : 04 94 [illegible] - Fax : 04 94 60 53 64
Capital de 1 073 209,76 Euros

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

BILAN AU : 31/12/2019

Cellules à renseigner

Date : 31/12/2019

Année 2019

Commune : DRAGUIGNAN

Nombre de logements concernés (QPV) : 209

Organisme : SAIEM DRAGUIGNAN

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
CENTRE VILLE	QP083002

Report 2018	0
Montant de l'abattement annuel (f)	22245,00
Total dépenses valorisées (e)	18902,45
Différentiel D1 = (f) - (e)**	3342,63

QPV MUTUALISES :
Si D1 n'est pas nul saisir "1" dans la case correspondante

Report sur	transfert sur autre QPV

Légende du tableau :
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	N°	Actions : Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2019 -2020)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2019 : Dépense prévisionnelle 2019 (a)	Rappel prévisionnel 2019 : valorisation prévisionnelle TFPB 2019 (b)	Réalisé 2019 au bilan intermédiaire : Dépense réalisée 2019 (c)	Financement bailleur 2019	Autre financement 2019	valorisation effective TFPB 2019 (d)	Taux de valorisation TFPB (dx100)/c)	Réalisé - prévisionnel : Dépense (c) - (a)	TFPB (d) - (b)	Commentaires
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	1.1 *Renforcement du gardiennage et surveillance*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
	2	1.2 Agents de médiation sociale		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
	3	1.3 Agents de développement social et urbain		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
	4	1.4 Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
	5	1.5 Référents sécurité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
2-Formation/soutien des personnels de proximité	6	2.1 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
	7	2.2 Sessions de coordination inter-acteurs		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
	8	2.3 Dispositifs de soutien		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
3-Sur-entretien	9	3.1 *Renforcement nettoyage*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
	10	3.2 *Enlèvement de tags et graffitis*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
	11	3.3 *Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
	12	3.4 *Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)*		0	1000	1000	2002,45	0	0	2002,45	100%	1002,45	1002,45	
					1000	1000	2002,45			2002,45	100%	1002,45	1002,45	
											#DIV/0!	0	0	
		..									#DIV/0!	0	0	
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	13	4.1 Gestion des encombrants		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

		..										#DIV/0!	0	0	
	14	4.2	*Renforcement ramassage papiers et détritus*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	15	4.3	Enlèvement des épaves		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	16	4.4	*Amélioration de la collecte des déchets*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
5-Tranquillité résidentielle	17	5.1	Dispositif tranquillité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	18	5.2	Vidéosurveillance (fonctionnement)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	19	5.3	Surveillance des chantiers		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	20	5.4	Analyse des besoins en vidéosurveillance		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
6-Concertation / sensibilisation des locataires	21	6.1	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	22	6.2	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	23	6.3	Enquêtes de satisfaction territorialisées		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »		0	2500	2500	2500	0	0	2500	100%	0	0	
			animation des jardins urbains de l'îlot de l'horloge par Résine Jardins			2500	2500	2500			2500	100%	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	25	7.2	Actions d'accompagnement social spécifiques		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	26	7.3	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	27	7.4	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
	28	7.5	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services		0	14400	14400	14400	0	0	14400	100%	0	0	
			mise à disposition local la fabrique			9300	9300	9300			9300	100%	0	0	
			mise à disposition local cabocharts			5100	5100	5100			5100	100%	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*		0	9200	4600	0	0	0	0	#DIV/0!	-9200	-4600	
			amélioration porte d'entrée immeuble le Cros			9200	4600	0			0	#DIV/0!	-9200	-4600	L'architecte conseil du CAUE souhaite que la façade soit également reprise
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
	30	8.2	*Surcoûts de remise en état des logements*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	

												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
	31	8.3	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
		..										#DIV/0!	0	0	
				TOTAL	0	27100	22500	18902,45	0	0	18902,45		-8197,55	3597,55	
										Total valorisé (e)	18902,45				

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

** DI peut être positif (montant de l'abattement supérieur au total des imputations) ou négatif (montant des imputations supérieures à l'abattement, en cas de travaux validés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle par exemple un équipement de vidéosurveillance)

Document certifié conforme à la comptabilité de la SAIEM DE DRAGUIGNAN
M. RAPHAEL VIVES - COMPTABLE

S.A. d'Economie Mixte de Construction de DRAGUIGNAN
247 rue Jean-Aicard - 83300 DRAGUIGNAN
Tél. : 04 94 [illegible] fax 04 94 68 [illegible]
Capital Social : 1 250 000 Euros
Siret : 248 300 493 00029

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

BILAN AU : 31/12/2019

Cellules à renseigner

Date : 31/12/2019

Année 2019

Commune : LE MUY

Nombre de logements concernés (QPV) : 48

Organisme : SAIEM DRAGUIGNAN

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
CENTRE VILLE	QP083004
Report 2018	0
Montant de l'abattement annuel (f)	5178,57
Total dépenses valorisées (e)	5210
Différentiel D1 = (f) - (e)**	-31,43

QPV MUTUALISES :

D1 n'est pas nul saisir "1" dans la case correspondant

Report sur	transfert sur autre QPV

Légende du tableau :

En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes		Actions N°	Actions Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2019-2020)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2019 : Dépense prévisionnelle 2019 (a)	Rappel prévisionnel 2019 : valorisation prévisionnelle TFPB 2019 (b)	Réalisé 2019 au bilan intermédiaire : Dépense réalisée 2019 (c)	Financement bailleur 2019	Autre financement 2019	valorisation effective TFPB 2019 (d)	Taux de valorisation TFPB (dc100/c)	Réalisé - prévisionnel : Dépense (c) - (a)	TFPB (d) - (b)	Commentaires
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	1.1	*Renforcement du gardiennage et surveillance*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
	2	1.2	Agents de médiation sociale		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
	3	1.3	Agents de développement social et urbain		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
	4	1.4	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
	5	1.5	Référents sécurité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
2-Formation/soutien des personnels de proximité	6	2.1	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
	7	2.2	Sessions de coordination inter-acteurs		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
	8	2.3	Dispositifs de soutien		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
3-Sur-entretien	9	3.1	*Renforcement nettoyage*		0	3000	3000	2750	0	0	2750	100%	-250	-250	
			lutte contre les pigeons etacte dpedagogique pour lutte contre les nuisibles			3000	3000	2750			2750	100%	-250	-250	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
	10	3.2	*Enlèvement de tags et graffitis*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
	11	3.3	*Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
	12	3.4	*Réparations des équipements vandalisés (asseneurs...)*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
4-Gestion des déchets et encombrants /	13	4.1	Gestion des encombrants		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

épaves														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	14	4.2	*Renforcement ramassage papiers et détritus*		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	15	4.3	**Enlèvement des épaves**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	16	4.4	*Amélioration de la collecte des déchets*		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
5-Tranquillité résidentielle	17	5.1	**Dispositif tranquillité**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	18	5.2	**Vidéosurveillance (fonctionnement)**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	19	5.3	**Surveillance des chantiers**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	20	5.4	**Analyse des besoins en vidéosurveillance**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
6-Concertation / sensibilisation des locataires	21	6.1	**Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	22	6.2	**Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	23	6.3	**Enquêtes de satisfaction territorialisées**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	25	7.2	**Actions d'accompagnement social spécifiques**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	26	7.3	**Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	27	7.4	**Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	28	7.5	**Mise à disposition de locaux associatifs ou de services**		0	2460	2460	2460	0	0	2460	100%	0	0			
			mise a disposition local mairie rue de l'eglise			2460	2460	2460			2460	100%	0	0			
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	30	8.2	*Surcoûts de remise en état des logements*		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
	31	8.3	**Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)**		0	0	0	0	0	0	0	0	**#DIV/0!**	0	0		
														#DIV/0!	0	0	
														#DIV/0!	0	0	
			..											#DIV/0!	0	0	
				TOTAL	0	5460	5460	5210	0	0	5210			-250	-250		
											Total valorisé (e)	5210					

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

** D1 peut être positif (montant de l'abattement supérieur au total des imputations) ou négatif (montant des imputations supérieures à l'abattement, en cas de travaux validés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle par exemple un équipement de vidéosurveillance)

Document certifié conforme a la comptabilité de la SAIEM DE DRAGUIGNAN
M. RAPHAEL VIVES - COMPTABLE

S.A. d'Economie Mixte de Construction
de DRAGUIGNAN
247 rue Jean-Aicard - 83300 DRAGUIGNAN
Tél. : 04 94 60 58 60 - Fax : 04 94 60 58 64
Capital Social : 1 524 490,70 Euros
SIRET 548 052 229

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

LE LOGIS FAMILIAL VAROIS S.A. d'HLM
Avenue de Lattre de Tassigny - CS 60005
83107 TOULON CEDEX
SIREN 615 800 796 RCS TOULON - APE 6820 A
Tél. 04.98.00.42.80

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

BILAN 31/12/2019

Cellules à renseigner

Date : 30/01/2020

Année 2019

Commune :	Draguignan
Nombre de logements concernés (QPV)	78
Organisme	Logis Familial Varois

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
Etoile du Sud	QP083003

Report 2018	
Montant de l'abattement annuel (f)	19 114
Total dépenses valorisées (e)	22 400
Différentiel D1 = (f) - (e)**	-3286

QPV MUTUALISES :

Si D1 n'est pas nul saisir "1" dans la case correspondante

Report sur	transfert sur autre QPV

Légende du tableau :
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	N°	Actions : Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2019 -2020)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Rappel prévisionnel 2019 : Dépense prévisionnelle 2019 (a)	Rappel prévisionnel 2019 : valorisation prévisionnelle TFPB 2019 (b)	Réalisé 2019 au bilan intermédiaire : Dépense réalisée 2019 (c)	Financement bailleur 2019	Autre financement 2019	valorisation effective TFPB 2019 (d)	Taux de valorisation TFPB (d×100/c)	Réalisé - prévisionnel : Dépense (c) - (a)	TFPB (d) - (b)	Commentaires
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	1.1 *Renforcement du gardiennage et surveillance*		0	14048	14048	14048	14048	0	14048	100,00%	0	0	
		Gardien	2019		14048	14048	14048	14048		14048	100,00%	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	2	1.2 Agents de médiation sociale		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	3	1.3 Agents de développement social et urbain		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	4	1.4 Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	5	1.5 Référents sécurité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
2-Formation/soutien des personnels de proximité	6	2.1 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	7	2.2 Sessions de coordination inter-acteurs		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	8	2.3 Dispositifs de soutien		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
3-Gestion	9	3.1 *Renforcement nettoyage*		0	1300	1300	324	324	0	324	100,00%	-976	-976	
			2019		1300	1300	324	324		324	100,00%	-976	-976	renforcement nettoyage lingettes poubelles
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	10	3.2 *Enlèvement de tags et graffiti*		0	500	500	0	0	0	0	#DIV/0!	-500	-500	
			2019		500	500					#DIV/0!	-500	-500	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	11	3.3 *Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	12	3.4 *Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)*		0	1500	1500	2282	2282	0	2282	100,00%	782	782	
			2019		1500	1500	2282	2282		2282	100,00%	782	782	vandalisme portes coupe feu cages escaliers
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	13	4.1 Gestion des encombrants		0	0	0	216	216	0	216	100,00%	216	216	
							216	216		216	100,00%	216	216	débarras divers
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	14	4.2 *Renforcement ramassage poiriers et divirtu*		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
											#DIV/0!	0	0	
	15	4.3 Enlèvement des épaves		0	500	500	0	0	0	0	#DIV/0!	-500	-500	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

				2019		500	500					#DIV/0!	-500	-500	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..												
	16	4.4	Amélioration de la collecte des déchets		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
5-Tranquillité résidentielle	17	5.1	Dispositif tranquillité		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
	18	5.2	Vidéosurveillance (fonctionnement)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
	19	5.3	Surveillance des chantiers		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
	20	5.4	Analyse des besoins en vidéosurveillance		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
6-Concertation / sensibilisation des locataires	21	6.1	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
	22	6.2	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
	23	6.3	Enquêtes de satisfaction territorialisées		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
	25	7.2	Actions d'accompagnement social spécifiques		0	5000	5000	0	0	0	0	#DIV/0!	-5000	-5000	
				2019		5000	5000					#DIV/0!	-5000	-5000	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
	26	7.3	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
	27	7.4	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
	28	7.5	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)		0	4000	4000	5530	5530	0	5530	100,00%	1530	1530	
				2019		4000	4000	5530	5530		5530	100,00%	1530	1530	2ème tranche amélioration espaces extérieurs
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
	30	8.2	Surcoûts de remise en état des logements		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
	31	8.3	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
												#DIV/0!	0	0	
			..									#DIV/0!	0	0	
				TOTAL	0	26848	26848	22400	22400	0	22400		-4448	-4448	
										Total valorisé (€)	22400				

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

** Il peut être positif (montant de l'abattement supérieur au total des imputations) ou négatif (montant des imputations supérieures à l'abattement, en cas de travaux validés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle par exemple un équipement de vidéosurveillance)

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB PREVISIONNEL

REALISé 2019

Années : 2019 – 2020

Commune	DRAGUIGNAN
Nombre de logements concernés (QPV)	206
Organisme	3F SUD

Quartier prioritaire	
Nom	Code quartier
LES COLETTES	

Montant prévisionnel de l'abattement annuel du QPV	45591

Reliquat prévisionnel bilan triennal 2016-2018	253,00 €
TOTAL abattement	45 844,00 €
TOTAL Réalisé	50 721,93 €
TOTAL à Reporté 2020	-4 877,93 €

Légende du tableau:
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Actions relevant du renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	N°	Actions	Calendrier (2019-2020)	Réalisé 2019 Dépense	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée (b)	Taux de valorisation TFPB(b/c100/a)
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	*1.1 Renforcement du gardiennage et surveillance*						#DIV/0!
								#DIV/0!
	2	1.2 Agents de médiation sociale						#DIV/0!
								#DIV/0!
	3	1.3 Agents de développement social et urbain						#DIV/0!
								#DIV/0!
	4	1.4 Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						#DIV/0!
								#DIV/0!
	5	1.5 Référents sécurité						#DIV/0!
								#DIV/0!
2-Formation/soutien des personnels de proximité	6	2.1 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						#DIV/0!
								#DIV/0!
	7	2.2 Sessions de coordination inter-acteurs						#DIV/0!
								#DIV/0!
	8	2.3 Dispositifs de soutien						#DIV/0!
								#DIV/0!
3-Sur-entretien	9	*3.1 Renforcement nettoyage*	2019	18012	18012		18012	100%
								#DIV/0!
	10	*3.2 Enlèvement de tags et graffitis*						#DIV/0!
								#DIV/0!
	11	*3.3 Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*						#DIV/0!
								#DIV/0!
	12	*3.4 Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)*	2019	3245	3245		3245	100%
								#DIV/0!
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	13	4.1 Gestion des encombrants						#DIV/0!
								#DIV/0!
	14	*4.2 Renforcement ramassage papiers et détritus*						#DIV/0!
								#DIV/0!
	15	4.3 Enlèvement des épaves	2019	2560	2560		2560	100%
								#DIV/0!
	16	*4.4 Amélioration de la collecte des déchets*						#DIV/0!
								#DIV/0!
5-Tranquillité résidentielle	17	5.1 Dispositif tranquillité						#DIV/0!
								#DIV/0!
	18	5.2 Vidéosurveillance (fonctionnement)						#DIV/0!
								#DIV/0!
	19	5.3 Surveillance des chantiers						#DIV/0!
								#DIV/0!
	20	5.4 Analyse des besoins en vidéosurveillance						#DIV/0!
								#DIV/0!
6-Concertation / sensibilisation des locataires	21	6.1 Participation/Implication/formation des locataires et associations de locataires						#DIV/0!
								#DIV/0!
	22	6.2 Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...						#DIV/0!
								#DIV/0!
	23	6.3 Enquêtes de satisfaction territorialisées						#DIV/0!
								#DIV/0!
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1 Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2019	6203,6	6203,6		6203,6	100%
		Animations d'été	2019	6203,6	6203,6		6203,6	100%
		Journée de la propreté environnement développement durable	2019	0	0		0	#DIV/0!
	25	7.2 Actions d'accompagnement social spécifiques						#DIV/0!
								#DIV/0!
	26	7.3 Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)	2019	7753,33	7753,33		7753,33	100%
		Actions préventives Punaise de Lit	2019	7753,33	7753,33		7753,33	100%
	27	7.4 Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						#DIV/0!
								#DIV/0!
	28	7.5 Mise à disposition de locaux associatifs ou de services						#DIV/0!
								#DIV/0!
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1 Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (Aclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	2019	2948	2948		2948	100%
		Création de massif et d'espaces verts	2019	2948	2948		2948	100%
	30	8.2 Surcoût de remise en état des logements	2019	10000	10000		10000	100%
		Remise en état des logements destructurés suite à EDLS	2019	10000	10000		10000	100%
	31	8.3 Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)						#DIV/0!
								#DIV/0!
			TOTAL				50721,93	
						Total valorisé (a)	50721,93	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

7- Flyer de la commune de Draguignan pour les actions estivales en QPV



Dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020, des actions sont menées sur les deux quartiers prioritaires de Draguignan (le Centre ancien et les Collettes).
Les associations du territoire proposent de nombreuses activités durant toute la période estivale. Venez nombreux !

QUARTIERS d'ÉTÉ

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
(Les Collettes)

- **POUR LES ADOLESCENTS**
 Du 8 au 26 juillet (11 à 17 ans) - activités à la semaine : plage, sport, kayak, jeu de piste, rando palmée, minis séjours en camping...
 Du 29 juillet au 2 août (13 à 17 ans) : séjour à Saint-Dalmas de Tende (06) : accrobranches, via ferrata, randonnée, chantier jeune, journée en Italie...
- **EN FAMILLE**
 Un été en familles du 6 au 16 août - sorties : plages, le Bois des lutins, Porquerolles, aqualand - Activités au CSC : grand jeu, contes et légendes, repas...

Renseignement et inscription :
Centre Social et Culturel de Draguignan
contact@cscdraguignan.fr - 04 94 68 71 15

LA LUDOTHÈQUE LEI JOUGADOU
(Centre ancien)

- **LES ATELIERS VACANCES :** 4/6 ans et 7/12 ans en juillet les mercredis 9 et 24 juillet de 14h à 16h (Inscription obligatoire).
- **LA LUDO PLAGE** (juillet et août) : jeux d'eau (pataugeoire, jets d'eau et jeux d'extérieur) dans la cour de la ludothèque.

Ouverture en juillet de 9h à 12h et de 16h à 18h du mardi au vendredi, le samedi de 15h à 18h.
Ouverture en Août de 9h à 12h et de 16h à 18h du mardi au vendredi jusqu'au 14 août inclus.
Renseignement et réservation :
accueil@leijougadou.org 04 94 68 98 18

LA FABRIQUE AVEC MODE 83
FABLAB SUMMER 2019
L'équipe du FabLab de M.O.D.E. 83 est de retour à La Fabrique cet été !

- **DU 8 AU 12 JUILLET ET DU 26 AU 30 AOÛT :** De 15h à 17h et de 17h à 19h rejoins nous gratuitement et découvre un éventail d'activités numériques innovantes et créatives pour les filles et les garçons de 8 à 18 ans (4 ateliers différents proposés dans l'après-midi).

Renseignement :
contact@mode83.net - 04 94 50 98 90
www.mode83.net suivez nous : facebook.com/MODE83

VIVANTS ET ASSOCIÉS - CAFÉ INVENTÉ
Le café associatif "le café inventé" fonctionne pour et avec les adhérents sur le principe d'un cercle solidaire.
Plus d'infos sur www.cafe-invente.org et sur facebook.

- **En juillet :** ouverture du mercredi au samedi 9h-13h. Le jeudi soir apéro concert à partir de 19h. Le 1er et 3e vendredi du mois animations et musiques de 18h à 23h.
- **En août :** 1er et 3e vendredi du mois animations et musiques de 18h à 23h (fermeture estivale du 5 au 31 août).

ESPACE DE VIE SOCIALE ET CULTURELLE LA FABRIQUE
(Centre ancien)

- **Café social et citoyen** : autour d'un thé ou d'un café, venez partager un moment convivial, dialoguer, échanger autour de diverses activités, organiser des animations ou des sorties, vous informer sur différents thèmes (parentalité, loisirs, actualité, échanges de savoirs, etc.) : les lundis et jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h.
- **Animations parents-enfants :** ateliers ludiques, créatifs, culturels, de découverte, de cuisine, etc., ou encore des sorties en famille les mardi de 17h à 19h et vendredis de 10h à 12h.
- **Partir en livres :** En partenariat avec la médiathèque communautaire venez-vous évader au sein de la Fabrique grâce à une bibliothèque éphémère au sein de nos locaux du 10 au 21 juillet, profitez d'un temps de lecture avec vos enfants le 12 juillet à 10h et d'un atelier créatif le vendredi 19 juillet à 10h.

Renseignement et inscription à La Fabrique :
contact@la-fabrique-draguignan.org - 04 98 10 32 74

ACTIONS COMMUNALES
Le service jeunesse de la mairie de Draguignan propose des activités pendant les vacances scolaires pour les jeunes de 8 à 17 ans de la commune : séjours, sorties à la journée (sportive, ludique et culturelle), stages créatif et/ou sportif...
Service Jeunesse - Centre Joseph Collomp - Draguignan
04 94 60 20 14 - www.ville-draguignan.fr

UFOLEP
Parce que l'accès à la pratique sportive n'est pas le même pour tous, l'UFOLEP fédération affinitaire multi sport, propose aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne pratiquent pas un sport régulièrement, de participer à des rencontres, des initiations, des pratiques sportives nouvelles et d'appréhender ainsi l'activité physique.

- **Du 8 juillet au 7 septembre de 20h à 22h**

Renseignement : odurand@laligue83.org - 04 94 24 72 87

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville de Draguignan
DRACÉNIE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

8 – Fiche synthèse de l'étude sur la mobilité – Transdev



Le territoire

Politique de Mobilité

- Le mitage et l'étalement urbain fort dans les territoires provençaux ont façonné une culture voiture forte.
- La ville de Draguignan est bien couverte par le réseau Tedbus. Ville à taille humaine, la marche à pied est courante, notamment pour les plus défavorisés.
- Les liaisons avec les autres communes et les zones d'activités de DPVA (Les Arcs, Le Muy) ou des territoires voisins (Fréjus, Saint-Raphaël, Toulon) sont plus problématiques pour disposer d'une offre économiquement performante.

Politique de la Ville

- **3 quartiers : 2** à Draguignan et 1 à le Muy
- **8 490 habitants dans les quartiers** soit 7% de la population totale de la collectivité
- **Taux d'emploi dans les quartiers : 47,50%**
- **Taux de jeune dans les quartiers : 38,27%**
- **2 types de quartier :**
 - Centre-ville ancien à Draguignan (50% de la population vivant en quartier) et au Muy
 - 1 quartier d'habitat en périphérie de centre-ville et d'équipements de loisirs (Les Collettes à Draguignan)

Les enjeux

Poursuite du désenclavement
- Conforter la desserte en bus centre-ville de Draguignan.
- Réduire l'isolement des habitants du centre-ville du Muy (1/2 sans véhicule personnel): nœud autoroutier et centre-ville en périphérie des grands axes, offres en transports urbains et interurbains réduites et peu attractives.
- Poursuivre le travail sur les itinéraires doux pour relier les quartiers de Draguignan et rompre des « frontières mentales ».

Freins psychologiques
- Accompagner les habitants pour ouvrir les horizons physiques et psychologiques.

Autonomie et employabilité
- Accompagner le passage du permis de conduire et inscrire la mobilité dans le projet d'insertion sociale.

Mise en réseau des acteurs
- Travailler au-delà des découpages administratifs (EPCI, périmètres Pôle emploi…) pour le bassin de vie du Muy.
- Dialogue EPCI/communes : Coordonner l'investissement dans les infrastructures facilitant les mobilités douces.

Bonnes Pratiques

Une politique mobilité au service de tous

TedBus permet aux habitants de Draguignan de relier rapidement les centres d'activités et administratifs de la ville par deux lignes structurantes dont l'offre a été améliorée en 2018. La navette électrique de centre-ville (petit véhicule) lancée en 2019 facilite les déplacements des habitants et des touristes au cœur de la vieille ville. Les personnes âgées plébiscitent ce service gratuit qui leur permet d'être plus mobiles, avec un service qui s'arrête sur simple signe de la main le long du parcours. DPVA développe également les itinéraires cyclables sur toutes les voiries. En plus de l'axe structurant qui traverse le territoire (« Vigne à vélo ») à vocation initialement touristique, le schéma intercommunal vise à mailler et relier les communes et quartiers. Le lien entre les zones d'habitation (Draguignan centre et les quartiers) et les zones d'activités (ex: Trans-en-Provence) jusqu'à la gare des Arcs est un moyen de faciliter la mobilité. Le maillage se fait ensuite par l'investissement des communes et le fonds de concours intercommunal dédié.

Structurer les actions locales

La Fabrique, espace de vie sociale et culturelle (centre de Draguignan) anime ponctuellement des ateliers de réparation de vélos issus de dons de particuliers. Les vélos sont ensuite distribués aux jeunes du quartier (jusqu'à 5 vélos par semaine en 2018). Cette activité repose surtout sur la mobilisation de bénévoles dont la pérennité est difficile à assurer et à inscrire dans un projet plus global répondant pourtant à des besoins locaux. L'enjeu de l'appropriation et de la participation des habitants reste un enjeu fort.

Mobilité et accès à l'emploi

Les acteurs de l'emploi intègrent la dimension mobilité dans le projet global d'accompagnement des publics les plus fragiles, sujet qui représente jusqu'à « plus de 50% de la problématique pour l'accès à l'emploi » selon la Mission locale. Cela passe notamment par un soutien à l'apprentissage et au passage de l'examen du permis de conduire.

DONNÉES-CLÉS DU TERRITOIRE

Population : 110 014 habitants
1ère ville : Draguignan 40 058 habitants
2ème ville : Vidauban 11 545 habitants
Nombre de communes : 23
Nombre d'emplois : 35 964 emplois, dont 44,1% dans l'administration publique, enseignement, santé, action sociale, 38,4% dans le commerce, transports, services divers et 9% dans la construction

LA MOBILITÉ : CHIFFRES-CLÉS

Nom du réseau TC : TedBus
Nombre de voyages annuel : 610 820
Total des kilomètres (en milliers) : 1 552
Nombre de déplacements quotidiens domicile-travail : 40 168 déplacements
Part modale des déplacements domicile-travail par jour :
- **Voiture** : 81%
- **Transport en commun : 3%**
- **Marche** : 7,8%
- **78% des déplacements au sein de DPVA**

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

ZOOM SUR...

APS, la proximité pour les publics les plus en difficulté

L'association de protection spécialisée accompagne et vient en aide aux jeunes en difficulté. Déjà installée dans le département (Fréjus, Hyères...), elle a débuté ses missions sur le territoire de DPVA en 2017. Seule structure dont les travailleurs sociaux sont présents au quotidien sur le lieu de vie, l'APS aide et conseille les habitants sur toutes leurs problématiques.

Faciliter l'accès au permis de conduire

Grâce à des conventions avec des auto-écoles et une tarification adaptée, les jeunes bénéficient d'un soutien pour passer leur permis de conduire. L'APS accompagne les jeunes dans le dispositif de la Bourse au permis : en échange de temps consacré (en moyenne 6 demi-journées) auprès d'une association d'utilité publique, un jeune peut bénéficier d'une prise en charge financière de son permis (reste à charge de 500€). A chaque versement effectué par le bénéficiaire, l'APS complète la somme due à l'auto-école. 10 à 15 jeunes sont ainsi accompagnés par an dans le cadre d'un véritable projet d'insertion professionnelle avec un suivi étroit entre l'association et l'auto-école pour vérifier l'assiduité du stagiaire et ses progrès.
Aussi, la Mission locale peut attribuer des aides ponctuelles pour la prise en charge de l'abonnement de bus et peut orienter des jeunes vers des aides financières au permis en lien avec la Maison de l'étudiant et Pôle Emploi.
En 2019, la Mission locale a été retenue par Pôle Emploi pour mettre en œuvre le projet « Digicode »: dispositif renforcé pour les personnes les plus en difficultés. En amont de la prise en charge du permis par Pôle Emploi qui donne 5 mois pour réussir l'examen théorique, la Mission Locale accompagnera l'apprentissage du code de la route.

CHIFFRES-CLÉS

- 6 éducateurs de rue répartis entre Draguignan et Le Muy + 1 adulte-relais à Draguignan
- Suivi de 150 personnes à Draguignan et 120 au Muy dont 70% d'hommes

Photo à mettre illustrant l'accompagnement des jeunes

La participation citoyenne, un défi de tous les jours



Après des premières années dédiées à la définition du rôle du Conseil citoyen qui a vu une partie de ses membres renouvelée, les Conseils se sentent reconnus et entendus par les instances institutionnelles. A Draguignan, les Conseils citoyens sont portés par deux structures (La Fabrique dans le centre ancien et le Centre social et culture aux Collettes). Ce portage permet de rassurer les membres par le soutien et la dynamique impulsée par les responsables des structures.

Le rôle premier des conseils est d'être pédagogue à la fois pour préciser son rôle, ne pas être le « bureau des plaintes » et pour conduire l'administration à adapter son langage administratif et rendre les actions accessibles aux habitants. La participation aux comités de pilotage assidue, l'écoute des avis formulés sur les projets présentés, et les échanges sur des rencontres régulières thématiques ou informelles sont des pratiques instituées. Le délégué du Préfet va chaque mois à la rencontre des conseils pour écouter et partager sur la vie des quartiers. Cette relation humaine régulière est un ingrédient de la confiance réciproque. Conserver les membres du conseil actifs reste un défi quotidien qui nécessite implication mutuelle et dialogue permanent. Les Conseils ont aussi besoin de plus de visibilité en lien avec toutes les actions menées au titre de la politique de la ville.
Si le sujet de la mobilité n'est pas un thème traité en tant que tel, les difficultés liées à l'accès à l'emploi revêtent souvent une dimension mobilité que les citoyens évoquent. Aussi, le lien avec la Fabrique et ses actions en faveur du vélo permettent de diffuser les informations, de mieux déceler des besoins locaux et de pousser demain des réflexions pour agir sur ce champ (voir encart « bonnes pratiques »).

FRANCE URBAINE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION

Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

SOMMAIRE

Documents de référence

Préambule

Article 1 : Identification du contrat initial

Article 2 : Objet de l'avenant

Article 3 : Situation des QPV (source : portraits de territoires CRPV PACA-COMPAS)

Article 4 : Modalités de gouvernance

Article 5 : Mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

Approche globale de l'action publique (Pacte de Dijon)

Objectifs pour une feuille de route claire et partagée

Préconisation de l'évaluation à mi-parcours

Mesures du plan de mobilisation nationale

Engagements renforcés au service du Contrat de ville 2020-2021-2022

Place des Conseils Citoyens dans la construction et le suivi du Contrat de ville

Ingénierie au service de l'animation du Contrat de ville

Annexes

1. Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville en 2018
2. Questionnaires des partenaires signataires
3. Contribution des conseils citoyens à l'élaboration de l'avenant
4. Axes prioritaires à engager de juillet 2020 à décembre 2022
5. Tableau des indicateurs de suivi (annexe 3 de la circulaire du 22 janvier 2019)

Signataires

Documents de référence

- Loi de programmation n°2014-173 pour la ville et la cohésion urbaine, 21 février 2014
- Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, 27 janvier 2017
- Pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* », avril 2018
- Circulaire du Premier Ministre portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, 22 janvier 2019
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- Rapport « *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens* » de la Commission nationale du débat public, 2018
- Evaluation conduite à mi-parcours du Contrat de ville de la Dracénie, octobre 2018

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Préambule

La politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, est conduite par les collectivités territoriales et leurs groupements, conjointement avec l'Etat, dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.
La loi du 21 février 2014 vise, entre autres, à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée d'intervention, les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV) ont un taux de concentration de pauvreté important et présentent un écart de développement économique et social fort par rapport au reste du territoire.

Par délibération, le Conseil Communautaire de Dracénie Provence Verdon agglomération a conclu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en 2006, avec l'Etat, la Région et les Communes de Draguignan et du Muy. Ce contrat faisait suite aux précédents dispositifs Politique de la ville (Contrat de ville de Draguignan et convention d'objectifs du Muy). Le CUCS visait à développer une solidarité d'agglomération en faveur de la lutte contre les ségrégations urbaines et sociales et s'inscrivait dans le cadre du projet d'agglomération en cours d'adoption.

En 2014, la Dracénie a été impactée par la loi retenant 3 quartiers prioritaires aux périmètres distincts des anciens quartiers CUCS. Ces 3 QPV rassemblent 8370 habitants, soit environ 8% de la population de l'agglomération.
Le Contrat de ville nouvelle génération 2015-2020 signé le 29 juin 2015, succédant au CUCS, constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.
Il a été conclu à l'échelle intercommunale entre l'État et ses établissements publics (CAF, ARS, Caisse des dépôts, éducation nationale), les communes de Draguignan et du Muy, la Région et le Département, les partenaires économiques CCIV, CMAV et UPV et les bailleurs sociaux.

Il est un document "vivant" amené à évoluer et s'enrichir régulièrement (conventions d'application, annexes financières, plans d'actions détaillés). Il mobilise l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité et s'inscrit dans le processus de co-construction avec les habitants, avec les associations, avec les acteurs économiques et les bailleurs sociaux et s'appuie notamment sur la mise en place de conseils citoyens.
Le service politique de la ville de DPVa est en charge, au titre de sa compétence obligatoire, de coordonner et mettre en œuvre ce contrat, en collaboration étroite avec le Délégué du Préfet et les partenaires associés.

Par le présent avenant, le Contrat de ville 2015-2020 est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2022, conformément à la loi de finances du 28 décembre 2018 pour 2019.

Le présent protocole a fait l'objet de concertation avec l'ensemble des partenaires.

- En juillet 2019, le principe et les modalités de prolongation ont été présentés aux structures associatives bénéficiaires de crédits spécifiques Politique de la ville et aux conseils citoyens dans le cadre de groupes de travail thématiques par QPV. Ces structures ont été ensuite questionnées sur les évolutions perçues depuis 2015 et les préconisations qu'ils feraient pour la période 2020-2022 ;
- En août, un courrier personnalisé a été adressé à chaque partenaire signataire du Contrat de ville, accompagné d'un questionnaire permettant de contribuer à l'élaboration de l'avenant ;
- En septembre, un échange physique ou téléphonique a eu lieu avec 8 signataires sous forme d'interview sur la base du questionnaire (engagements, modalités de mise en œuvre,

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

thématiques de l'évaluation à mi-parcours, conseils citoyens, priorisation des axes, perspectives…).

Article 1 : Identification du contrat initial

Le Contrat de ville initial 2015-2020 a été signé le 29 juin 2015. L'agglomération comptait alors 19 communes.

Ce document cadre a fait l'objet des modifications suivantes :

- Mise à jour de la liste des rues composant les 3 QPV, en partenariat avec la DDCS,
- Insertion du plan d'actions relatif à la prévention de la radicalisation,
- Adjonction de 8 avenants aux conventions locales relatives à l'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâtis (TFPB) dans les QPV, en intégrant les collectivités locales (DPVa et communes) en tant que signataires.

Par délibération du 20 décembre 2018 « Dracénie Provence Verdon agglomération » (DPVa) se substitue à la « Communauté d'Agglomération Dracénoise » (CAD), modifiant ainsi ses statuts, son logo et sa charte graphique.
Par ailleurs, DPVa comptabilise, en 2019, 23 communes représentant 105 000 habitants mais sans modification des QPV.
Les orientations des appels à projets annuels ont successivement intégré ou resserré les priorités stratégiques attendues par les partenaires. À ce titre, le rééquilibrage des crédits spécifiques au bénéfice des actions en faveur du pilier « développement économique-emploi » et l'évaluation dynamique et permanente de l'ensemble des actions ont été actés comme axe prioritaire.

Article 2 : Objet de l'avenant

Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au document cadre initial 2015-2020, a pour objet :

- de prolonger le Contrat de ville jusqu'à la fin de l'année 2022 ;
- d'apporter une lisibilité aux intentions inscrites au Contrat de ville ;
- de réviser et préciser les attendus du Contrat de ville au regard des évolutions constatées annuellement et issues de l'évaluation à mi-parcours du Contrat, ainsi que des évolutions législatives et règlementaires.

Ce protocole entend :

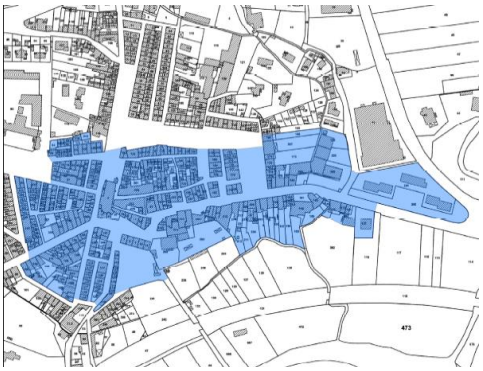
- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de ville : l'amélioration du niveau de vie et de revenu des résidents des QPV et aider à l'inclusion sociale ;
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de ville dans leurs engagements, notamment en matière de droit commun et préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs ;
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée DPVa/Etat en associant les Conseils Citoyens.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

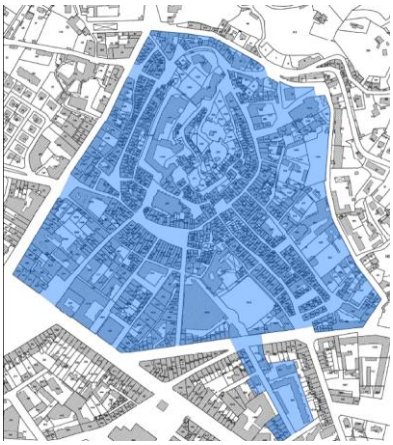
Article 3 : Situation des QPV

Source : portrait de territoires CRPV PACA-COMPAS

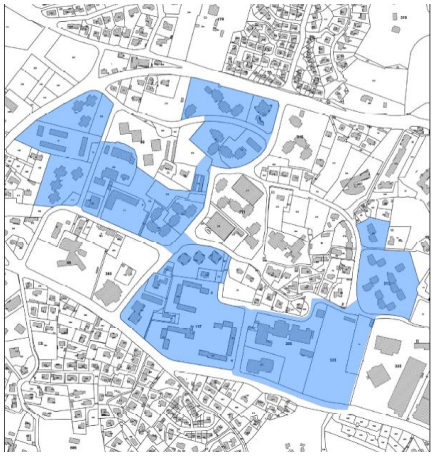
Quartier du centre ville LE MUY



Quartier du centre ancien DRAGUIGNAN



Quartier des Collettes DRAGUIGNAN



Population	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Moins de 25 ans en QPV	37%	36%	42%
Actif en QPV	47%	49%	46%
60 ans ou plus en QPV	16%	15%	12%

Le QPV du Muy compte 2 fois plus de jeunes de moins de 25 ans que de 60 ans et plus, et celui des Collettes en compte 3 fois plus.

Ménages	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Nombre de ménages en QPV	640	3149	900
Part dans la commune	17%	19.6%	5.6%

Sur le QPV du Muy, 3% des ménages sont des familles monoparentales, soit une vingtaine. Sur le QPV centre ancien de Draguignan, 10% le sont soit 324. Quant au QPV des Collettes, 22% sont des familles monoparentales, soit 200.

Logement	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Part des logements d'1 ou 2 pièces en QPV	50%	46%	74%

Population d'origine étrangère	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Part dans le QPV	19%	10%	6%

En QPV du Muy comme en centre ancien de Draguignan, la population d'origine étrangère est 2 fois plus importante qu'à l'échelle communale. Aux collettes, la part est quasi-équivalente à l'échelle communale.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Niveau de vie	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Niveau de vie médian en QPV	1058 €/mois	1161 €/mois	1153 €/mois
Population vivant sous le seuil de pauvreté	46% (700 hab.)	39% (1700 hab.)	37% (930 hab.)

L'écart entre le niveau de vie médian en QPV est d'environ 440€ avec celui de la commune, sur les 3 QPV.

Allocataires	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Taux de couverture des ménages bénéficiant des minima sociaux en QPV (2016)	21% (136 hab.)	22% (695 hab.)	23% (211 hab.)
Allocataires du RSA socle	104 (76%)	515 (74%)	147 (70%)

Scolarisation	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
16-24 ans en QPV scolarisés	28%	38%	50%
Personnes non scolarisées possédant un bas niveau de formation*	8/10	6/10	7/10

Le taux de scolarisation de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine est de 53%, et les taux des communes sont respectivement de 46% au Muy et de 52% à Draguignan.

** les bas niveaux de formation regroupent les sans diplômes et inférieurs au BAC*

Emploi	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Taux d'emploi des 15-64 ans QPV	48%	54%	52%
Part des salariés QPV en emploi précaire	19%	25%	19%
Nombre de contrats aidés (2016) Part sur la commune	15 20%	123 30%	25 6%
Nombre d'auto-entrepreneurs (2015) Part sur la commune	10 28%	18 13%	6 4%

Le taux d'emploi des 15-64 ans de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine est de 47%, celui du Muy de 55% et celui de Draguignan 60%.

Demandeurs d'emploi	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Nombre de DEFM catégories ABC en QPV	191	744	325
Dont demandeurs de longue durée *Dont 26-49 ans* *Dont moins de 26 ans*	17% 64% 15%	18% 60% 19%	23% 61% 18%

Position des QPV	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Position dans le décile	1°	2°	5°
Rang des QPV métropolitains*	92°	319	585

**Répartition sur l'ensemble des 1174 QPV*

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Article 4 : Modalités de gouvernance

La gouvernance est assurée par le Président de DPVa et le Préfet de Département.
L'ingénierie est assurée par le binôme complémentaire équipe opérationnelle DPVa/Délégué du Préfet et s'appuie sur les référents communaux Politique de la ville.
L'ingénierie s'appuie également sur des groupes de travail thématiques, associant institutionnels, partenaires et structures. Dans l'objectif de coordonner les actions en crédits spécifiques comme en droit commun, le binôme équipe opérationnelle est en lien régulier avec les associations et partenaires du territoire.

Les instances de gouvernance et d'ingénierie se réunissent à minima sur la base du calendrier de programmation, à savoir :
- Trimestre 1 : instruction de l'appel à projet (comités de lecture, comités technique, comité de pilotage)
- Trimestre 4 : bilan et évaluation des actions de l'année N-1, ainsi que des actions en cours d'exercice (comité technique, comité de pilotage).

Ces instances sont régulièrement coprésidées par le Vice-Président de DPVa délégué à l'Habitat, la Cohésion Sociale-Politique de la ville et la sous-Préfète à la ville chargée de mission.

Le service Politique de la ville DPVa mobilise par ailleurs l'ensemble les directions de l'agglomération et valorise les actions de droit commun en direction des quartiers dans le rapport annuel et sa maquette financière. Culture, sports, habitat, transports, accès au droit, animation économique ou ressources humaines y sont présentés.
Pour exemple, le service Politique de la ville DPVa anime et coordonne des actions transverses aux directions suivantes :
- Direction des sports : action commune d'ateliers de natation au bénéfice d'enfants des QPV ;
- Direction des transports et mobilités durables : actions de communication, étude sur les transports en commun, ou prévention de la délinquance ;
- Direction de la culture/réseau de lecture publique : projets sur l'inclusion numérique, la prévention de la délinquance.

Article 5 : Mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

Une approche globale de l'action publique - Pacte de Dijon

La Loi de programmation, renforcée par la circulaire du 06 février 2018, élève en principe que le Contrat de ville mobilise et adapte en tout premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun.
Celles-ci devraient porter une attention forte en direction des habitants des QPV et les institutions et organisations devraient envisager un déploiement juste et équitable de l'action publique.
L'ensemble des engagements des acteurs publics signataires du Contrat de ville devra être réaffirmé, avec identification et mesure du déploiement réel des politiques publiques de droit commun.
En ce sens, et pour contribuer à la feuille de route 2020-2022, chaque partenaire signataire a été interrogé, via un entretien à l'appui d'un questionnaire, sur ses engagements et ses modalités de mises en œuvre de ses actions de droit commun.

La commune de Draguignan, l'Agence Régionale de Santé, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région PACA, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, l'Union Patronale du Var, la Caisse des

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

dépôts et consignations, l'association régionale HLM PACA, le bailleur immobilière méditerranée 3F et Pôle Emploi ont apporté leur contribution en répondant à cette concertation.

Ce protocole s'inspire du Pacte de Dijon qui appelle à une clarification des responsabilités exclusives et partagées des collectivités et de l'Etat en matière de :

- développement économique, emploi et excellence numérique,
- habitat, renouvellement urbain,
- mobilités quotidiennes,
- jeunesse, éducation, formation, insertion,
- action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice.

Lorsque la nature des difficultés le nécessite, après s'être assuré du déploiement réel des politiques de droit commun, la Politique de la ville met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Notamment, les crédits spécifiques viennent agir en levier sur des difficultés repérées majeures sans solution en droit commun.

Tous les opérateurs financés en crédits spécifiques ont été du reste sollicités pour faire un état sur le bilan 2015-2020 et sur les priorités 2020-2022.

Le Département du Var a informé le Président de DPVa par courrier en date du 07 Août 2019 de son désengagement. Le Département du Var ne sera pas signataire de l'avenant, parachevant sa participation au Contrat de ville au 29 juin 2020.

Des objectifs pour une feuille de route claire et partagée

Préconisations issues de l'évaluation à mi-parcours

Plusieurs pistes et orientations issues de l'évaluation à mi-parcours sont reprises dans le cadre de l'avenant :

- Mobiliser et impliquer les élus : *le portage de la part des élus est un élément fondamental*
- Réaffirmer le rôle de la Politique de la ville au sein de DPVa :

Définir ce qu'il est attendu de la Politique de la ville dans le cadre du Contrat de ville car le portage de la part de tous les partenaires signataires est fondamental.
Appréhender la Politique de la ville en tant que stratégie globale du territoire pour soutenir le concept de déploiement du Contrat de ville en tant que levier d'innovations pour l'ensemble du territoire. S'interroger sur ce qui est attendu de la Politique de la ville et lui donner une place conséquente au sein des Services.
Réfléchir à partir d'un service instructeur qui place son approche dans l'intelligence du territoire et son ancrage dans la réalité - sur la base d'un diagnostic partagé, afin qu'il puisse mettre en œuvre une organisation interne adéquate, avec une stratégie adaptée et en phase avec les acteurs locaux.
Réaliser un diagnostic partagé entre les partenaires institutionnels et associatifs pour servir de base à l'accomplissement de cette politique transversale.

- Décloisonner et mieux articuler la Politique de la ville avec les dispositifs de droit commun :

Consolider la coordination entre les différents services des collectivités locales et services Etat, recoupant les champs de la Politique de la ville.
Renforcer les dispositifs de sécurité et prévention de la délinquance en développant des moyens humains adéquats et en garantissant leur coordination (CISPD-CLSPD)

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Mettre en place une cellule de veille intercommunale entre l'Education Nationale et les partenaires des CLSPD.

Renforcer les dispositifs en milieu scolaire : Programme de Réussite Educative, Ouvrir l'école aux parents », Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, ateliers sociolinguistiques, alphabétisation, illettrisme.

- Minimiser la lourdeur administrative :

Alléger le temps consacré à l'administratif en modélisant les rapports et bilans, privilégier le contenu et les réalités du travail de terrain des partenaires opérationnels, favorisant l'action et la connaissance fine de leur fonctionnement.

Alléger les comités de lecture, même si l'intérêt et la richesse des échanges qu'ils suscitent est reconnue. Par ailleurs, ces comités ne peuvent remplacer les espaces de mise à plat des stratégies institutionnelles qui ne peuvent être débattues que dans des réunions dédiées.

Mettre en place des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs

- Partager des connaissances du territoire :

Elaborer un diagnostic de territoire partagé qui puisse être la base d'un plan d'actions de la Politique de la ville ancrée sur le territoire et qui mobilise les compétences et les ressources des partenaires locaux. La réalisation de ce diagnostic devrait comprendre la collecte et traitement des données chiffrées et s'appuyer sur le partage de données chiffrées fournies par les partenaires et leur traitement.

La construction de ce cadre commun doit passer par des étapes précises :

1 - la définition d'indicateurs simples et à l'échelle la plus appropriée

2 - la modélisation de paramètres communs pour le transfert de données. L'équipe Politique de la ville pourrait ainsi proposer une base de données unique à remplir par tous les partenaires institutionnels et associatifs et par les associations

3 - la définition de la fréquence de collecte et de partage des données (collectées, stockées et transférées au format Excel)

4 - l'élaboration de conventions qui pourront définir tous ces éléments et légitimer l'équipe chargée d'exploiter ces données

Organiser des ateliers thématiques :

Sur la base du volontariat entre un nombre réduit de personnes impliquées et compétentes sur certains domaines spécifiques, ces ateliers thématiques permettront de :

- *Faire remonter la connaissance de terrain des associations mais aussi des acteurs institutionnels. Ils contribueront ainsi à la réalisation du diagnostic du territoire*
- *Communiquer sur les actions entreprises par les différents partenaires et sur leur territoire et public ciblé*
- *Mieux coordonner les actions de chacun*
- *Développer une stratégie commune d'interventions au sein d'une thématique mais également entre thématiques différentes*
- *Faciliter la création de passerelles entre dispositifs des différents piliers*

Mesures du plan de mobilisation nationale

Afin de réaffirmer et s'entendre collectivement sur les mesures de la feuille de route, l'annexe 3 de la circulaire du 22 janvier 2019 est complétée en annexe de cet avenant.

Celle-ci précise le suivi des mesures du plan de mobilisation nationale adapté au Contrat de ville DPVa, par thématique, avec les indicateurs à suivre jusqu'à fin 2022.

23 des 40 mesures nationales sont repérées pouvant faire l'objet d'un suivi localement.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Engagements renforcés au service du Contrat de ville 2020-2021-2022

Les **axes prioritaires à engager de juillet 2020 à décembre 2022**, amendés par les partenaires, opérateurs et conseils citoyens, portent sur les thématiques ci-après et détaillés en annexe 4 :

- Réaffirmer une stratégie politique en faveur des habitants en QPV
- Conforter la politique d'évaluation
- Mobiliser le partenariat et assurer la bonne coordination des dispositifs dans les quartiers
- Minimiser la lourdeur administrative
- Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ainsi que la création et le développement d'entreprise
- Favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité et le bien vivre ensemble
- Améliorer le cadre de vie des habitants

Place des Conseils Citoyens dans la construction et le suivi du Contrat de ville

L'objectif avec les 2 conseils citoyens de Draguignan est de sécuriser leur accompagnement afin de poursuivre la dynamique engagée depuis 2018 via une méthodologie de travail pour participer de manière active et constructive aux instances du Contrat de ville.

Le conseil citoyen du Muy a été confronté à plusieurs difficultés (local inadapté, changement d'association porteuse...). L'objectif est de relancer la dynamique avec une animation portée par un adulte relais et sur une nouvelle association, avec de nouveaux recrutements et la participation aux instances Politique de la ville.

Les conseils citoyens ont participé à l'évaluation à mi-parcours ainsi qu'à la réflexion de l'avenant (annexe 3).

Ingénierie au service de l'animation du Contrat de ville

L'équipe chargée du pilotage technique du Contrat de ville est depuis fin 2015 composée d'une chargée de mission (0.7 ETP) et d'une cheffe de projet (0.6 ETP) ayant en charge la politique de la prévention de la délinquance (CISPD) et d'une directrice (0.4 ETP) en charge de l'habitat, la cohésion sociale, la santé, la prévention de la délinquance. À cela s'ajoute la participation du délégué du Préfet (0.4 ETP), sachant que ces équivalents peuvent être variables chaque année.

L'évaluation à mi-parcours précise la nécessité de « *Conforter et légitimer l'équipe Politique de la ville. Il est ainsi mis en exergue le besoin de conforter les moyens humains de l'équipe Politique de la ville : mobilisation d'une personne à temps plein pour qu'elle soit à même de jouer le rôle d'animateur du diagnostic de territoire et en mesure d'animer les ateliers de réflexions et synthèses pour expliciter toutes les complexités du territoire et de cette politique ».*

Conclusion générale synthétique sur les enjeux de cohésion sociale :

Les actions de droit commun doivent primer sur les actions de crédits spécifiques pour un déploiement juste et équitable de l'action publique.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

SIGNATAIRES

Fait à Draguignan, le 04/08/20 en 20 exemplaires

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Ancien Député du Var Olivier AUDIBERT TROIN	**Préfet du Var** Jean-Luc VIDELAINE
	Procureur de la République Patrice CAMBEROU
Maire de Draguignan Richard STRAMBIO	**Maire du Muy** Liliane BOYER
Délégué Départemental Var Agence Régionale de Santé, Directeur Sébastien DEBEAUMONT	**Directeur Académique - Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale** Olivier MILLANGUE
	Directeur Territorial de Pôle Emploi Pôle emploi PACA Març ZAMPOLINI Directeur Territorial du Var Marc ZAMPOLINI

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Président de l'Union Patronale du Var P.O. E. GARNIER Gérard CERRUTI	Directeur de la Caisse d'A Julien ORLANDINI
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Délégation du Var Roland ROLFO	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var Jacques BIANCHI
Président du directoire Logis Familial varois Pascal FRIQUET Président du directoire Pascal FRIQUET	Directrice Territoriale Méditerranée Caisse des dépôts et consignations Christelle ASSIE
Président de l'Association AR Hlm PACA & Corse Pour le Président par délégation Pascal GALLARD Directeur Bernard OLIVER	Directeur Général de 3F Sud Jean Pierre SAUTAREL
Président de la SAIEM Richard STRAMBIO	Directeur Général OPH VAR HABITAT Martial AUBRY

ANNEXES

1. **Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville en 2018**
2. **Questionnaires des partenaires signataires**
3. **Contribution des conseils citoyens à l'élaboration de l'avenant**
4. **Axes prioritaires à engager de juillet 2020 à décembre 2022**
5. **Tableau des indicateurs de suivi (annexe 3 de la circulaire du 22 janvier 2019)**

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

ANNEXE 2- QUESTIONNAIRE CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DESTINE AUX PARTENAIRES SIGNATAIRES



CONTRAT DE VILLE 2015-2020
Questionnaire destiné aux partenaires signataires

Carte d'identité du répondant

Nom : Prénom :
Fonction : Structure :
Ligne directe :

Vos engagements dans le contrat de ville 2015-2020

1. Quels sont les succès et les difficultés que vous avez rencontrés dans la mise en œuvre de vos engagements ?

□ Succès :

……
……
……

□ Difficultés :

……
……
……

2. Où en êtes-vous de la réalisation de vos engagements ?

□ Réalisés □ Partiellement réalisés □ Non réalisés

3. Voulez-vous apporter des modifications/compléments à vos engagements ?

□ Oui □ Non

Si oui, lesquels :

……
……
……

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

4. Voulez-vous prioriser vos engagements ?

□ Oui □ Non

Si oui, dans quel ordre ?

1.
2.
3.
4.
5.

5. Quelles modalités de mise en œuvre allez-vous déployer (ce qui sera fait et où) ?

1.
2.
3.
4.
5.

Le contrat de ville 2015-2020

1. L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville a fait ressortir des thématiques à consolider :

A. Réaffirmer le rôle de la Politique de la Ville au sein de Dracénie Provence Verdon agglomération

B. Partager les connaissances (diagnostic, indicateurs, modélisation)

C. Organiser des ateliers thématiques

D. Minimiser la lourdeur administrative

E. Décloisonner et mieux articuler la Politique de la Ville avec les dispositifs de droit commun

Merci de prioriser ces thématiques :

1.
2.
3.
4.
5.

2. Combien de mesures issues de la feuille de route gouvernementale avez-vous identifiées comme structurantes pour notre territoire ? *Cf. feuille de route gouvernementale en annexe.*

- *Moins de 5*
- *Entre 5 et 10*
- *Entre 10 et 20*
- *Plus de 20*

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

3. Si vous ne deviez en retenir que 3 pour nos quartiers prioritaires, lesquelles seraient-ce ?

1.
2.
3.

4. Selon vous quelles suites conviendrait-il de donner à la question de la démocratie participative notamment à travers les Conseils Citoyens :

.....
.....
.....

5. Selon vous, la légitimité de l'ingénierie du contrat de ville auprès de votre service est-elle suffisante ?

□ Oui □ Non □ à renforcer

Pourquoi ?

.....
.....
.....

6. Quels constats/changements avez-vous pu percevoir depuis la signature du contrat de ville depuis juin 2015 dans les quartiers prioritaires ?

.....
.....
.....

Les perspectives 2020-2022

1. Quelles améliorations/préconisations pour le contrat de ville 2020-2022 voulez-vous formuler ?

1.
2.
3.
4.
5.

2. Quelles actions en direction des habitants des quartiers prioritaires vous semblent nécessaires à conduire dès 2020 ?

1.
2.
3.
4.
5.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Bilan des 8 questionnaires :

Les engagements dans le Contrat de ville 2015-2020 :

Globalement, les engagements des partenaires ont évolué depuis 2015, dans le cadre de leurs actions de droit commun majoritairement (actions en sus, ajustements d'actions par rapport à l'évolution de l'offre, des attentes ou de la législation, désengagements au rapport à des actions plus ou pas en adéquation).

Aucune action spécifique n'a été développée sans financement spécifiques mais actions régaliennes de droit commun.

Les principales difficultés relevées portent sur :

- manque de moyens pour « aller vers »
- manque de coordination entre les différents Contrats de ville du Var (gestion des calendriers des instances)
- peu ou pas de requêtes et de suivi des bénéficiaires à l'échelle stricto sensu du périmètre des rues en QPV.

Le Contrat de ville 2015-2020

Les partenaires signataires priorisent les thématiques ressorties de l'évaluation à mi-parcours selon l'ordre suivant :

1. Partager les connaissances (diagnostic, indicateurs, modélisation)
2. Réaffirmer le rôle de la Politique de la ville au sein de DPVa
3. Organiser des ateliers thématiques
4. Décloisonner et mieux articuler la Politique de la ville avec les dispositifs de droit commun
5. Minimiser la lourdeur administrative
6. Prioriser le « bien-être » en QPV (lien social, cadre de vie, logement, sécurité)
7. Valoriser l'exemplarité des actions en QPV

Ils évoquent l'utilité de renforcer la place des conseils citoyens, notamment sur les instances et le suivi de la programmation, de les accompagner et les former.

Les partenaires signataires considèrent que l'ingénierie du Contrat de ville est à maintenir et renforcer pour poursuivre la dynamique positive ; le relais d'informations et la coordination partenariale sont salués.

Perspectives 2020-2022

Les partenaires signataires préconisent d'axer les efforts sur :

- le renfort de l'engagement de chacun
- un rapprochement des gens de terrain et partenaires afin d'avoir des relais
- l'interconnexion entre les actions par pilier
- le soutien aux associations voire le conventionnement pluriannuel,
- la valorisation et communication des actions,
- le partage de connaissances,
- l'action en amont et en lien des pratiques constatées et en direction des habitants les plus nécessiteux,
- la prise en charge du bénéficiaire intégrant l'ensemble de ses problématiques.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

ANNEXE 3- CONTRIBUTION DES CONSEILS CITOYENS
Conseil citoyen du centre ancien de Draguignan

Bonjour,

Suite à votre invitation à faire les remontées tant pour l'appel à projet que pour l'écriture de l'avenant voici les informations que nous pouvons vous faire parvenir qui proviennent du Conseil Citoyen (synthèse de ce qui est ressorti toute l'année lors des réunions), des observations de Yesmina Remilet, adulte-relais, et des observations de la Fabrique. Ces observations sont relatives à tous les piliers de manière confondue.

- *Nous ne vous apprenons pas que les problèmes de saleté, d'incivilités, de voisinage et de nuisances sonores reviennent de façon récurrente,*
- *La question du travail revient régulièrement;*
- *En lien avec cette question, celle de la mobilité (il est quasiment impossible de trouver du travail si pas de motorisation et encore moins si vous n'avez pas le permis);*
- *Pour certains, il y a une image négative des jeunes. Absence / manque de lieux, une maison des jeunes ou des activités. Le conseil citoyen avait d'ailleurs évoqué l'absence d'une telle structure et peut-être l'opportunité d'en créer une. "On devrait leur proposer des activités au lieu de les stigmatiser". Demande à laquelle l'Ufolep répond peut-être en partie maintenant (voir si c'est le cas pour le centre ancien).*
- *Ressenti de la vie dans le "quartier" différent selon les rues. Fort clivages d'une rue à une autre.*
- *dans la sphère de l'habitat (problèmes de voisinage et état du logement), voir ce qui peut être fait avec les bailleurs sociaux pour aider à résoudre les conflits, et peut-être pour les bailleurs privés le droit à louer comme dans certaines communes. Aide à la réhabilitation de logement et/ou mettre en place une médiation tant sur les problèmes de voisinage que sur les relations propriétaires/locataires.*
- *Certaines personnes ont regretté que l'action "l'été, l'art et ma rue" n'ai pas été reconduite.*
- *Minute papillon est très apprécié.*
- *Nous n'avons pas besoin de rappeler la forte demande d'apprentissage du français, outil indispensable pour une intégration réussie et la possibilité de postuler à un emploi.*
- *Manque en matière d'accompagnement à la scolarité*
- *Problématiques d'addictions et trafics + stigmatisation des jeunes / à cette question voir « racisme » sur rumeurs de dealers étrangers*
- *Question de l'accessibilité des personnes handicapées (trottoirs)*
- *Déficit de soins en matière de santé mentale*
- *Question de genre / violences faites aux femmes et incivilités*

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Agnès Schilling , coordinatrice
La Fabrique - espace de vie sociale & culturelle
60-62, rue de l'Observance 83300 Draguignan
Tél. : 04 98 10 32 74 - Mobile : 06 80 04 68 28

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

1- Réaffirmer une stratégie politique en faveur des habitants en QPV

- Réaffirmer le rôle de la Politique de la ville au sein des collectivités, passant notamment par la mobilisation et l'implication des élus, et l'appréhension de la politique de la ville en tant que stratégie globale et transversale,
- Mettre en partage et réinterroger les priorités à chaque exercice, notamment à travers les appels à projets, et assurer un volant de 20% des crédits spécifiques à des actions innovantes/nouvelles,
- Maintenir une vigilance sur les quartiers classés en veille,
- Poursuivre la mise en place d'une approche intégrée relative à l'égalité entre les hommes et les femmes dans la programmation des crédits spécifiques.

2- Conforter la politique d'évaluation

- Construire et partager la connaissance fine du territoire
- Elaborer un portrait de territoire en 2019, à l'échelle des 3 QPV en comparaison aux échelles supra pour guider les prochaines actions jusqu'en 2022 suivies annuellement, et partager avec les partenaires institutionnels et le monde associatif les résultats de l'observation,
- Poursuivre l'accompagnement par l'équipe projet des structures dans le cadre des évaluations des actions : notamment par les visites terrain, les fiches bilan, les échanges avec les bénéficiaires, en compléments des indicateurs demandés,
- Continuer à produire les tableaux de bord pour chaque action financée dans le cadre des crédits spécifiques, à mi-parcours, puis annuel.

3- Mobiliser le partenariat et assurer la bonne coordination des dispositifs

- Poursuivre la dynamique de coordination des actions et des acteurs dans le cadre d'un travail en réseau et dans le but de faciliter la construction des parcours individuels des bénéficiaires notamment par les groupes de travail réguliers par pilier et par QPV (associations, partenaires, adultes relais, Conseils citoyens, éducation nationale..),
- Poursuivre la bonne coordination et l'impulsion des adultes relais et conseils citoyens jusqu'en 2022 afin d'impliquer les habitants dans la vie de leur cité,
- Travailler au repositionnement les postes d'adultes relais sur les missions « d'aller vers », dans l'esprit de la dernière circulaire et poursuivre de manière partenariale les efforts du « aller vers » pour capter les publics et les « invisibles » notamment en s'appuyant sur le travail en réseau pour repérage des situations familiales les plus en difficultés
- Préserver des actions in situ du quartier (permanences délocalisées) permettant de capter les publics, d'aller à leur rencontre, sur le pilier cohésion sociale mais surtout le pilier emploi (éloignement des structures sur le Muy notamment),
- Continuer à recueillir des associations, conseils citoyens et partenaires, les remontées de situations préoccupantes qu'il est nécessaire de traiter en matière de droit commun dans le cadre du CISPD-CLSPD ou via la prévention spécialisée,
- Continuer la dynamique de coordination entre le Contrat de ville et l'ensemble des dispositifs connexes (CLSPD/CISPD, « ouvrir l'école aux parents », CLAS, PRE, convention pauvreté, Convention Territoriale Globale...),
- Communiquer sur les actions.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

4- Minimiser la lourdeur administrative

- Mettre en œuvre le conventionnement pluriannuel pour certains opérateurs,
- Poursuivre les efforts d'allègement des procédures administratives, nonobstant les procédures réglementaires et d'évaluation de la pertinence des actions,
- Simplifier et fluidifier les instances par la réduction des programmations (1 par an) et le regroupement des comités techniques et comités de pilotage (élus et techniciens) autant que possible,
- Simplifier les modalités d'instructions de l'appel à projets annuel.

5- Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ainsi que la création et le développement d'entreprise

- S'assurer qu'au minimum 40% du montant des crédits spécifiques se concentrent sur le pilier « emploi-développement économique », sous condition de pertinence des porteurs et des actions,
- Soutenir des actions en faveur de la sortie de situation de pauvreté,
- Rechercher des solutions en faveur de la **mobilité** pour lever le frein à l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle.

6- Favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité et le bien vivre ensemble

- Faire jouer l'effet levier Politique de la ville pour accentuer la politique d'inclusion sociale, notamment par l'accès aux droits et au numérique, à la santé, à la culture et au sport, l'aide à la parentalité, la sensibilisation à l'égalité filles-garçons et le respect, dès l'école primaire, et l'accès à la pratique de la langue française.

7- Améliorer le cadre de vie des habitants

- Conforter la qualité du cadre de vie des habitants en QPV, en complément des mesures relatives aux politiques de droit commun de l'habitat et du logement et des actions issues du dispositif d'exonération de la TFPB.
- Organiser une veille du bien vivre dans le quartier (tranquillité publique, prévention de la délinquance, espaces publics, gestion des déchets et des épaves)
- S'assurer qu'à minima 25% du montant de l'abattement TFPB soit déployé sur des actions « Animation, lien social, vivre ensemble - soutien aux actions favorisant le vivre ensemble »

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

ANNEXE 5 -Tableau des indicateurs de suivi (annexe 3 de la circulaire du 22 janvier 2019)

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS NATIONAUX	INDICATEURS SUIVIS LOCALEMENT
Garantir les mêmes droits aux habitants	*SÉCURITÉ et PREVENTION DE DÉLINQUANCE*	SÉCURITÉ	1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR	X X
			1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population (en QRR/QPV)	
			1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)	
			2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 - Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)	
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 -Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)	X X
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	En cours de déploiement	1 - Nombre de communes carencées	X
		LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires	X X X
			6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales	X X
			7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	
			8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités	
	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITÉ	9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022	
			10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 50 QPV cibles	
			11	Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express	En cours de déploiement	Respect du calendrier prévu de mise en service des lignes desservant les QPV	
			12	Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale	X X
	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV	X
			14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées	
			15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	En cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM	
			16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	
			17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	En cours de déploiement	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées	
			18	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail	X

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Envoyé e
Reçu en préfecture le 17/12/2019
Affiché le 19/12/2019
ID : 083-248300493-20191212-C_2019_200-DE

C_2019_200

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Contrat de ville 2015-2020 - Protocole d'engagements renforcés et réciproques pour prolongation du Contrat de ville jusqu'à décembre 2022 - Signature d'un avenant

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvie FAYE pouvoir à Guy DEMARTINI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, André MENET pouvoir à Jutta AUGUIN, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Bernard CHARDES, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE
Envoyé en préfecture le 17/12/2019
Reçu en préfecture le 17/12/2019
Affiché le 19/12/2019
ID : 083-248300493-20191212-C_2019_200-DE

Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a signé le Contrat de ville 2015-2020 en juin 2015. Conclu à l'échelle intercommunale entre 20 signataires, il identifie trois quartiers comme prioritaires :

- le quartier des Collettes et le centre ancien de Draguignan,
- le centre ville du Muy.

La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 prévoit la prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022. Elle précise qu'une rénovation de ces derniers interviendra en 2019, en indique les modalités en s'appuyant notamment sur les évaluations à mi-parcours, le déploiement du pacte de Dijon, et le plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Cette rénovation prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, annexé au Contrat de ville, traduisant au niveau local les engagements de chacun et associant l'ensemble des parties prenantes, dont les conseils citoyens. Il comprend la mise en œuvre d'une déclinaison territoriale de la feuille de route nationale.

Le présent protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour objet de prolonger le Contrat de ville de juillet 2020 à décembre 2022, d'apporter une lisibilité aux intentions contenues audit Contrat et de réviser les attendus au regard des évolutions constatées, des résultats obtenus à mi-parcours, et des évolutions législatives et réglementaires.

Il entend :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de ville : l'amélioration du niveau de vie et de revenu des résidents des quartiers prioritaires Politique de la ville (QPV), et aider à l'inclusion sociale,
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de ville dans leurs engagements, notamment en matière de droit commun, et préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs,
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée DPVa et État, en associant les conseils citoyens.

Il a fait l'objet de concertation avec les partenaires signataires et opérateurs locaux, et a été validé en comité de pilotage Politique de la ville en date du 7 novembre 2019.

Les axes prioritaires à engager sont les suivants :

- Réaffirmer une stratégie politique en faveur des habitants en QPV,
- Conforter la politique d'évaluation,
- Mobiliser le partenariat et assurer la bonne coordination des dispositifs dans les quartiers,
- Minimiser la lourdeur administrative,
- Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ainsi que la création et le développement d'entreprise,
- Favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité et le bien vivre ensemble,
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Envoyé e
Reçu en préfecture le 17/12/2019
Affiché le 19/12/2019
ID : 083-248300493-20191212-C_2019_200-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la ville réunie le 28 novembre 2019, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer :

- l'avenant de prolongation du Contrat de ville,
- tout acte et tout document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/12/2019
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 18 DEC. 2019
ID : 083-218300507-20191126-2019_231-DE

République Française

Ville de Draguignan

N°2019-231

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	35

AVENANT PORTANT PROLONGATION AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 16 décembre 2019

L'An deux mille dix-neuf et le seize décembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, STÉPHAN CÉRET, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANÇOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, FRÉDÉRIC MARCEL, HUGUES BONNET, MATHILDE KOUJI DECOURT, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKE, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :
FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, JENNIFER PAILLAUX à CHRISTINE PRÉMOSELLI, JEAN-JACQUES LION à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :
MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, OLIVIER AUDIBERT TROIN, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : RICHARD TYLINSKI

Publié le : 18 DEC. 2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 18 DEC. 2019
ID : 083-218300807-20191126-2019_231-DE

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

La loi de finances 2019 prévoit une prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 des contrats de villes déjà existants.

La circulaire du Premier Ministre, en date du 22 janvier 2019, portant mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers précise, quant à elle, les contours de l'avenant au contrat de ville qui prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Ce protocole s'inscrit dans l'esprit du Pacte de Dijon lequel engage l'État et les collectivités locales en faveur d'une politique de cohésion urbaine et sociale ambitieuse pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette mesure porte sur le développement économique et l'emploi, l'habitat et le renouvellement urbain, la mobilité, l'éducation, la santé, la sécurité et la justice.

Annexé au contrat-cadre initial 2015-2020, il a pour objet :

- de prolonger le contrat de ville jusqu'à la fin de l'année 2022 ;
- d'apporter une lisibilité aux intentions inscrites au contrat de ville ;
- de réviser et préciser les attendus de ce contrat au regard des évolutions constatées annuellement et issues de l'évaluation à mi-parcours de celui-ci, ainsi que des évolutions législatives et règlementaires ;
- de recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du contrat de ville au travers de l'amélioration du niveau de vie et de revenu des résidents des quartiers prioritaires et aider à l'inclusion sociale ;
- de clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires dudit contrat dans leurs engagements, notamment en matière de droit commun, et préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs ;
- de réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée entre Dracénie Provence Verdon agglomération et l'État en associant les Conseils Citoyens.

Aussi, il convient de conclure l'avenant au contrat de ville 2015-2020, joint en annexe, en vue de sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2022. À noter que cette prorogation ne modifie pas les périmètres des quartiers prioritaires existants, ni les dispositifs fiscaux associés.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser :

- approuver les termes de l'avenant au contrat de ville 2015-2020, joint en annexe, en vue de sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Par 32 voix Pour ;
Par 3 Abstentions (Audrey GIUNCHIGLIA, Alain MACKE, Marie-France PASSAVANT) ;
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de l'avenant au contrat de ville 2015-2020, joint en annexe, en vue de sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

Fait à Draguignan, le 16 décembre 2019.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du vendredi 20 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 13 décembre 2019.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Claude FORTASS, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Sylvain SENES donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :
Madame Catherine JOYEUX, Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER

Monsieur Bernard JUPIN est nommé(e) Secrétaire de Séance.

2019 - 112 AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Bernard CHARDES, Adjoint Délégué,

Expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la Politique de la ville, la commune du Muy a signé le Contrat de ville 2015-2020 en juin 2015. Conclu à l'échelle intercommunale entre 20 signataires, il identifie trois quartiers comme prioritaires :

- le quartier des Collettes et le centre ancien de Draguignan,
- le centre Ville du Muy.

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20191220-DB2019-112-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

La circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 prévoit la prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022. Elle précise qu'une rénovation de ces derniers interviendra en 2019, en indique les modalités en s'appuyant notamment sur les évaluations à mi-parcours, le déploiement du pacte de Dijon, et le plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Cette rénovation prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, annexé au Contrat de ville, traduisant au niveau local les engagements de chacun et associant l'ensemble des parties prenantes, dont les conseils citoyens. Il comprend la mise en œuvre d'une déclinaison territoriale de la feuille de route nationale.

Le présent protocole d'engagements renforcés et réciproques, a pour objet de prolonger ce dernier de juillet 2020 à décembre 2022, d'apporter une lisibilité aux intentions contenues audit Contrat et de réviser les attendus au regard des évolutions constatées, des résultats obtenus à mi-parcours, des évolutions législatives et réglementaires.

Il entend :

Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville : l'amélioration du niveau de vie et de revenu des résidents des QPV, et aider à l'inclusion sociale.

Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville dans le leurs engagements, notamment en matière de droit commun, et préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs.

Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée DPVa et Etat, en associant les Conseils Citoyens.

Il a fait l'objet de concertation avec les partenaires signataires et opérateurs locaux, et a été validé en comité de pilotage Politique de la ville en date du 07 novembre 2019.

Les axes prioritaires à engager sont les suivants :

-Réaffirmer une stratégie politique en faveur des habitants en QPV,
-Conforter la politique d'évaluation,
-Mobiliser le partenariat et assurer la bonne coordination des dispositifs dans les quartiers,
-Minimiser la lourdeur administrative,
-Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ainsi que la création et le développement d'entreprise,
-Favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité et le bien vivre ensemble,
-Améliorer le cadre de vie des habitants.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce protocole

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20191220-DB2019-112-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Bernard CHARDES, Adjoint Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve l'avenant au contrat de ville de Dracénie Provence Verdon Agglomération - Protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 23 Décembre 2019

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20191220-DB2019-112-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Consultations préalables

Dans les communes et EPCI signataires d'un Contrat de ville, le Maire et le Président de l'établissement seront désormais tenus de remettre un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville.
Le rapport doit être soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires. Leurs contributions et délibérations sont annexées au projet de rapport sous forme d'avis (art.4 du décret susvisé), ainsi que les réponses à ces derniers.

Le projet de rapport a été envoyé aux partenaires, communes et conseils citoyens en date du 6/08/2020, pour avis avant le 25/09/2020. À défaut de réponse dans les délais impartis, l'avis est réputé favorable.

<u>Contributions réceptionnées au 25/09/2020</u> :

1/ DDCS :

Information par retour de messagerie électronique en date du 6/08, au sujet du Programme de Réussite Educative (PRE) de Draguignan :

Le PRE en chiffre en 2019 : 32 parcours individualisés, 19 garçons et 13 filles. 1 refus de parcours, 6 réorientations après examen et 2 situations en attente. 41 dossiers ont été examinés au total.
Sur ces 32 enfants, 9% d'enfant d'âge maternel (2-5 ans), 56% d'enfants d'âge élémentaire (6-10 ans), 25% de collégiens et 9% de lycéens (11-16 ans collège/lycée).

59% des bénéficiaires ont une adresse située en QPV dont 79% en centre ville et 21% aux Collettes. 11 demandes d'accompagnement hors QPV ont été refusées depuis le 1er janvier 2020 (dont 2 en veille active).

Les motifs d'orientations sont à 78% pour du soutien à la parentalité, 80% pour du soutien à la scolarité et prévention du décrochage scolaire, 66% pour de l'accompagnement sur des questions de santé et 85% pour de l'accès au sport, à la culture et aux loisirs.

Les perspectives 2020-2021 sont les suivantes :
- mise en place d'ateliers de discussion à visée philosophique et d'ateliers de PNL parents/enfant ;
- augmentation des sorties familles ;
- immersions pour les jeunes ;
- accompagnement des familles sur les structures de loisirs et de culture, ;
- renfort du travail sur le lien parents/enfants et le soutien à la parentalité ;
- action de prévention des addictions aux écrans ;
- recrutement d'un 0.50 ETP travailleur social
- diversification des publics accueillis.

2/ DPVa – Direction des ressources humaines :

Information par retour de messagerie électronique en date du 14/08, au sujet des crédits Politique de la ville DPVa (maquette financière) :

Pour la partie NBI Politique de la Ville, DPVa a dépensé 30 446,38€ bruts pour 44 agents bénéficiaires en 2019.

La maquette financière est complétée en ce sens.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

3/ Ville de Draguignan : délibération du 22/09/2020 approuvant le rapport 2019

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le 24/09/2020
ID : 083-218300507-20200922-2020_124-DE

République Française

Ville de Draguignan

N°2020-124

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	38

RAPPORT DÉLIBÉRATIF 2019 DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIÈS, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :
ALAIN HAINAUT à HUGUES BONNET, MATHIEU WERTH à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENTE :
CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 24 SEP. 2020

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le 24/09/2020
ID : 083-218300507-20200922-2020_124-DE

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette loi a également pour objectif de renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La commune de Draguignan bénéficie de deux quartiers prioritaires aux périmètres distincts. Le contrat de ville 2015-2020, signé par les partenaires le 29 juin 2015, constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée. La loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 a prolongé, jusqu'au 31 décembre 2022, lesdits contrats de ville.

Conclu à l'échelle intercommunale entre l'État et ses établissements publics, les communes de Draguignan et le Muy, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, la Région, le Département du Var, les partenaires CCIV, CMAR et UPV, la Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et l'Éducation Nationale, le contrat de ville mobilise et adapte en tout premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun.

Pour le reste, il s'agit d'actions complémentaires qui relèvent des crédits spécifiques alloués à la politique de la ville.

Le contrat de ville repose sur 5 thèmes :

- le pilier « Développement économique et emploi » ;
- le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » ;
- le pilier « Cohésion sociale » ;
- le pilier « Valeurs de la République et citoyenné » ;
- l'axe « Hors piliers ».

Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale signataires d'un contrat de ville, le Maire et le Président de l'intercommunalité sont tenus de remettre un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville en précisant les actions menées sur leur territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation (article 11 de la loi précitée).

Le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 fixe le contenu et le mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des Communes sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

Le rapport délibératif 2019, joint en annexe, comprend la maquette financière relative aux contributions de chaque partenaire signataire du contrat de ville (droit commun, crédits spécifiques) selon la méthodologie retenue pour l'élaboration des contrats de ville 2015-2020.

Le rapport traite des points suivants :

- rappel des principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire qui a déterminé son élaboration ;
- présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires ;
- description des actions menées par pilier au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires ;
- détermination des perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le 24/09/2020
ID : 083-218300507-20200922-2020_124-DE

du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programmes d'intervention (PRU et NPNRU)

- présentation de l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain ;
- lorsqu'une ou plusieurs Communes signataires du contrat de ville ont bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année écoulée, le rapport spécifie les actions menées sur leur territoire en matière de développement social urbain. Il tient lieu en ce cas de rapport annuel prévu au deuxième alinéa de l'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- la maquette financière mise à jour pour l'année 2019.

Le rapport doit être soumis pour avis aux Conseils Municipaux concernés et aux Conseils Citoyens de chacun des quartiers prioritaires. Leurs contributions et délibérations seront annexées au projet de rapport.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve le rapport délibératif 2019 du contrat de ville 2015-2020, joint en annexe.

Fait à Draguignan, le 22 septembre 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

3/ Commune du Muy : délibération du 12/10/2020 approuvant le rapport 2019

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du lundi 12 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le douze octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 6 octobre 2020.

PRESENTS :
Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Monsieur Anthony PONTHIEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Laurent BARROS, Madame Céline BONALDI, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU

ABSENTS REPRESENTES :
Monsieur Calogero PICCADACI donne procuration à Monsieur Alain CARRARA, Madame Noura KHELIL-MOKRANE donne procuration à Le Maire, Monsieur Thierry MARTIN donne procuration à Monsieur Romain VACQUIER, Madame Silvia MARIN donne procuration à Madame Christine MASSA

ABSENTE EXCUSEE :
Madame Nadia ARIBI-GOETZ

ABSENTS :
Monsieur Guillaume DELEFOSSE, Monsieur Franck PROSPER

Madame Françoise LEGRAIEN a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2020 - 89 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Lina CIAPPARA, conseillère municipale déléguée à la politique de la ville,

Expose à l'Assemblée :

Vu les articles L.1111-2 et L.1812-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Accusé de réception en préfecture
083-218300881-20201012-DB2020-89-DE
Date de télétransmission : 15/10/2020
Date de réception préfecture : 15/10/2020

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_214-DE

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2019 de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa).

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Lina CIAPPARA, Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville, après en avoir délibéré, par :

26 pour

Approuve le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2019 de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa).

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 13 Octobre 2020

Le Maire,

Liliane BOYER

Contrôle de Légalité

Affichage

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20201012-DB2020-89-DE
Date de télétransmission : 15/10/2020
Date de réception préfecture : 15/10/2020